

L'immigration au Maroc : les défis de l'intégration

Coordonné par :

Khalid Mouna • Nouredine Harrami • Driss Maghraoui



Collection RSSI 2017

L'immigration au Maroc: les défis de l'intégration

Coordonné par :

Khalid Mouna • Noureddine Harrami • Driss Maghraoui

Collection RSSI 2017

Préface

La Fondation Heinrich Böll Afrique du Nord Rabat, en partenariat avec le Rabat Social Studies Institute et l'Université Moulay Ismail de Meknès, a entamé ce projet afin d'enrichir le débat sur la migration et les réfugié(e)s au Maroc et promouvoir la culture de l'inclusion, le respect, l'intégration et la coexistence ainsi que des perspectives sur la migration et les réfugié(e)s basées sur les droits humains.

« Migration : intégration, identité et mobilité », ces études, centré(e)s sur le Maroc en tant que pays de transition, ont été faites initialement par des chercheur/ses en Master et Doctorat, Marocain(e)s et migrant(e)s. Elles ont des effets réels sur les politiques et les pratiques. Elles soulignent par ailleurs la précarité que certain(e)s migrant(e)s et réfugié(e)s vivent au Maroc, surtout dans les domaines de l'éducation, de l'intégration économique et de l'accès au logement.

Les trois chapitres observent de près la vie des migrant(e)s au Maroc, avec un œil sur des détails et des études qualitatives et quantitatives sur les migrant(e)s. Ils montrent également la complexité de l'intégration par la société marocaine et l'accès aux droits humains les plus basiques.

Ces études évoquent aussi la loi déjà existante 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers dans le Royaume du Maroc, à l'émigration et à l'immigration irrégulière.

Derrière les études faites, il y a des vies d'individus, hommes, femmes et enfants. Ces études soulignent que les migrant(e)s sont des acteurs à part entière de la société, d'où vient le besoin de partager ces études avec la société civile marocaine et européenne, les décideurs politiques ainsi qu'avec toute personne impliquée.

Dorothea RISCHEWSKI

Directrice

Fondation Heinrich Böll Afrique du Nord Rabat

Préface

Au Maroc, la question de l'immigration se trouve au cœur de tous les débats et enjeux. Les recherches présentées traduisent la volonté du Rabat Social Studies Institute et de ses partenaires, la Fondation Heinrich Böll Afrique du Nord Rabat et l'Université Moulay Ismail de Meknès, de contribuer à l'approfondissement de la connaissance sur cette question.

Les différentes contributions portent un regard sur les vécus et les parcours individuels et collectifs des migrant-e-s. Les chercheurs ont emprunté des approches diversifiées pour cerner un phénomène aux multiples facettes. Les travaux nous approchent du quotidien des migrant-e-s et mettent en exergue les défis auxquels ils/elles sont confronté-e-s. Ils montrent que la régularisation juridique n'est pas synonyme d'intégration. Par ailleurs, la difficulté d'accès à l'école, à l'emploi et au logement témoigne de l'écart qui existe entre la reconnaissance de droits et leur mise en œuvre.

Les résultats des recherches montrent que les efforts déployés par les différents acteurs en matière d'intégration socio-économique des migrant-e-s restent limités. A travers cette publication, nous souhaitons mettre à la disposition des décideurs et de la société civile des savoirs susceptibles d'orienter la politique migratoire au Maroc vers une meilleure intégration.

Saloua ZERHOUNI

Présidente du Rabat Social Studies Institute

Sommaire

Introduction générale	
Noureddine HARRAMI, Driss MAGHRAOUI et Khalid MOUNA	5
Partie I : Education et formation	11
L'accès des enfants réfugiés syriens à l'école : entre le poids de la condition sociale et les enjeux d'intégration, le cas de l'agglomération de Rabat	
Younes LFATMI	13
Migration estudiantine subsaharienne vers le Maroc : quelles spécificités ?	
Souley Mahamadou LAOUALI	23
Partie II : Insertion et intégration économique	33
L'insertion professionnelle des migrants subsahariens diplômés au Maroc, le cas de Fès et de Meknès	
Clara POLISTENA	35
Les personnes subsahariennes sur le marché du travail au Maroc, le cas des centres d'appels	
Silja WEYEL	45
Partie III : Accès au logement et stratégies d'appropriation de l'espace	53
Accès au logement et intégration des migrants subsahariens, le cas de la ville de Meknès	
Soufiane LACHHEB	55
Immigration subsaharienne au Maroc. Cas du campement de Fès : monographie du lieu par immersion	
Zakia KCHIKECH	65
Les migrants subsahariens dans la ville de Meknès. Mobilité spatiale et expérience sociale	
Jaouad AGUDAL	73
Conclusion : Pour une gouvernance de l'immigration centrée sur l'intégration	
Khalid Mouna, Noureddine Harrami et Driss Maghraoui	81

Introduction générale

Noureddine HARRAMI

Anthropologue, Université Moulay Ismail, Meknès

Driss MAGHRAOUI

Historien, Université Al-Akhawayne, Ifrane

Khalid MOUNA

Anthropologue, Université Moulay Ismail, Meknès

Dans l'histoire contemporaine du Maroc, la migration internationale apparaît comme un phénomène assez ancien. Elle se confond avec l'histoire coloniale de l'Afrique du Nord, dans la mesure où la première puissance coloniale dans la région, la France, avait initié un vaste mouvement de flux sortants (travailleurs et militaires) et entrants (colons) dans le pays. Cette dynamique amorcée à partir de 1912 va continuer et se diversifier. La France cesse d'être la principale destination des migrations sortantes avec l'émergence de nouveaux pays d'accueil en Europe, en Asie et en Amérique du Nord. Les migrations entrantes, qui étaient à leur début coloniales, se constituent aujourd'hui de nationaux en situation de retour au pays et de nouveaux migrants issus d'Europe (français et espagnols notamment), de l'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient (Syrie principalement).

1. Un objet en plein essor

Malgré son ancienneté et son ampleur, la constitution de la migration en objet des sciences sociales ne s'est ouvertement réalisée au Maroc que vers les débuts des années 90, avec la multiplication des groupes de recherche et des formations supérieures ciblant les mobilités transnationales. L'émergence tardive de cet intérêt des sciences sociales pour l'objet migratoire au Maroc s'explique essentiellement par la force des dynamiques de mobilité transnationales qu'a connues le Maroc à partir de la seconde moitié des années 80 et par l'ampleur des préoccupations politiques qu'elles ont générées sur la rive européenne de la Méditerranée. Les nouvelles pratiques migratoires, qui interviennent dans un contexte de fermeture des frontières de l'Europe, ont été accompagnées par une couverture médiatique sans précédent en raison des moyens de transport inédits

utilisés par les migrants (*pateras*) pour traverser la Méditerranée et des drames humains qu'ils ont générés.

La production nationale en matière de recherche en sciences sociales sur les migrations transnationales révèle l'importance des thématiques anciennes ayant marqué le début des études sur le phénomène au Maroc et l'émergence de nouvelles préoccupations qui reflètent l'accompagnement de son évolution. Cette production laisse apparaître deux caractéristiques de la recherche sur le fait migratoire. D'abord, son caractère empirique dans la mesure où elle vise une connaissance concrète du phénomène en s'appuyant sur des enquêtes systématiques, le plus souvent de type quantitatif. Ensuite, sa très forte dépendance de la demande sociale. Les chercheurs tentent le plus souvent de répondre à des préoccupations formulées par des acteurs politiques, ou en tout cas se situant en dehors du champ scientifique (Etat, organismes régionaux et internationaux, etc.).

La recherche sur les migrations transnationales est encore marquée par des préoccupations anciennes datant d'au moins trois décennies. Ces préoccupations concernent deux aspects du phénomène migratoire transnational : les changements culturels affectant l'immigration marocaine à l'étranger et l'impact de la migration sortante sur les sociétés de départ.

Les changements culturels qui affectent l'immigration marocaine à l'étranger

Le déplacement géographique de la société de départ vers la société d'accueil est appréhendé comme la circulation d'une culture (d'origine) à une autre (d'accueil). Le passage d'une culture à une autre impose des apprentissages, des aménagements et des accommodements. Des déperditions, acquisitions et adaptations ont été minutieusement explorées dans

plusieurs secteurs de la vie sociale et *via* différentes entrées : relations intrafamiliales, religion, langue, mariage, santé, mobilisation sociale, etc. (1). Les travaux, qui sont constitués en majorité de thèses universitaires soutenues par des chercheurs marocains en France à partir des années 80, reflètent davantage les préoccupations des sociétés d'accueil que celles de départ. Elles ont permis de rendre compte d'importants processus d'accommodement avec les contextes culturels de la société d'installation chez les primo-migrants et les générations issues de l'immigration.

Les effets sur les zones de départ

Les travaux sur l'impact de la mobilité internationale sur les zones de départ, principalement élaborés au sein de la discipline géographique, ont tenté de dresser le tableau des transformations induites par la migration dans les régions à forte dynamique migratoire internationale. Tel est le cas du Sud (le Sous, le Haut-Atlas et l'Anti-Atlas), du Grand Casablanca, de l'Oriental, qui constituent les foyers historiques de la migration internationale au Maroc, et du Tadla dans le centre du pays (nouveau foyer de migration).

Les transferts matériels, financiers ou en nature qu'opèrent les immigrants (2) sont le moteur des

changements économiques, sociaux et culturels en œuvre dans les communautés de départ sous l'effet de la mobilité transnationale. Les descriptions et analyses ont porté sur les transformations de l'espace, de l'économie et de l'organisation sociale des zones de départ sous l'effet de la migration internationale. Le développement des activités tertiaires, le changement dans la structure de l'habitat, l'amélioration des conditions de logement des ménages, à travers le passage de l'habitat en pisé à l'habitat en dur dans le rural, l'accès à la propriété dans l'urbain et l'extension des villes, avec l'émergence de nouveaux lotissements résidentiels, sont partout présentés comme les principales retombées de la migration internationale (3). Ces transformations sont accompagnées par un effritement des structures et des solidarités traditionnelles. L'organisation collective de l'espace cède la place à l'initiative individuelle. La migration internationale a modifié radicalement les critères de classification du personnel social, propulsant des groupes dominés sur le devant de la scène sociale, et participant à une forte émancipation des femmes et des jeunes (4).

Poitiers, 1995; N. Benjelloun, « Les Immigrés maghrébins et l'islam en France : identité et intégration », dans *Hommes et migrations*, n° 1097, 1986, p. 43-63.

(3) K. Zouana, *L'Émigration internationale de travail et ses implications spatiales dans la wilaya du Grand Casablanca, étude de cas : étude géographique et cartographique*, thèse de doctorat en géographie, Poitiers, 1993; M. Charef, *L'Émigration internationale et son rôle dans la production du logement au Maroc*, thèse de géographie, Université de Poitiers, 1986; Daïde, H., *La Migration internationale de travail et son rôle dans l'urbanisation de deux petites villes du sud-ouest marocain : Tiznit et Ouled Teima*, thèse de 3^e cycle en géographie, Poitiers, 1989; H. El Haji, *Al Hijra a-dawliyya wa taatiruha āla al-majal a-rifi bi-Tadla. Halat jama'at Bni Oukil* (La migration internationale et ses effets sur l'espace rural du Tadla : le cas de la commune de Bni Oukil), Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Béni Mellal, 1998; Z. Daoud, « De l'immigration à la citoyenneté : itinéraire d'une association maghrébine en France : l'ATMF 1960-2003 », *Mémoires de la Méditerranée* (sans lieu d'édition), 2002; F. El Hafnaoui, *Al Hijra a-dawliyya wa taatiruha āla al-majal a-rifi bi-Tadla. Halat jama'at Bradia wa Ouled Zmam* (La migration internationale et ses effets sur l'espace rural du Tadla : le cas des communes de Bradia et Ouled Zmam), Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Béni Mellal, mémoire de licence en géographie, 1998; M. Lazaar, *La Migration internationale de travail et ses effets sur les campagnes du Rif (province d'Al Hoceima, Maroc)*, thèse de géographie humaine, Poitiers, 1989; S. Mounir, *Mina Fkih Ben Salah ila Milano : Al-hijra addawliyya al-maghribiyya ila Italia wa taatiruha āla manatiqi al-italaq* (De Fkih Ben Salah à Milano : la migration internationale marocaine et ses effets sur les régions de départ), Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Rabat, thèse de géographie, 1996; O. Haj Ali, « Caractéristiques de l'émigration marocaine vers l'Espagne et son impact sur les transformations socio-spatiales : cas de la commune rurale de Sidi Boutmime », dans *Emigrés-immigrés dans le développement local*, actes du colloque international organisé à Agadir du 26 au 28 février 2003 [par l'Observatoire régional des migrations Espaces et sociétés], (dir.), de Mohamed Charef et Patrick Gonin.

(4) N. Harrami, « La mobilité transnationale dans le Tadla : une lecture comparée de deux vagues de migration (1960-1970 et 1980-1990) », dans Alami Mchichi Houria (éd.), *Migrations internationales des Marocains et changement social*, Publisud, Paris, 2016; M. Rizki, M. El Machi, *La Migration internationale dans la région de Tinjdade : le cas de la municipalité de Tinjdade et de Ksar Zaouia*, Mémoire de

(1) A. Charef, *Essai sur la structure sociale des immigrés marocains dans la région parisienne*, thèse de 3^e cycle en anthropologie, Université de Paris V, 1983-1984; A. Belguendouz, *Le Maroc non africain. gendarmerie de l'Europe ? Alerte au projet de loi n° 02-03 relatif à l'entrée et au séjour des étrangers au Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulières !* Imprimerie Beni Snassen, Salé, 2003; M.B. Hamadi, *Du bled à la Z.U.P., problématique culturelle des immigrés dans l'agglomération marseillaise*, Paris, C.I.E.M., l'Harmattan, 1984; N. Harrami, « Les jeunes émigrés et la culture parentale », dans *Le Rapport du social 2001, Bulletin économique et social du Maroc*, n° 160, Rabat, OKAD, 2001; N. Harrami, « Attitudes religieuses de la jeunesse musulmane », dans *Afkar* (Idées), Estudios de Política Exterior SA (Madrid) et Instituto Europeo del Mediterraneo, IEMed (Barcelone), n° 3, 2004; N. Harrami, « Considérations sur le phénomène des jeunes filles « fugueuses » dans la société migrante marocaine de France », dans *Actes de la journée d'étude sur le thème « Les adolescents à la croisée des chemins »*, 25 juin 1998, Rabat, Association des démographes marocains, 2000; N. Harrami, *Les Jeunes issus de l'immigration marocaine dans la région de Bordeaux : étude de quelques aspects de leur participation à la culture parentale*, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 1998; N. El Bernoussi, « Les Représentations des maladies mentales chez les immigrés maghrébins en France », dans *Bulletin économique et social du Maroc*, n° 158, 1986, p. 85-93; M. Merizak, *Immigration, militantisme politique et mouvement associatif des Marocains en France : des origines aux évolutions*, thèse de doctorat en sociologie, Paris 8, 2006; F. Achmakh, *Les Femmes marocaines immigrées en France : conflits de normes et changements d'attitudes*, thèse de 3^e cycle en psychologie, Paris 7, 1987, A. L'khadir, *Les Pratiques de soins chez les immigrés marocains à Bordeaux*, Université de Bordeaux II, mémoire de D.E.A. en ethnologie-anthropologie, 1989-1990.

(2) N. Harrami, M. Mahdi, « Mobilité transnationale et recomposition des valeurs sociales dans la société rurale marocaine d'aujourd'hui », dans Gandolfi, P. (dir.), *Le Maroc aujourd'hui*, Casa editrice Il Ponte, Bologne, 2008; A. Mter, *La Population ksourienne du sud du Maroc et l'émigration internationale : le cas des vallées du Dadès et du Drâa dans la province de Ouarzazate*, thèse de doctorat en géographie,

La migration internationale est ainsi célébrée comme un facteur de développement économique et social. Peu de recherches nuancent ce rôle « développeur » des migrations internationales. Si la mobilité transnationale a permis une amélioration des conditions économiques des ménages, elle n'a pas partout provoqué un développement des zones de départ. Dans les oasis présahariennes, les faibles potentialités économiques locales et la recherche de lieux favorables ont activé le drainage des capitaux vers les régions les plus développées économiquement. Ce processus s'est souvent accompagné de l'exode des membres des familles de migrants vers les lieux d'investissement. Le vieillissement de la génération des primo-migrants menace des milliers de familles de la disparition des revenus de la migration internationale. Certaines zones de départ devraient faire face dans un avenir proche à une situation économique difficile (5).

A partir des années 2000, la recherche va connaître l'émergence de nouveaux objets reflétant les transformations des pratiques migratoires au Maroc et les préoccupations sociales qu'elles génèrent, notamment sur la rive nord de la Méditerranée. De nouvelles thématiques sont venues s'adjoindre à celles qui caractérisent traditionnellement la recherche en la matière.

L'émigration hautement qualifiée et la fuite des compétences

La recherche tente de se positionner sur ce nouveau thème depuis que les opérations de recrutement des lauréats des grandes écoles d'ingénieurs effectuées par des entreprises françaises sont devenues visibles à partir de 1999. Les analyses se sont penchées sur les causes de cette migration hautement qualifiée. Un certain nombre de facteurs inhérents à l'environnement professionnel, économique, social et politique ont été désignés pour expliquer le phénomène. Mais c'est surtout les niveaux économiques (causes, coût, etc.) de cette migration qui sont les plus étayés. Des modèles tirés d'expériences d'autres pays (notamment d'Amérique latine) sont convoqués pour que le Maroc tire profit de cette migration (6).

licence en géographie, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Meknès, 2003-2004, doc. ronéo, en arabe.

(5) M. Naim, *La Migration internationale de travail et les transformations socio-spatiales dans les oasis présahariennes du Maroc : le cas de la vallée du Todrha*, thèse de doctorat en géographie, Nice, 1997.

(6) AMERM, *La Migration Sud-Nord : la problématique des fuites des compétences*, AMERM, Rabat, 2002 ; AMERM, *Actes du colloque « la migration clandestine : enjeux et perspectives »*, Rabat, 2000 ; M. Mghari, « Exode des compétences : ampleur, déterminants et impacts sur le développement : cas du Maroc et de l'Algérie », *Regional Conference on Arab Migration in a Globalized World*, Arabe Ligue, Cairo, Egypt 15 to 17 April 2003 ; H. Alami Mchichi, « Les migrations des Subsahariens au Maroc à travers la presse : une relation à l'autre difficile », dans M. Lahlou, *Migration, droits de l'homme et développement*, Rabat, FES, 2008.

La migration de retour

Les migrations de retour ont commencé à intéresser la communauté scientifique à partir des années 2000. Les analyses ont tenté d'en dresser la structure (caractéristiques sociodémographiques des migrants, causes et motivations du retour, etc.). Elles se sont intéressées à la réinsertion des migrants de retour (7).

La migration des Subsahariens par et vers le Maroc

A partir du début des années 2000, la recherche a connu une multiplication d'écrits sur ce qui est communément appelé « la migration de transit ». L'intérêt politique et médiatique local et régional que suscite cette thématique peut expliquer, du moins en partie, l'attention qui lui est accordée en sciences sociales des mobilités internationales. Les travaux relatifs à cette migration ont pris deux directions : juridique et sociologique. Dans le volet juridique, le travail scientifique a tenté de se positionner par rapport à l'arsenal réglementaire mis en place par l'Etat marocain face à cette migration. La recherche s'est penchée principalement sur la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers dans le Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulière (8). Les analyses montrent comment, avec cette nouvelle loi, le Maroc inscrit son action dans la stratégie européenne qui focalise ses efforts sur l'approche sécuritaire du phénomène migratoire, se transformant ainsi en « gendarme de l'Europe (9) ». La recherche s'est intéressée par la suite aux nouvelles orientations de la politique migratoire depuis 2011. Ces orientations annoncent un timide passage de l'option sécuritaire de répression à une approche basée sur l'intégration et la préservation des droits des migrants (10).

Suivant une perspective plus sociologique, la recherche va tenter, par le biais d'enquêtes quantitatives, de produire des informations empiriques sur cette migration de transit. Ces investigations ont permis de dresser le portrait de cette migration : profils des migrants, itinéraires, conditions de voyage, facteurs de la migration, conditions de vie au Maroc, etc. (11).

(7) Collectif, *La Réinsertion des migrants de retour au Maroc : analyse des résultats de l'Enquête sur la migration de retour des Marocains résidant à l'étranger de 2003-2004*, Rabat, CERED, 2006.

(8) M. Khachani, *L'Émigration subsaharienne : le Maroc comme espace de transit*, Rabat, AMERM, 2006.

(9) A. Belguendouz, *UE-Maroc-Afrique migrante. Politique européenne de voisinage. Barrage aux sudistes. De Schengen à « Barcelone + 10 »*, Imprimerie Beni Snassen, Salé, 2005.

(10) M. Khachani, « La politique migratoire au Maroc : les nouvelles dispositions réglementaires et législatives », *Aula Mediterranea, IMED*, n° 30, 2016 : <http://www.iemed.org/dossiers-es/dossiers-iemed/mon-arab-i-mediterrani/aula-mediterranea-2015-2016/30-mohamed.pdf>

(11) AMERM, *De l'Afrique subsaharienne au Maroc : les réalités de la migration irrégulière*, Rabat, 2008. Cf. également : AMERM, *Les Marocains et les migrants subsahariens : quelles relations ?*, Rabat, 2008.

D'autres investigations vont s'intéresser aux interactions « autochtones »/migrants de transit : représentations, relations sociales, modes d'insertion sociale et spatiale (12) et enfin à la construction médiatique (13). La recherche relative aux Subsahariens et aux « gens de transit » est restée prisonnière de la représentation qu'elle s'est faite de son objet, contenue dans la manière même de le qualifier et le nommer : migration de transit. Cette migration dite de transit présente aussi des signes de fixation (mariages avec les autochtones, insertion économique, etc.). Les flux en provenance du l'Afrique subsaharienne ne sont pas tous de passage par le Maroc. Cette réalité mérite un changement de perspective dans la recherche sur les Subsahariens, et donc une prise en compte des signes de fixation affichés. C'est d'ailleurs ce que les articles de cette étude tentent d'explorer.

Les migrations européennes

Il s'agit d'une série de recherches entamées durant les dix dernières années qui portent sur les facteurs d'expulsion / attraction, la trajectoire des migrants, les formes de fixation et les perceptions locales de cette migration. La recherche autour de ces migrations a touché plus particulièrement les Français du Maroc. Elle est marquée par sa double orientation, qualitative et quantitative (14).

Ainsi, la recherche sur la migration transnationale combine aujourd'hui l'analyse de processus (impact sur les zones de départ et changements culturels des émigrants) à l'étude des évolutions du phénomène en prenant en compte les transformations des

(12) M. Berriane, M. Aderghal, « Les migrants subsahariens à Fès : une présence dans les marges d'une ville en mutation », ECAS 2011, 4th European Conference on African Studies Uppsala 15-18 June 2011 : https://www.academia.edu/20959287/Les_migrants_subsahariens_%C3%A0_F%C3%A8s._Une_pr%C3%A9sence_dans_les_marges_d'une_ville_en_mutation;_Kh._Mouna, « Espace imaginé, espace vécu et espace négocié : parcours croisés des migrations espagnoles et subsahariennes à Tanger », (dir.), MIM-AMERM, Programme de recherche sur la migration internationale des Marocains, 2016. <http://amerm.ma/wp-content/uploads/2016/05/Espace-imagin%C3%A9-espace-v%C3%A9cu-et-espace-n%C3%A9goci%C3%A9-Mouna-Khalid.pdf>

(13) H. Alami Mchichi, « Les migrations des Subsahariens au Maroc à travers la presse : une relation à l'autre difficile », dans M. Lahlou, *Migration, droits de l'homme et développement*, Rabat, FES, 2008; M. Khachani, « La politique migratoire au Maroc : les nouvelles dispositions réglementaires et législatives », dans *Aula Mediterranea*, IMED, n° 30, 2016 : <http://www.iemed.org/dossiers-es/dossiers-iemed/mon-arab-i-mediterrani/aula-mediterranea-2015-2016/30-mohamed.pdf>

(14) C. Therrien, *La Migration des Français au Maroc : entre proximité et ambivalence*, (dir.), Casablanca, Editions La Croisée des chemins, 2016; M. Berriane, M. Idrissi Janati, « Les résidents européens dans la médina de Fès : une nouvelle forme de migration nord-sud », dans *Autrepart*, n° 77, 2016. Cf aussi Kh. Mouna (dir.), « Espace imaginé, espace vécu et espace négocié : parcours croisés des migrations espagnoles et subsahariennes à Tanger », *op. cit.*

migrations entrantes (migrants de retour, européens et subsahariens) et sortantes (migration hautement qualifiée).

2. Les apports de la présente contribution

Dans cette continuité, le présent ouvrage s'intéresse aux modalités d'intégration des immigrants au Maroc. Et il va s'agir des composantes les plus vulnérables de ces immigrants : les migrants originaires de pays d'Afrique subsaharienne et les réfugiés syriens. L'intégration est envisagée suivant trois entrées : l'accès à l'éducation et à la formation, la question de l'emploi et l'épineuse problématique du logement. L'ouvrage est organisé en trois parties. Chaque partie porte sur l'un de ces trois entrées.

L'accès à l'éducation et à la formation

Ainsi, dans la première partie relative à l'éducation, Younes LFATMI s'est penché sur la question de l'accès des enfants réfugiés syriens à l'école comme indicateur d'intégration sociale. Les traits communs entre le pays d'origine et le Maroc, remarque l'auteur, peuvent favoriser cette intégration. Lfatmi considère l'école comme une piste pertinente pour mieux cerner les enjeux de la gouvernance du dossier des réfugiés. Son travail a permis de relier la question de l'éducation aux conditions sociales des familles. Il montre comment la scolarisation des enfants revêt une importance particulière chez les parents syriens, malgré le poids de la condition socio-économique défavorisée. L'accès à l'école publique est, selon l'auteur, un facteur accélérant l'intégration des familles, en leur donnant les moyens de gérer leur rapport à leur nouvelle situation.

La seconde recherche de cette partie s'est intéressée à la mobilité des étudiants d'Afrique subsaharienne vers le Maroc. Son auteur, Mamadou LAOUALI, constate que le Maroc est à la fois une terre d'émigration estudiantine massive et, depuis une dizaine d'années, d'immigration et d'accueil d'étudiants étrangers. L'étude a mobilisé les données d'une enquête par questionnaire auprès de quelques centaines d'étudiants d'Afrique subsaharienne inscrits au Maroc et par des entretiens semi-structurés menés. Cette étude a montré que la présence des étudiants africains au Maroc est loin d'être un phénomène banal, elle constitue un aspect important des dynamiques de circulation des personnes sur le continent.

L'emploi et l'insertion économiques des immigrants

Dans la deuxième partie consacrée à la question de l'insertion économique des immigrants, Clara POLESTINA explore les parcours de l'intégration professionnelle des

migrants subsahariens qualifiés résidant dans les villes de Fès et de Meknès. L'auteure constate que le manque d'offres d'emplois dans ces deux villes réduit le champ d'insertion professionnelle des jeunes diplômés. Les secteurs d'insertion possibles sont les centres d'appels, les instituts scolaires et les organisations de la société civile engagées dans l'intégration des migrants. La présence exceptionnelle de jeunes hautement qualifiés dans les centres d'appels montre l'importance du phénomène du *brain waste* auquel les migrants subsahariens sont sujets.

Un deuxième article dans cette seconde partie, présenté par Silja WEYEL, s'intéresse aux conditions des migrants subsahariens travaillant dans les centres d'appels qui sont devenus un secteur de travail typique pour une catégorie de ces migrants. Après avoir analysé la structure des migrants occupant ces postes, les conditions de travail sont examinées. Le chapitre propose de comparer l'insertion dans les centres d'appels à d'autres activités d'occupation des migrants, mal payées et précaires. Il analyse également les modalités d'insertion économique des migrants du point de vue des logiques du marché et des employeurs.

La question du logement

La dernière partie de cet ouvrage porte sur l'épineuse question du logement. Le chapitre rédigé par Soufiane LACHHAB s'intéresse aux contraintes et aux difficultés liées à l'accès au logement. Selon cette étude, la plupart des migrants considèrent que l'objectif de leur installation au Maroc n'est pas la fixation ou l'intégration mais le passage en Europe. Le logement

se trouve ainsi au centre d'une intégration partielle au Maroc en attendant de « partir » vers l'Europe.

Cette question du logement a fait l'objet d'une seconde recherche conduite par Zakia KCHIKECH à Fès où des migrants subsahariens ont érigé un campement sur un terrain presque clos aux abords de la gare ferroviaire. Le chapitre montre comment ce campement enferme plusieurs communautés qui cohabitent et coopèrent dans un esprit d'entraide et de pacification des relations tant à l'intérieur du campement qu'à l'extérieur. Elle dresse une belle monographie des formes de cohabitation, d'organisation et d'occupation de cet espace par les migrants.

Le dernier chapitre de cette troisième partie, rédigé par Jaouad AGUDAL, analyse le devenir des migrants en ville et leur appropriation de l'espace de la cité. Pour l'auteur, le durcissement de la surveillance des frontières et les nouvelles politiques migratoires au Maroc imposent aux migrants la redéfinition de leurs projets migratoires. Bloqués aux portes de l'Europe, ils prolongent leur durée d'installation au Maroc, multiplient leurs territoires de mobilité et créent de nouveaux rapports avec les populations locales et les territoires de la ville. Ainsi, leur expérience sociale fait objet d'une reconfiguration profonde. Le chapitre montre comment la mobilité spatiale des migrants subsahariens installés dans la ville de Meknès refonde leur expérience sociale et inscrit leurs identités dans un processus de réajustement permanent.

L'ouvrage présente enfin, dans sa conclusion, les évaluations politiques, les leçons à tirer et les réorientations possibles qu'inspirent les recherches présentées.

Partie I
Education et formation

L'accès des enfants réfugiés syriens à l'école : entre le poids de la condition sociale et les enjeux d'intégration, le cas de l'agglomération de Rabat

Younes LFATMI

Sciences Po Rabat – UIR

Etudiant en master Gouvernance et intelligence internationales

Résumé

A travers cet article, nous entendons rendre compte de la situation des réfugiés syriens installés au Maroc à travers l'accès de leurs enfants à l'éducation. La démarche que nous avons préconisée consiste à rencontrer les pères de famille et les acteurs de la société civile qui prennent part à cette question. Ainsi, l'accès des enfants à l'école peut être un indicateur d'intégration aussi bien des enfants réfugiés syriens que de leurs familles dans la société marocaine. Il s'est avéré que l'accès à l'école n'est pas exempt d'obstacles, mais que l'existence de certains traits communs entre le pays d'origine et le pays d'accueil favorise un tant soit peu cette intégration à l'avenir.

Mots-clés : familles/enfants réfugié(e)s, conditions sociales, langues d'enseignement/d'usage, politiques publiques, éducation, intégration.

Abstract

In this paper, we attempt to focus on the situation of Syrian refugees, shielded in Morocco, by inquiring the access of their children to education. We have targeted during our field research the parents as well as civil society actors as stakeholders of the refugees issue. We argue that the access to school for the children refugees may enhance their integration as well as their families in the Moroccan society. Hence, we realized that this issue is not devoid of hindrances. Yet, the fact that the host country (Morocco) has some aspects in common with their home country (Syria) might foster the integration for the coming days.

Keywords: *refugees (families-children), social conditions, language of instruction/daily language, public policy, education, integration.*

Introduction

La question des réfugiés syriens semble aujourd'hui interroger la gouvernance mondiale des flux migratoires. Il s'agit d'un dossier éminemment politisé du fait que

ces « réfugiés » sont corrélés à une conjoncture de guerre. Ils impliquent par conséquent une protection internationale, en vertu de la Convention de Genève de 1951. D'aucuns mettent le point sur l'impératif de gérer ce dossier par des procédés étatiques conjoints, alors que l'approche qui semble prendre le pas jusqu'alors peut être qualifiée de « volontariste ». En effet, certains Etats en accueillent plus que d'autres, selon une panoplie de facteurs : proximité géographique, langue, religion, ethnie. Cette configuration se trouve être déterminante pour étudier les effets qu'induit la présence des réfugiés syriens dans un pays donné. D'où le questionnement tant récurrent de l'Etat-nation et de l'identité, dans des contextes où l'on perçoit cette présence comme étant problématique.

Partant, l'arrivée des populations réfugiées dans un territoire donné serait vraisemblablement modelée par l'existence de certaines affinités, soient-elles avérées ou supposées. Interroger les parcours migratoires des réfugiés syriens est à même de nous renseigner sur la question de leur insertion dans les sociétés d'accueil. En effet, la mobilité dans l'espace, malgré son caractère forcé vu le contexte de guerre, obéit souvent à des calculs rationnels. Décider de se rendre en famille dans un pays limitrophe de la Syrie (le Liban, à titre d'exemple) comme prendre la route vers des contrées lointaines de chez soi renvoient tout d'abord aux dispositions matérielles et immatérielles d'une famille donnée. L'idée reçue est que ceux qui ont les moyens peuvent aller loin dans leur parcours migratoire, voire jusqu'en Europe ou en Amérique du Nord. Or, certaines familles ayant fui les atrocités de la guerre se retrouvent aujourd'hui dans d'autres horizons sur lesquels ils n'avaient pas forcément jeté leur dévolu, pour le moins au départ : le Maroc.

La présence syrienne dans des pays comme le Liban, la Jordanie ou la Turquie semble a priori normalisée du fait de la proximité géographique. Au Maroc, la présence des réfugiés tout court ne date pas de loin. L'afflux des réfugiés syriens, qui constituent aujourd'hui les deux tiers de la population réfugiée au Maroc (chiffree à 4 200) implique d'interroger les politiques d'asile dans notre pays (1). Le Royaume a fait montre d'une prise de conscience sans précédent par rapport aux autres pays de la région en matière de gestion du dossier migratoire. D'où la nécessité d'établir une grille de lecture analytique sur le Maroc, où les réfugiés ne sont pas regroupés dans un camp de réfugiés mais plutôt amenés à trouver un logement décent à l'aide des organisations de la société civile (2).

Dans cette perspective, on se doit d'interroger la présence des réfugiés qui arrivent et s'installent sur le territoire marocain. Une fois enregistrés, des besoins vitaux s'imposent à eux. Après le logement et la santé, on débouche sur la question de l'éducation. L'accès à l'école peut constituer une piste opportune pour mieux cerner les enjeux de la gouvernance du dossier des réfugiés, voire leur intégration dans certains contextes donnés, au regard de configurations multidimensionnelles. Il importe, à cet égard, de passer en revue les spécificités du cas marocain, en partant de l'hypothèse que le royaume marque des points sur certains aspects et fait face à des défis sur d'autres.

Parler de l'accès à l'école suppose dans une étape suivante d'interroger les enjeux de l'intégration des enfants réfugiés syriens dans la société d'accueil et l'hypothèse de l'intégration de leurs familles. La notion d'« intégration » est certes problématique ; or, il serait judicieux d'ébaucher une réflexion, que nous comptons exposer dans ce papier, à travers la dimension sociale et linguistique. Cette approche permettra d'interroger la portée du supposé commun que la langue et la culture sont à même de favoriser « l'intégration » des réfugiés syriens dans le contexte marocain. Tel est notre cheminement pour la construction de la problématique. Ainsi, cette dernière se décline en deux questions principales :

- dans quelle mesure la condition sociale et l'histoire migratoire des parents déterminent-elles la place accordée à l'éducation des enfants réfugiés syriens (aussi bien par l'État que par la famille) ?
- à quel point peut-on dire que l'accès des enfants réfugiés syriens à l'école contribue à leur intégration et à celle de leurs familles à la société marocaine ?

(1) « Le Maroc est aujourd'hui le foyer de nombreux réfugiés » [FR.CCTV.COM]. Lien : <http://fr.cctv.com/2016/10/09/VIDE7Q4yy1GyppSXQbj4brGW161009.shtml#.WAoqO4gA0t0>

(2) *Ibid.*

A travers l'immersion dans un terrain qui englobe différents acteurs, nous sommes amenés à mettre en exergue la situation de cette catégorie par le biais de l'accès à l'éducation, l'intérêt qui lui est alloué et les enjeux de son intégration.

Nous allons essayer à travers cette approche de décrypter les tenants et les aboutissants du cas du Maroc à la lumière d'une grille de lecture qui questionne la gestion des réfugiés syriens. Il s'agit d'une réflexion en trois temps. Pour ce faire, on va se focaliser de prime abord sur le questionnement des parcours migratoires et de la mobilité spatiale des populations réfugiées qui se rapporte à une histoire particulière, ceci afin de parvenir à l'identification de notre population-cible. Ensuite, il sera question de comprendre la gestion étatique et para-étatique de l'éducation des enfants réfugiés. Au final, le point sera fait sur la question de l'intégration à travers le prisme de la langue et de la culture, supposées communes aux pays du monde arabe.

Nous nous sommes attelé à une étude ethnographique combinant la rencontre des acteurs impliqués (débouchant sur des acquis en termes de documentation) et des populations cibles. Cette enquête se veut une ébauche de réflexion sur une catégorie éminemment récente dans le contexte national marocain, et ce, au vu de ses traits distinctifs que nous avons pu dégager. Nous aspirons à travers ce papier à contribuer à la connaissance des enjeux de l'arrivée et de l'intégration des réfugiés syriens dans la société marocaine. Toutefois, il ne s'agit pas d'une démarche exhaustive qui prétend cerner les différentes dynamiques de cette catégorie, mais d'une vue d'ensemble susceptible de renseigner les différents acteurs sur la question et ce que seraient ses implications globales sur le Maroc et son entourage. Nous avons pris le pari d'investiguer dans un terrain où les données ne sont pas totalement à portée, tout en étant exposé à des obstacles auquel fait face tout chercheur.

Quant à la méthodologie, nous avons opté davantage pour les méthodes qualitatives *via* des entretiens semi-directifs, au vu de notre cible réduite. La population concernée rassemble les acteurs associatifs et institutionnels (la responsable de l'éducation et son assistante à la FOO, la chargée des relations extérieures du HCR, un instituteur à l'éducation informelle) et les parents syriens (5 parents avec lesquels la prise de contact a été un peu compliquée). Nous avons mené l'enquête dans l'agglomération de Rabat, certains entretiens ont été effectués au siège de la FOO dans le quartier Yaâcoub El-Mansour, d'autres au siège du HCR-Rabat et dans le quartier Al-Massira à Témara.

De l'histoire migratoire des familles réfugiées syriennes

L'identification de la population à l'aune des trajets

Les familles syriennes qui se trouvent aujourd'hui au Maroc sont passées par des trajectoires plus ou moins éparées. Il s'agit de démontrer que ces trajectoires nous renseignent sur les dispositions et les choix qui ont été pris de manière plus ou moins réfléchie. En puisant dans le terrain, nous avons pu recueillir des témoignages qui confirment l'hypothèse selon laquelle le départ pour le Maroc n'était pas une destination prévue au départ. De surcroît, sur l'ensemble des personnes interviewées, nous avons constaté que les modalités d'arrivée des familles syriennes au Maroc dépendent de plusieurs variables, dont les capacités matérielles, qui définissent par conséquent les voies empruntées. Certains ont pris l'avion du Liban vers l'Algérie, avant d'arriver au Maroc *via* des passeurs clandestins. Pour d'autres, le chemin pris relève plutôt de la gageure : emprunter la voie terrestre, allant jusqu'à transiter par la route du Mali.

Dès lors que l'on peut confirmer que l'arrivée au Maroc peut être vue comme une issue plus aboutie, on se doit de s'arrêter sur les conditions des réfugiés syriens dans notre pays. D'après l'agent communautaire syrien auprès du HCR (3), les réfugiés syriens au Maroc se classent en trois catégories : ceux entrés au Maroc *via* l'Algérie, dont le nombre ne dépasse pas les 200 000 dans leur pays d'origine et baptisés « Al-Ghajar » ou « Al-Nawar » ; ceux mariés à conjoint marocain et entrés avant l'imposition du visa ; et ceux résidant au Maroc avant 2013, ce sont des commerçants installés dans le Royaume (dont certains ne sont pas des réfugiés). D'après les interviewés, l'installation ancienne des Syriens au Maroc n'a pas joué a priori dans le choix du Maroc, mais c'est un facteur qui a motivé certains pour y rester pour un temps. Aussi s'avère-t-il que cette catégorisation peut nous éclairer sur différents registres, que l'on sera amené à aborder dans un second temps.

Partant, nous avons pu déceler à travers les témoignages que les deux premières catégories sont dans le collimateur. Nous avons pu rencontrer notamment des familles provenant de campagnes comme de la localité d'Edleb ou de Rif Halab (zone rurale d'Alep). Cette donne expliquera pour partie les ressorts de l'accès à l'éducation dans une seconde étape. En effet, la trajectoire entreprise par les familles syriennes se trouve être paramétrée par le passage *via* « la frontière est » qui amène directement vers

Oujda, puis vers Rabat. L'enregistrement des réfugiés syriens auprès du HCR est une procédure tout à fait particulière. Étant donné les conditions de guerre, on trouve dans les différentes statistiques émises par l'organisation onusienne que la catégorie « demandeur d'asile » n'est pas valable pour les réfugiés syriens. Ce qui fait que l'accès au statut de réfugié leur est accordé *de facto*. Les pères de famille syriens obtiennent un papier du HCR sur lequel figurent également le conjoint et les enfants à charge.

Dès lors que l'on pourra avoir une vue d'ensemble sur la population ciblée par notre enquête, il sera opportun d'en analyser les retombées. Le fait d'arriver au Maroc pourrait être le prélude à une vie meilleure ou, à défaut, le commencement d'une nouvelle aventure menant vers un pays tiers. Ainsi, il serait judicieux de se focaliser au premier abord sur l'interprétation de cette aventure. Le chemin pris vers d'autres horizons après avoir franchi la première frontière n'est pas parsemé de fleurs. Il s'agit pour la totalité des parents interviewés d'un sacrifice inédit, en quête d'une vie sereine pour leurs enfants. On en arrive au constat que les familles se débrouillent totalement en vendant même tout ce qui leur reste pour arriver à destination (bijoux des femmes ou autres...).

Dans ce sillage, l'arrivée des familles syriennes au Maroc nous amène à poser les jalons du questionnement de la politique d'asile adoptée par les autorités. L'afflux de réfugiés au Maroc ne date pas d'aujourd'hui. Le Maroc accueille sur son territoire des réfugiés provenant notamment des pays d'Afrique subsaharienne, qui sont en premier lieu des demandeurs d'asile, avant d'obtenir le statut de réfugiés par le biais du HCR au Maroc. Or, depuis quelque temps, la politique marocaine en la matière est caractérisée par un regain d'intérêt pour les affaires migratoires.

Dans le sens où la prise de conscience de la question migratoire revêt un intérêt pour le pays qui devient une terre d'immigration, il incombe d'en relever le défi. Le questionnement de l'Etat-nation qu'est le Maroc, depuis des siècles, nous amène à nous poser des questions légitimes sur cet élan. Pour ainsi dire, l'afflux de populations d'autres horizons devrait en premier lieu mettre à l'ordre du jour les politiques et les procédures *ad hoc* pour la situation, notamment lorsque l'on sait que le Maroc vient de se doter d'une politique migratoire.

Le fait que les lois pour le droit d'asile soient en cours d'élaboration, en vertu de l'adhésion du Maroc à la Convention de Genève de 1951 pour les réfugiés, amène à émettre l'hypothèse que les choses sont gérées dans une période transitoire. Il s'agit actuellement d'une gestion qui se trouve à cheval entre l'organisation onusienne HCR et les autorités

(3) Il s'agit d'un agent communautaire syrien qui est en charge de la médiation entre le HCR et les réfugiés syriens présents au Maroc. Entretien du 26 septembre 2016.

marocaines. En effet, il est à rappeler à l'évidence que le HCR, organisation intergouvernementale, est tributaire *ipso facto* de la représentativité du Maroc. Or, le Maroc se voit dans l'obligation de se doter d'un « bureau des réfugiés ». Il est vraisemblable que l'effort consenti sur ce plan est déterminant pour voir ce qu'il en est de l'état des lieux aujourd'hui vis-à-vis des réfugiés syriens.

Les configurations de l'arrivée dans la société marocaine

Les réfugiés syriens au Maroc relèvent du mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Il s'agit d'une arrivée croissante qui n'a cessé de s'accroître depuis fin 2012-début 2013 (4). Entre-temps, le Maroc avait accordé un titre de séjour à près de 5 000 Syriens en 2014 (5). Lors de notre entrevue avec les responsables de l'organisation subsidiaire onusienne, on s'est rendu compte que la population syrienne représente désormais 66 %, à savoir les deux tiers, des populations réfugiées au Maroc. Il s'agit d'une situation sans précédent, quand on sait que les réfugiés et demandeurs d'asile provenant des pays d'Afrique subsaharienne étaient jusqu'à présent les plus nombreux.

Dans la même lignée, nous nous sommes rendu compte que les primo arrivants sont en nombre croissant parmi les réfugiés syriens. Selon les dernières statistiques (6), datant du 31 juillet 2016, le nombre des réfugiés syriens nouvellement enregistrés auprès du HCR est de 766 (alors que leur nombre total était de 2 542 en 2015). Ce qui nécessite de mettre en exergue cette particularité. En outre, il importe de souligner que les familles syriennes sont celles qui comportent le plus grand nombre d'individus. La moyenne d'une famille syrienne est de 3,83 personnes, tandis que les autres populations réfugiées enregistrent une moyenne de 1,30 (7). Nous avons constaté que l'installation des réfugiés syriens au Maroc se caractérise par une diversité des lieux de résidence. Situés dans plusieurs localités, les familles syriennes, selon les responsables de la Fondation Orient-Occident (8), ont une caractéristique :

(4) Un article de presse arabophone mentionnant l'arrivée des premiers réfugiés syriens au Maroc. Lien : <http://www.maghress.com/magharib/30730>

(5) B. Bousquet, « Crise migratoire : le Maroc veut régulariser 500 réfugiés syriens », *Telquel.ma*, 11 septembre 2015. Lien : http://telquel.ma/2015/09/11/maroc-regulariser-pres-500-syriens-supplementaires_1462594

(6) Statistiques du 31 juillet 2016, délivrées par M^{me} Mallory Mroz, chargée des relations extérieures au HCR-Maroc.

(7) *Ibid.*

(8) Fondation Orient-Occident – FOO : c'est une organisation à but non lucratif (reconnue d'utilité publique), basée à Rabat et ayant des annexes à Oujda et dans d'autres villes, elle est partenaire du

leur mobilité spatiale constante. A cette donne sont corrélés plusieurs facteurs, la recherche de localités où le coût de vie est abordable et, pour certains la quête d'un travail ou du regroupement familial.

Une fois les familles installées dans un logement décent, l'étape suivante est de subvenir aux besoins du foyer. Les pères de famille que nous avons ciblés sont dans la posture de recourir, au départ, à l'aide du HCR et de la FOO, avant de pouvoir prendre le relais. Malika Oukhatar (chargée de l'éducation à la FOO) (9) nous témoigne de l'attitude desdits chefs de famille qui, malgré leur situation précaire, ont la volonté de trouver un emploi au lieu de dépendre de l'aide mensuelle destinée au foyer. La responsable nous explique que le travail demeure au centre des préoccupations des primo-arrivants après les avoir aidés à trouver un logement temporaire, puis définitif qu'ils arrivent à assurer eux-mêmes.

Dans cette perspective, sur les cinq chefs de famille interviewés, nous avons retenu que le travail est une priorité. Les femmes demeurent plus ou moins occupées par l'éducation des enfants au foyer, tandis que les hommes sont acculés à trouver un travail de proximité. On privilégie les travaux manuels dans le bâtiment ou dans les restaurants et fastfoods. A cet égard, il s'agit de trouver un emploi par affinité avec d'autres réfugiés syriens, comme le cas de deux pères qui travaillent chez un propriétaire syrien de restaurant installé à Rabat.

D'après les données empiriques récoltées, nous nous trouvons devant un cas de figure idiosyncratique. Nous admettons que les familles réfugiées syriennes sont dans une posture assez paradigmatique, qui nous renseigne sur leur situation nouvellement admise au Maroc. Dans cette visée, nous décryptons à la lumière des résultats obtenus que la condition légale de leur existence au Maroc n'est pas totalement tranchée vis-à-vis de l'Etat marocain. Malgré le fait que le Maroc accueille 2 861 (10) syriens réfugiés, les données recueillies auprès du HCR nous renvoient à un passage obligatoire des familles syriennes par la commission *ad hoc* de régularisation qui se charge d'émettre un avis favorable après audition. Celui-ci leur confère la confirmation d'enregistrement et les protège du refoulement après l'obtention d'un récépissé des autorités marocaines. Or, d'après le document du HCR, le gouvernement marocain n'a pas pris de décision

HCR et elle est mandatée pour la gestion des affaires des réfugiés sur plusieurs plans (accueil, logement, éducation). Site : <http://www.orient-occident.org/>

(9) Entretien du lundi 22 août 2016, avec la responsable de la section Education et scolarisation, M^{me} Malika Oukhatar, à la FOO-Rabat.

(10) Le nombre de 2 861 est lié au dernier recensement du 31 juillet 2016, sachant que les chiffres peuvent varier en fonction des départs et de la non-déclaration des nouveaux arrivants.

quant à leur statut définitif (protection temporaire, statut de réfugié, etc.) (11).

Sur un autre plan, nous nous sommes rendu compte au fur et à mesure de nos entretiens avec les parents syriens que, dans certains cas, l'obtention du rendez-vous pour la régularisation peut prendre du temps. L'une des personnes concernées a témoigné :

« Au départ nous avons attendu deux mois et dix jours avant de prendre un rendez-vous pour un entretien avec le HCR, puis ils nous ont accordé le statut de réfugié. On nous donne « une étude de situation », pas vraiment « réfugiés », parce que quand vous dites que quelqu'un est « réfugié » il faut lui accorder ses droits en entier comme en Europe : un logement, une allocation mensuelle. Ici, non, on ne fait que l'étude de la situation (...). »

D'après ce témoignage, on retient l'idée selon laquelle les aspirations d'une catégorie des réfugiés syriens ne vont pas de pair avec les procédures entreprises jusqu'alors. Nonobstant, il serait tout à fait judicieux de souligner que l'action du Maroc sur d'autres aspects touchant le dossier des réfugiés tout court n'est pas exempt de volonté politique assumée. Du moins lorsqu'il s'agit d'être en phase avec les orientations du HCR, cela se trouve catégoriquement affirmé. Il en est ainsi de plusieurs droits que d'autres pays rechignent à leur accorder, selon les témoignages de trois parents réfugiés syriens passés par le Liban et l'Algérie. Ainsi, nous avons appris par des enquêtés que l'Etat marocain accorde aux réfugiés syriens le droit d'hospitalisation gratuite, tandis que, à titre d'exemple, l'inscription des enfants à l'école leur a été interdite en Algérie.

Par ailleurs, sur la question de l'accès au travail, on peut déduire que la volonté d'inclure ses compatriotes dans l'emploi est de mise pour les entrepreneurs syriens présents au Maroc. Les témoignages dans ce sens révèlent que la totalité des interviewés ont fait leurs premières démarches de trouver un travail auprès d'un propriétaire syrien qui leur a été recommandé par les autres réfugiés. Ainsi, l'appropriation de l'espace, qui renvoie au choix du quartier résidentiel, démontre que les Syriens sont, à l'instar d'autres populations immigrées, enclins à se retrouver côte à côte avec leur compatriotes et là où le loyer est abordable. Ceci dans le but d'échapper à la précarité dont souffrent la plupart des familles syriennes que nous avons interviewées. En définitive, du moment où les choses augurent d'une gestion optimale a priori pour l'aspect juridique, il sera opportun de s'intéresser aux droits sous-jacents au statut acquis, bien que la question ne soit pas tranchée sur tous les plans. A cet égard, il s'agit de s'intéresser à la politique de l'éducation que propose le gouvernement marocain aux enfants des réfugiés syriens.

(11) Note d'information, HCR Maroc (juillet 2016).

L'accès à l'éducation : les dessous d'une question cruciale

L'éducation des enfants réfugiés syriens : état des lieux

L'accès des enfants réfugiés syriens à l'éducation publique se trouve être une piste pratique pour aborder l'aboutissement du « processus d'insertion » dans la société marocaine. Les familles ayant pu, bon gré mal gré, trouver un toit et subvenir à leurs besoins s'avèrent disposées à inscrire leurs enfants à l'école. Le constat que nous avons fait est que sur l'ensemble des familles interrogées (que les parents aient un niveau d'éducation ou que l'un des parents soit illettré) accordent une priorité à la scolarisation de leurs enfants.

Les traits saillants des profils éducationnels des parents sont à même de nous renseigner sur les modalités de l'accès de leurs enfants à l'éducation et de leurs chances de réussite à l'école (12). En substance, 48 % de la population syrienne recensée n'a pas eu d'éducation, 36 % un niveau primaire, 13 % un niveau secondaire, et seulement 2 % un niveau supérieur (13). Il va sans dire que les conditions socio-économiques, aussi bien que le niveau scolaire de l'entourage de l'enfant, se répercutent sur sa condition. Parallèlement, les parents que nous avons rencontrés étaient pour la plupart des paysans dans leur pays d'origine et n'ont pas dépassé le seuil de l'école primaire. Nous pouvons supposer ainsi que la détermination des parents rencontrés, quoique n'ayant pas un capital culturel prérequis, serait vraisemblablement un gage alternatif à même d'épauler leurs enfants dans la quête de la réalisation de soi. Il s'agit bien de la totalité des parents interviewés aspirant à voir leurs enfants réussir à l'école. On en déduit que l'école est un vecteur de changement tant que les parents s'y investissent malgré leur précarité et leur faible niveau d'éducation.

Ceci dit, le premier pas à franchir est d'inscrire ces enfants à l'école, la plupart à l'école primaire, sachant qu'une part significative de ces enfants avait interrompu l'école pour un certain temps durant le trajet parcouru en famille. Selon la dame chargée de l'éducation à la FOO, quand l'enfant arrive au Maroc sans papiers d'identité, en ayant interrompu l'école durant un certain temps, il est référé à l'organisation Action-Urgence (qui est aussi partenaire du HCR) pour la consultation médicale sur l'âge de l'enfant. Puis, une fois l'âge approximatif déterminé par un médecin, l'enfant se voit

(12) A. Garcia, « Utiliser les théories de Bourdieu sur l'École », *Éducation et socialisation* [en ligne], 37 | 2015, mis en ligne le 1er mars 2015, consulté le 31 octobre 2016. URL : <http://edso.revues.org/1191>

(13) Profil éducationnel et professionnel des réfugiés au Maroc, UNHCR Maroc, 31 juillet 2016 (papier acquis lors du premier entretien avec la chargée des relations extérieures du HCR-Maroc).

souvent affecté en classe informelle avec d'autres élèves marocains et étrangers ayant eu des lacunes scolaires.

Dans chaque famille que nous avons interrogée, sur 4 enfants, 2 sont récemment nés lors du trajet ou à l'arrivée au Maroc. Le nombre moyen d'enfants par famille interrogée est de 3. Ceci dit, leur inscription est moins ardue que pour ceux ayant dépassé 6 ans (âge légal pour s'inscrire au primaire). Etant donné l'impératif de faciliter l'accès à l'école, on remarque qu'il existe à cet égard une prise de conscience institutionnelle (de l'Etat ou des organisations de tutelle) sur la nécessité d'accorder une place à l'éducation des réfugiés. Le Maroc, adhérent aux conventions internationales en la matière, se trouve disposé à œuvrer pour l'accès de cette catégorie à l'éducation.

Dans cette perspective, l'action publique sur ce point témoigne d'un élan pionnier, comparativement aux autres pays de la région. Ainsi, la publication d'une circulaire ministérielle (14) qui ordonne aux directeurs des délégations de l'enseignement d'inscrire les enfants des réfugiés sans prendre en compte leur statut légal renvoie à la volonté d'anticiper une gestion optimale sur ce sujet. Devant cette décision, le volet institutionnel semble d'ores-et-déjà se mettre au diapason du besoin des réfugiés pour l'éducation de leurs enfants. Il s'agit d'une « décision phare » à laquelle les acteurs institutionnels, que nous avons rencontrés durant notre travail de terrain, font souvent allusion, vu son caractère vital et proactif.

Au vu des méthodes quantitatives que nous avons également investies, nous avons trouvé que les familles syriennes ont 2 ou 3 enfants scolarisés, y compris en maternelle. Le constat fait par rapport aux réfugiés syriens, dont l'afflux est remarquable, est que l'accompagnement lors des démarches d'inscription est assuré. Il s'agit d'un accompagnement administratif par le truchement de la FOO, qui se charge d'intervenir auprès des écoles ou encore des délégations de l'enseignement scolaire. D'où l'impératif de mettre en relief le rôle du tissu associatif dans la défense du droit à l'éducation des réfugiés. Nous avons appris de la part des acteurs, d'une part, que les dossiers des réfugiés tout court sont pris en charge par la Fondation Orient-Occident, d'autre part, qu'un kit scolaire pour aider les parents à la rentrée est octroyé par le HCR *via* la FOO, en plus d'une bourse mensuelle pour chaque enfant en guise d'aide au transport.

Nous arrivons à la conclusion partielle selon laquelle l'accès des enfants réfugiés syriens à l'éducation est

pour le moins satisfaisant, quand on sait que sur 806 enfants en âge de scolarisation, 440 sont inscrits à l'école, selon les chiffres de la FOO. Ce constat est fait aussi bien au niveau national qu'au niveau local, bien que la variable de mobilité dans l'espace demeure un frein pour appréhender la réalité des choses. Bien que l'accès à l'école soit garanti par l'Etat, certaines entraves entachent le bon déroulement du processus. Quels sont les défis à cet égard ?

Des défis persistants à relever

Il est notoire que les réfugiés syriens et leurs enfants sont en mesure de constituer une catégorie à part entière aujourd'hui au Maroc, aussi bien par leur nombre que par la particularité de leur situation qui leur donne de facto le statut de réfugiés. Durant les rencontres avec les familles et les acteurs institutionnels, il a toujours été fait allusion à la vulnérabilité matérielle et morale de cette catégorie sociale. Il s'agit d'une condition qui se répercute infailliblement sur le quotidien de ces familles et notamment sur les enfants. Or, nous nous sommes arrêtés sur une réalité qui stipule que grâce à l'action de la société civile, et notamment de la Fondation Orient-Occident, les choses vont plutôt bien, de sorte que les chefs de famille arrivent tant bien que mal à redresser la situation et trouver une source de subsistance. L'apport desdits organismes est avéré, mais il est de nature limitée, notamment quand il y a asymétrie entre leur action et certaines anomalies d'ordre pratique.

Durant notre entretien avec la responsable de l'éducation à la FOO, il était question d'obstructions durant la procédure d'inscription. Malgré le fait que la circulaire ministérielle a été promulguée, certains directeurs d'établissement scolaire n'acceptent pas a priori les enfants réfugiés syriens pour l'inscription. La responsable nous a fait part de ses démarches auprès des directeurs en leur montrant à chaque fois une copie de la circulaire. Elle nous a affirmé que certains n'en ont même pas eu vent ou que d'autres font montre d'une réticence en attendant une décision de la délégation. Dans des cas « isolés », certains directeurs demandent des attestations de scolarité, alors que la quasi-totalité des familles ayant fui la guerre arrivent à peine à conserver leurs passeports ou leurs papiers d'identité. C'est une situation qui montre que les orientations qui proviennent des cercles de décision font certainement le sujet de réticences. Celles-ci peuvent être attribuées aux dysfonctionnements inhérents à la bureaucratie ainsi qu'au tempérament des administrateurs.

D'un autre côté, nous avons constaté qu'à cause de l'interruption de leur scolarité, la donne de l'âge pose problème à certains enfants. Les enfants syriens ayant eu a priori la possibilité de s'inscrire directement à l'école, après la procédure de détermination de leur

(14) Circulaire datant d'octobre 2013 émise par le ministère de l'Education nationale à destination des directeurs des délégations et des académies de l'enseignement pour exonérer les enfants des réfugiés de fournir les justificatifs de leur situation légale et impliquant par conséquent leur inscription seulement au vu papiers d'identité (selon les témoignages).

âge, se trouvent dans l'obligation de côtoyer des élèves moins âgés qu'eux du fait qu'ils étaient à tel niveau scolaire le jour où ils ont quitté la Syrie. Il s'agit d'un paradoxe auquel font face beaucoup d'enfants réfugiés.

Quant aux autres enfants syriens n'ayant pas eu la chance de remplir cette condition, ou qui ont eu des lacunes plus sérieuses, ils sont affectés directement à l'éducation non formelle. Il s'agit de classes *ad hoc* aménagées pour accueillir des élèves âgés de 9 à 15 ans. Lors de notre rencontre avec un instituteur en charge d'une telle classe, il nous a démontré que c'est la voie alternative pour les enfants syriens qui ont besoin de reprendre les bases, en rentrant dans le moule. Ils ont trois niveaux à accomplir dans ces classes, et ceux qui réussissent peuvent réintégrer les classes ordinaires. Malgré tout, la question de l'attitude psychique de l'enfant demeure problématique. Les acteurs de terrain que nous avons abordés expliquent que l'accompagnement psychique des enfants ayant vécu de près les traumatismes de la guerre est nécessaire. La responsable de l'éducation à la FOO déplore un manque de suivi psychique pour ces enfants, arguant que le seul médecin associé à la Fondation n'est pas suffisant pour un grand nombre d'enfants.

Par ailleurs, les familles syriennes changeant souvent de résidence (ville/quartier) – selon les dires des acteurs impliqués – l'accès des enfants à l'école se trouve affecté. Il importe de souligner – tel que nous l'avons observé – que cette forme que l'on peut qualifier « d'errance » est due au fait que parmi les familles syriennes au Maroc se trouvent des ex-nomades et des ex-paysans dont le mode de vie n'était pas sédentaire dans le pays d'origine (15). Ainsi, les obstacles pour les enfants devant fréquenter l'école se trouvent encore confirmés, mais la voie d'accès n'est pas pour autant bouchée. Il s'agit à ce titre de s'intéresser aux enjeux de l'accès à l'école pour les enfants dont les parents s'efforcent d'assurer un minimum vital de durabilité, quitte à voir les enfants déscolarisés.

L'intégration : les contours d'une dynamique en cours

L'intégration des enfants syriens à travers la scolarisation

Dans la continuité de la réflexion, nous nous sommes intéressés au point culminant qui reprend une part conséquente de notre problématique. Appréhender la

(15) B. Michel, « L'errance : une forme singulière de mobilité », *La Réserve* [en ligne], La Réserve, Archives Barbara Michel (I), mis à jour le 23/11/2015, consulté le 08/11/2016. Lien : <http://ouvroir-litt-arts.univ-grenoble-alpes.fr/revues/reserve/199-l-errance-une-forme-singuliere-de-mobilite>.

question des familles réfugiées syriennes et l'accès de leurs enfants à l'école se trouve être le corollaire d'une question pertinente : « l'intégration » dans la société marocaine ». Interroger ce volet renvoie à la synthèse des deux premiers axes de recherche que nous avons détaillés et amène à questionner leur quintessence. Par conséquent, notre but de recentrer l'analyse sur la notion « d'intégration » n'est pas une donnée acquise et construite a priori. Cela implique une réappropriation de la notion pour mieux s'en servir dans l'analyse des résultats obtenus.

Si l'accès des enfants syriens à l'école implique le questionnement des politiques mises en place et l'action des acteurs para-étatiques, l'adaptation au système et les chances de réussir à trouver sa place renvoient davantage aux configurations sociétales. Il s'agit en même temps des « ressources » dans lesquelles l'enfant puise son référentiel et sa vision du monde : sa famille, ses pairs et ses enseignants (16). Sur le terrain, nous nous sommes attardé à poser des questions ciblées aux parents et aux enseignants en vue d'établir une grille de lecture susceptible d'ébaucher une réflexion sur « l'intégration » à l'école. Du moment où il s'agit d'une notion non quantifiable, nous avons essayé tant bien que mal de concevoir des interrogations d'ordre pédagogique, telles que la maîtrise de la langue vernaculaire « darija »/de l'arabe standard, le niveau de performance en classe, les affinités avec les élèves marocains. Sur cette base, les réponses que nous avons eues sont susceptibles d'apporter une réponse aboutie sur le vécu des enfants syriens à l'école.

Sur le plan de l'adaptation aux exigences scolaires, les parents nous ont fait part d'une entrée assez fluide de leurs enfants dans le moule. Les enfants ayant été inscrits à l'école primaire dès la 1^{re} année ont bien plus de chance d'être en phase avec les dispositions pédagogiques, tandis que ceux qui ont été inscrits directement en 4^e année par exemple n'arrivent à suivre le rythme qu'au bout d'un certain temps. En substance, les enfants jeunes arrivent mieux à s'adapter. Pour le corps enseignant, le constat est que les enfants syriens arrivent à récolter de bons résultats scolaires lorsqu'ils sont bien motivés par leur entourage. Aussi est-il confirmé que ces enfants sont perçus de manière normale par leurs pairs. Selon un parent, seul le professeur sait qu'il s'agit d'enfants réfugiés, ils ne portent aucun des stigmates qui les différencieraient des autres élèves. Il importe de souligner que la barrière de la langue n'est pas fondée dans le cas des enfants syriens, car ils s'initient rapidement à la darija, aussi bien avec leurs condisciples qu'avec les enseignants.

(16) J. Rocher, « L'enfant migrant à l'école : intégration psychique du vécu migratoire », *L'Autre*, 2009/3 (volume 10), p. 343-345. Lien : <http://www.cairn.info/revue-l-autre-2009-3-page-343.htm>

Si « l'intégration » en termes durkheimiens est définie comme « le processus par lequel l'individu prend place dans une société, par lequel il se socialise, en apprenant les normes et valeurs qui régissent le corps social (17) », notre exercice consiste à transposer un tant soit peu cet apport sur le cas des enfants qui seraient des « être sociaux », voire des citoyens marocains en devenir. La socialisation passant par le truchement de l'école est de nature à interroger les configurations et les codes communs à la société marocaine, dans la mesure où ces enfants pourraient s'y identifier. On constate que les enfants syriens amenés à côtoyer leurs pairs marocains ne sont pas acculés à basculer catégoriquement d'une langue à une autre, vu que les points de convergence sont légion. Ceci bien que l'enfant parle à ses parents en syrien et à ses camarades en darija. Or, il n'en est pas ainsi de l'acculturation que les théoriciens admettent qu'elle succède à l'intégration (18). Cette étape peut constituer le point de transition vu que les enfants syriens et leurs familles sont amenés à terme à intérioriser les usages marocains, comme dans les fêtes à caractère culturel ou religieux. En outre, l'enfant pourra jouer le rôle d'intermédiaire entre les deux groupes.

Sur un autre sillage, jauger le degré d'intégration des enfants réfugiés syriens serait corollaire aux dispositions entreprises par les politiques étatiques. Le Maroc est dans une période transitoire qui l'amènera à terme à penser la gestion de la donne « terre d'accueil » qu'il est récemment devenu. Pour ce faire, on peut se référer aux dispositifs implémentés dans des pays de forte tradition migratoire comme le Canada. Il s'agit de « l'éducation interculturelle » qui renvoie à une réponse par l'éducation au besoin d'amener les enfants descendants de migrants à gérer le rapport à l'altérité (19). Dans le contexte marocain, cette question devient impérative malgré son caractère novice, vu le besoin qui sera exprimé dans les jours à venir. Les écueils à éviter sont nombreux. Il importe que la « sauvegarde relative » des caractéristiques culturelles de l'autre (les familles syriennes) soit prise en compte pour une intégration qui ne tendra pas vers le modèle assimilationniste ou l'intégration forcée.

Quelles implications pour la famille ?

La famille syrienne au Maroc sera récipiendaire du processus de socialisation que subissent ses

(17) V. Tiberj, « Intégration », *Sociologie* [en ligne], Les 100 mots de la sociologie, mis en ligne le 1er décembre 2014, consulté le 8 novembre 2016. Lien : <http://sociologie.revues.org/2484>

(18) *Ibid.*

(19) J. Kerzil, « L'éducation interculturelle en France : un ensemble de pratiques évolutives au service d'enjeux complexes », *Carrefours de l'éducation* 2002/2 (n° 14), p. 120-159. Lien : <http://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2002-2-page-120.htm>

enfants d'une manière ou d'une autre. Les parents sont dans une posture moins aisée pour s'adapter à la nouvelle donne, d'après leurs propres dires, alors que leurs enfants sont mieux placés pour assimiler et intérioriser le langage quotidien. Pour l'anecdote, les enfants arrivent à bien maîtriser la darija du fait de leur accointances avec leurs pairs, de sorte qu'ils s'occupent de transmettre le message à leurs parents une fois dans les locaux des associations qui communiquent a priori en darija.

Dans la même perspective, nous avons soulevé la question des relations humaines avec les parents syriens que nous avons rencontrés. Le résultat est que la propension au communautarisme prévaut autant pour les familles primo-arrivantes que pour ceux qui sont là depuis deux ans ou plus. Cette attitude ne renvoie pas de fait à une action préméditée. Ces parents estiment que leur voisins marocains sont bienveillants à leur égard et qu'ils ressentent cette intention. Or, le repli sur la communauté syrienne est dû également au travail. La plupart trouvent un travail a priori chez un Syrien par affinité. Dans un quartier de la localité de Témara, un parent nous a fait part du fait que ses enfants jouent beaucoup plus avec leurs amis syriens qu'avec les Marocains. Mais il ne faut pas généraliser. Tout dépend des choix et des circonstances dans lesquelles se trouvent ces parents.

Dans la mesure où certains de nos interviewés nous ont fait part de la sympathie des voisins et de la charité des associations de proximité, il s'avère que l'incorporation par la société a un rôle à jouer. Il importe à cet égard de différencier l'intégration « normative » de l'intégration « sociale » : la première est corrélée à l'aspect légal et politique de la présence des réfugiés syriens au Maroc ; la seconde renvoie précisément à l'image qu'a la société de cette population et à sa capacité de l'inclure socialement (20). Pour les parents comme pour les enfants, il s'agit d'une accoutumance avec des codes et des *us* qui sont intériorisés par la force des choses. Les réfugiés syriens s'attendaient bien à leur arrivée à trouver un dialecte qui leur échappe. Mais parmi eux, il y a ceux qui croyaient « qu'ils ne trouveraient pas les mosquées à foison », pensant que le Maroc était « un pays occidentalisé », mais ils ont été satisfaits de trouver le contraire.

En effet, nous sommes amenés à déduire que les enfants seraient de fait susceptibles de répondre beaucoup plus au paradigme durkheimien sur l'intégration sociale. L'incorporation des normes et des conduites passe par le truchement de l'école, sous réserve qu'il y ait la confiance dans le fonctionnement du système scolaire. Pour les parents, le paradigme

(20) V. Tiberj, « Intégration », *Sociologie* [en ligne], Les 100 mots de la sociologie, mis en ligne le 1^{er} décembre 2014, consulté le 3 novembre 2016. Lien : <http://sociologie.revues.org/2484>

de « socialisation systémique » de Spencer s'avère s'appliquer adéquatement à leur posture (21). Il ne s'agit pas d'une remise en cause de leur capacité à se conformer à la culture de la société d'accueil. Il s'agit d'une prise en compte du caractère aléatoire des interactions socio-culturelles. Pour ainsi dire, l'adulte n'est pas sommé de suivre un chemin établi, qui s'inculque par l'éducation, pour trouver place dans la société.

En filigrane, l'hypothèse de l'intégration des familles syriennes par l'accès de leurs enfants à l'école n'est pas totalement réfutée. Les enfants seraient de fait une courroie de transmission entre le monde de l'école et la maison. Cela est à même d'apporter de nouvelles données et pratiques au sein des foyers, notamment pour les enfants ayant un parent illettré. L'acceptation de l'intégration des familles trouve toute son acuité d'après le constat que nous avons fait. Les parents ayant séjourné plus d'un an au Maroc ne voient pas d'autre alternative que d'y rester. Un seul un parent primo-arrivant nous a fait part de son désir de partir en Europe. La tendance observée est que les réfugiés tout court restent de plus en plus longtemps au Maroc (22), d'où la nécessité de s'intéresser à leur intégration.

Conclusion

La question de l'accès des enfants réfugiés syriens à l'éducation se trouve être une entrée opportune pour cerner les dynamiques qui régissent la situation des réfugiés au Maroc. Il s'agit d'une situation qui interroge à la fois les procédés étatiques, l'action de la société civile et l'état de conscience de la société. L'intérêt

étant de rendre claire, tant bien que mal, la question de l'éducation et de vulgariser la connaissance sur la condition des réfugiés syriens au Maroc.

Ce travail nous a permis d'arriver à situer la question de l'éducation entre les conditions sociales (qui impliquent la trajectoire familiale) et les questions de l'intégration. En effet, la construction de nos hypothèses de départ s'articule autour de cette réflexion en trois temps. L'éducation des enfants réfugiés syriens (des réfugiés tout court) jouit certes d'une volonté étatique, mais le travail à mener est de l'ordre de la sensibilisation à l'échelle sociale. Parmi les conclusions à trait saillant, il s'agit de démontrer que la scolarisation des enfants revêt une priorité particulière chez les parents syriens, malgré le poids de leur condition socio-économique. En effet, nous avons pu, à travers ce travail, rendre compte de l'intégration des enfants syriens dans la société à travers l'école publique qui serait effectivement un moyen d'accélérer l'adaptation de leurs parents/famille, en leur donnant les moyens de gérer le rapport à leur nouvelle situation.

L'accès des enfants syriens à l'école est certes un acquis plus ou moins avéré pour ceux arrivés dans la trajectoire en famille. Le fait que les familles syriennes continuent leur vie au Maroc aura un impact sur les petits enfants nés au Maroc. Dans la mesure où ils seront amenés à commencer leur vie au sein de la société marocaine, il sera question de leur nationalité et, par conséquent, de leur citoyenneté. D'où l'intérêt de réfléchir à cette question. L'un des parents s'est confié : « Aujourd'hui ils sont au Maroc, dans dix ans, si jamais je retourne en Syrie, ils ne voudront plus revenir. Ils me diront que c'est ici notre pays ! »

(21) F. Dubet, D. Martuccelli, « Théories de la socialisation et définitions sociologiques de l'école », dans *Revue française de sociologie*, 1996, 37-4, p. 511-535 (document généré le 3 mai 2016). Lien : http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1996_num_37_4_4471

(22) A. Lefébure, « Pour le HCR, l'adoption de la loi sur le droit d'asile au Maroc ne doit pas traîner davantage », *HuffPost Maroc*, 16/09/2016. Lien : http://www.huffpostmaghreb.com/2016/09/16/hr-adoption-loi-droit-asile-maroc-adoption-urgente_n_12041368.html.

Migration estudiantine subsaharienne vers le Maroc : quelles spécificités ?

Souley Mahamadou LAOUALI

Doctorant au Laboratoire de recherches et d'études juridiques et politiques (LRJP)
Université Moulay Ismaïl, Meknès

Résumé

Depuis le début des années 90, le Maroc fait face à des réalités migratoires nouvelles. À sa dimension traditionnelle d'espace d'émigration internationale s'ajoutent désormais non seulement celle d'étape vers l'Europe mais aussi celle d'espace d'immigration plus visible et diversifié. Les étudiants étrangers, dont la majorité provient d'Afrique subsaharienne, figurent parmi les catégories les plus représentées pour ce qui est de l'entrée sur le territoire marocain. Les résultats de l'étude présentée ici, menée sur un groupe de 365 étudiants issus de 35 pays d'Afrique subsaharienne et résidant dans 17 grandes villes du Maroc, montrent que cet engouement pour le fait de faire des études au Maroc s'explique par le système pédagogique marocain qui, conformément aux normes internationales, facilite la mobilité interuniversitaire et l'insertion professionnelle, même si les conditions juridico-administratives restent complexes. Ces constats révèlent aussi l'existence d'un lien important entre l'accroissement du nombre d'étudiants et l'élargissement de la coopération internationale marocaine avec les pays d'Afrique.

Mots-clés : Migration, mobilité estudiantine, coopération internationale, enseignement supérieur, Afrique subsaharienne, Maroc.

Abstract

Since the beginning of the years 1990, Morocco is facing the news realities of migration. At its traditional dimension of space of international emigration, must now be added not only that of step toward Europe, but also of space of immigration more visible and more diverse. Foreign students, the majority of which comes from sub-Saharan Africa are among the categories most represented for this which is the entry on the Moroccan territory. The results of the study presented here, conducted on a group of 365 students from 35 countries of sub-Saharan Africa and residents in 17 cities of Morocco, show that this craze for the fact to make studies in Morocco is explained by the educational system of Morocco, which in accordance with the international standards, facilitates mobility interuniversity and the professional insertion even if the conditions juridico-administrative remain complex. These findings also reveal the existence of an important link between the increase in the number of students and the enlargement of the International Cooperation of Morocco with the countries of Africa.

Keys words: migration, students mobilities, international cooperation, High school studies, Sub-Saharan Africa, Morocco.

Introduction

Lors de la seconde moitié du 20^e siècle, le Maroc s'est transformé en l'un des principaux pays d'émigration (1). Il fait assurément partie des 15 États qui fournissent le plus grand nombre de migrants au monde. En 2000, environ 2,6 millions de Marocains (nés au Maroc) vivaient à l'étranger, ce qui correspond à 9 % de la population totale du pays (2). Ce nombre est estimé à 4,5 millions en 2012, soit 15 % de la population marocaine (3). Depuis le début des années 90, le Maroc fait face à des réalités migratoires nouvelles. À sa dimension traditionnelle d'espace d'émigration internationale et d'immigration perçue comme discrète s'ajoutent désormais non seulement celle d'étape vers l'Europe mais aussi d'espace d'immigration plus visible et diversifié (4). Ainsi, le Maroc s'est progressivement transformé en pays d'accueil et de transit pour des milliers de migrants, qui forment un groupe composite de réfugiés, de demandeurs d'asile, de migrants travailleurs et aussi d'étudiants étrangers.

Les étudiants étrangers, dont la majorité provient d'Afrique subsaharienne, figurent parmi les catégories les plus représentées pour ce qui est de l'entrée sur le territoire marocain (5). Au total, en 2012, ils étaient

(1) H. de Haas, « Maroc : de pays d'émigration vers passage migratoire africain vers l'Europe », CARIM, 2005.

(2) G. Pison, « Le nombre et la part des immigrés dans la population : comparaisons internationales », *Bulletin mensuel d'information de l'Institut national d'études démographiques, Population et sociétés*, n° 472, novembre 2010.

(3) Ministère chargé des Marocains résidant à l'Étranger, M. (2015), Rapport sur le projet de loi de finances 2016, p. 120.

(4) N. Kharouze et L. Nazarena, *Migrants au Maroc : cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*, Nouvelle édition [en ligne], Rabat, Centre Jacques-Berque, 2015 (généré le 2 octobre 2016). Disponible sur internet : <<http://books.openedition.org/cjb/865>>.

(5) T. Naindou, « Les étudiants subsahariens, nouveaux portraits de la présence étrangère au Maroc : l'exemple des Maliens de Fès, dans *Migrants au Maroc : cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales* [en ligne]., Rabat, Centre Jacques-Berque, 2015 (généré le 13 octobre 2016).

environ 15 000 étudiants subsahariens, attirés par la qualité et les coûts des formations au Maroc (6). Ainsi, en plus d'être un pays d'émigration étudiante significatif et un pays de transit vers l'Europe, le Maroc est devenu un pays d'accueil pour de nombreux étudiants d'Afrique subsaharienne. Bien que ce fait avéré soit largement reconnu durant la dernière décennie et bien qu'il soit important, la question des migrations estudiantines vers le Maroc n'occupe actuellement pas une grande place dans la littérature spécialisée. Le présent article se propose de réfléchir sur cette mobilité afin d'en saisir les spécificités, pour le Maroc, pour les pays d'Afrique subsaharienne ainsi que pour les mouvements internationaux concernant la mobilité dans l'enseignement supérieur. Seront abordés ici trois aspects de cette mobilité : l'aspect politique, afin de décrire les stratégies institutionnelles et leurs nouvelles tendances ; la dimension sociale, à savoir celle de la vie des étudiants concernés ; et enfin l'aspect professionnel, c'est-à-dire ce qui concerne l'accès au travail pendant et après la mobilité.

La méthode dans laquelle nous avons inscrit notre démarche s'est basée sur l'analyse des résultats d'une étude quantitative réalisée de juillet à octobre 2016 auprès de 350 étudiants (248 hommes et 102 femmes) issus de 35 pays d'Afrique subsaharienne et vivant dans 17 grandes villes du Maroc, à savoir : Agadir, Béni Mellal, Casablanca, Errachidia, Fès, Ifrane, Kénitra, Khouribga, Marrakech, Meknès, Mohammedia, Oujda, Rabat, Salé, Settat, Tanger et Tétouan. Des entretiens semi-directifs ont été par la suite menés auprès de 15 étudiants et de 10 personnalités (diplomates marocains et étrangers intervenants dans la mobilité). L'objectif de ces entretiens était de les laisser s'exprimer au sujet de leur expérience, de leur perception de la mobilité estudiantine au Maroc ou encore de leur projet d'avenir.

Présence étudiante subsaharienne dans l'enseignement supérieur marocain

Avec 373 000 étudiants du continent africain en mobilité en 2013 (7), l'Afrique (Afrique subsaharienne et Maghreb) représente plus d'un étudiant mobile sur dix dans le monde et environ 10,5 % du total de la mobilité étudiante mondiale (8). Au-delà de la mobilité estudiantine traditionnelle vers les anciens pays d'accueil (France, Royaume-Uni, Etats-Unis et Canada), on note aujourd'hui une régionalisation du déplacement des étudiants africains (mobilité

infrarégionale). Cette mobilité infrarégionale s'amplifie également d'année en année en Afrique. En effet, quatre pays émergent actuellement, chacun exerçant son influence sur les pays proches géographiquement et culturellement : l'Afrique du Sud et le Ghana (influence vers les pays anglophone), le Maroc (influence vers les pays francophones) et l'Angola (influence vers les pays lusophones). Voir tableau n° 1.

Tableau n° 1

12 premiers pays d'accueil des étudiants du continent africain en mobilité en 2010

Rang	Pays d'accueil	Effectifs	Part du total
1 ^{er}	France	92 205	26,5 %
2 ^e	Afrique du Sud	33 053	9,5 %
3 ^e	Royaume-Uni	32 454	9,3 %
4 ^e	Etats-Unis	32 212	9,3 %
5 ^e	Allemagne	13 915	4,0 %
6 ^e	Arabie saoudite	12 728	3,7 %
7 ^e	Canada	11 640	3,4 %
8 ^e	Malaisie	11 270	3,2 %
9 ^e	Ghana	10 009	2,9 %
10 ^e	Italie	8 964	2,6 %
11 ^e	Australie	6 976	2,0 %
12 ^e	Maroc	6 958	2,0 %

Source : Unesco (Extraction mai 2016).

Le Maroc est donc à la fois une grande terre d'émigration estudiantine massive et, depuis une dizaine d'années, une terre d'immigration et d'accueil significative pour les étudiants étrangers. En 2012, on estime à environ 15 577 les étudiants étrangers – issus essentiellement de 134 pays – présents dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés du Maroc dont : 40 pays d'Afrique noire, 66 pays d'Europe, d'Asie et d'Amérique, 16 pays arabes et 12 « autres pays » des îles du Pacifique (9). Durant l'année universitaire 2014-2015, ils étaient 36 000 étudiants étrangers à avoir choisi le Maroc pour leurs études supérieures. Ils viennent pour la plupart de pays d'Afrique subsaharienne, puis d'Europe, d'Amérique latine, du Proche-Orient et même des Caraïbes (10) (Bayo, 2016). Depuis quelques années, le nombre des étudiants subsahariens inscrits dans les établissements publics marocains connaît une progression continue. L'Afrique subsaharienne est donc en tête avec une présence majoritaire. Cette présence est favorisée par la coopération que les pays entretiennent avec

(6) J.Y. Clarisse, « Maroc : réussites africaines », *Jeune Afrique* du 09/10/2012.

(7) L'Unesco ne mesure que la mobilité diplômante, ce qui exclut un volume important d'étudiants en échanges pour des séjours courts, les séjours de langue.

(8) Voir *Les Notes de Campus France*, hors-série n° 16, avril 2017.

(9) Voir notre publication : S.M. Laouali et J.B. Meyer, « Maroc, pays d'accueil d'étudiants étrangers », *Homme et Migration*, Paris, 2012.

(10) I. Bayo-Jr, « Etudiants étrangers au Maroc, entre opportunités et désillusions », publié en ligne sur *HuffPost Maroc*, 9/08/2016.

l'Agence marocaine de coopération internationale qui octroie à leurs étudiants des bourses d'études. Deux logiques incontournables expliquent essentiellement la croissance du nombre des étudiants africains issus des pays dits d'Afrique subsaharienne dans les établissements d'enseignement supérieur marocains :

- l'organisation de l'enseignement supérieur marocain ;
- la politique nationale menée à l'égard des étudiants d'Afrique subsaharienne.

Organisation de l'enseignement supérieur marocain

Pour faire face au manque de cadres auquel le Royaume a été confronté après l'Indépendance, le Maroc a dû adopter des réformes importantes. Celles-ci ont créé un système scolaire et universitaire national approprié et surtout accessible aux étrangers. La politique nationale poursuivie dans ce secteur était fondée sur la généralisation, la marocanisation, l'arabisation, la décentralisation et l'unification de l'enseignement (11). Ces réformes ont placé l'enseignement supérieur au cœur des stratégies de développement prévues après l'Indépendance. Elles ont ainsi donné à l'enseignement supérieur un rôle-clé dans le développement socio-économique du pays. En effet, ces réformes ont permis par exemple d'accroître de 151 % le nombre des établissements universitaires et de 147 % la capacité d'accueil dans ces établissements entre 1997 et 2011.

Cette évolution ne concerne pas seulement les établissements universitaires, elle inclut également les écoles privées d'enseignement supérieur, dont le nombre est passé de 79 en 1997 à 192 en 2010, ce qui correspond à une augmentation de 186 % (12). Mais l'une des raisons principales de la mobilité massive des étudiants d'Afrique subsaharienne vers le Maroc réside dans la politique nationale très avantageuse adoptée par le Maroc à leur égard.

Politique nationale menée à l'égard des étudiants d'Afrique subsaharienne

L'augmentation du nombre d'étudiants africains dans les établissements d'enseignement supérieur marocains s'explique d'abord par une politique active du royaume envers les États africains. En effet, depuis plus de dix ans, le Maroc a mis en place des accords bilatéraux avec ses voisins subsahariens en offrant des bourses d'études à leurs étudiants, voire des suppressions de visa. Si

l'objectif principal de cette coopération axée sur la formation était au départ d'améliorer la position politique du Royaume sur le continent et de compenser l'isolement qu'il subissait depuis son retrait, en 1984, de l'Organisation de l'unité africaine (13), des intérêts économiques sur le continent africain sont depuis venus se greffer sur ces motivations originelles. Ainsi, derrière l'immigration de transit plus ou moins longue, visible sur le territoire chérifien et dans les médias, il existe aujourd'hui une migration en plein essor : celle des étudiants.

Cette politique relative aux étudiants d'Afrique subsaharienne au Maroc repose sur plusieurs étapes-clés allant de l'admission dans un établissement d'enseignement supérieur au droit d'entrée et de séjour sur le territoire. Différents acteurs interviennent au Maroc et en Afrique subsaharienne auprès des étudiants au cours de chacune de ces phases, depuis la recherche d'informations sur les études au Maroc jusqu'à leur arrivée sur le territoire marocain. La procédure d'admission dans les établissements d'enseignement supérieur marocains est différente selon que l'étudiant s'intéresse à un établissement public ou privé. Les modalités d'admission d'un étudiant d'Afrique subsaharienne à l'université publique dépendent de plusieurs critères tels que la nationalité du candidat, ses résultats académiques, le niveau d'études ainsi que le domaine d'études envisagé.

Les étudiants étrangers titulaires d'un baccalauréat sollicitant une première inscription en première année de licence doivent effectuer une demande d'admission auprès des autorités de leur pays d'origine (ambassades, ministères de l'Enseignement supérieur, ministères des Affaires étrangères ou agence de coopération...), chargées de transmettre ensuite le dossier à l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI) qui transmet à son tour la demande au ministère concerné. Chaque année, le royaume accueille donc des dizaines de milliers d'étudiants étrangers via son Agence marocaine de coopération internationale (AMCI), affiliée au ministère des Affaires étrangères.

Encouragés par un cadre juridique et institutionnel favorable, les établissements d'enseignement supérieur privé participent aussi à une immigration estudiantine subsaharienne légale. Ils mettent en avant les atouts du Maroc, notamment la proximité ou la diversité de l'offre de formation directement liée au développement de l'Afrique. Ils multiplient ainsi leurs chances d'accueillir les futurs dirigeants d'États, d'organisations régionales et internationales ou d'entreprises (14). Les écoles privées ont leur propre

(11) F. Regragui, *L'Enseignement supérieur au Maroc : description du système d'enseignement supérieur*, Rabat, CIEP, 2004.

(12) S.M. Laouali, « Maroc, pays d'accueil d'étudiants étrangers », *op. cit.*, p. 116.

(13) A. Barre, « La politique marocaine de coopération en Afrique : essai de bilan », 1995.

(14) L. Nzamba, « Immigration estudiantine subsaharienne : quel enjeu pour le Maroc ? », *op. cit.*

mode de sélection à l'international, soit sur dossier, soit par un concours composé de tests écrits d'admissibilité et parfois par un entretien d'admission. Notons que les grandes écoles françaises d'enseignement supérieur multiplient les implantations au Maroc, tout comme leurs concurrentes anglo-saxonnes. Ces écoles offrent aux étudiants marocains et subsahariens la possibilité d'avoir une formation de qualité et un diplôme reconnu partout dans le monde, tout en évitant les complications liées aux demandes de visa et au coût de la vie en Europe et en Amérique.

Profils des étudiants, motivations du péripèle et conditions de vie au Maroc

L'étude présentée ici est le résultat d'une enquête quantitative menée auprès de 350 étudiants d'Afrique subsaharienne inscrits au Maroc. Des entretiens semi-directifs ont été par la suite menés auprès de 15 étudiants et de 10 personnalités (diplomates marocains et étrangers intervenant dans la mobilité) pour recueillir des informations sur leurs expériences, leurs opinions, leurs perceptions de la mobilité estudiantine au Maroc ou leurs projets.

Profil des étudiants et motifs du départ

On peut se baser sur cinq principales variables démographiques pour analyser le profil de ces étudiants, à savoir l'âge, la situation matrimoniale,

le niveau d'études, la langue parlée et la condition économique. Concernant l'âge des étudiants subsahariens présents au Maroc, notre enquête a révélé que 92 % des étudiants enquêtés ont moins de 30 ans. Ils ont généralement un niveau d'études compris entre bac + 1 et bac + 5 (92 % des étudiants ayant participé à l'enquête). L'étude révèle, quant à la situation matrimoniale des étudiants, que 92 % sont célibataires. Le fait que la proportion des étudiants célibataires soit la plus forte ne constitue pas une surprise, compte tenu de la moyenne d'âge des étudiants. Concernant les langues parlées, notre étude a montré que la majorité de ces étudiants parle français (99,4 % des étudiants interrogés, voir figure 1), même si on note la présence d'un nombre important d'étudiants anglophones, lusophones et hispanophones. En effet, même si les étudiants viennent principalement des pays francophones d'Afrique de l'Ouest, le royaume chérifien s'ouvre progressivement aux pays lusophones et anglophones grâce à un cursus de mise à niveau en français mis en place par l'AMCI.

La durée du séjour des étudiants varie en fonction de la formation choisie et du projet professionnel. Mais, interrogés sur le nombre d'années qu'ils ont passées au Maroc et le nombre d'années qu'il leur reste à passer, 88,6 % ont répondu avoir passé entre un et cinq ans au Maroc. On peut alors en déduire que la mobilité estudiantine subsaharienne dure en moyenne de un à cinq ans au Maroc.

Figure n° 1

Langues étrangères parlées par les étudiants enquêtés

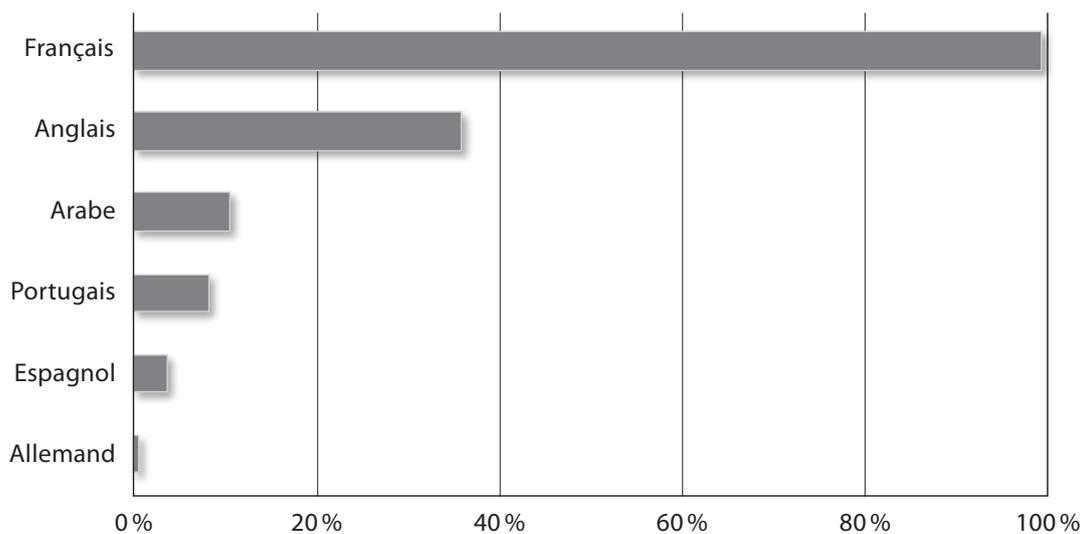


Tableau n° 2

**Réponses des étudiants interrogés sur le nombre d'années déjà passées au Maroc
et le nombre d'années qu'il leur reste encore à y passer**

Durée du séjour	Le nombre d'années passées au Maroc		Nombre d'années qui restent à passer au Maroc	
	Réponses	%	Réponses	%
Moins d'une année	8	2,3	44	12,6
Entre 1 et 5 ans	310	88,6	250	71,4
Entre 6 et 10 ans	29	8,3	21	6,0
Plus de 10 ans	3	0,9	1	0,3
Je ne sais pas	0	0,0	34	9,7
Total	350	100,0	350	100,0

Les raisons qui poussent les étudiants subsahariens à venir étudier au Maroc sont multiples et dépendent surtout du parcours individuel de chacun, mais il existe tout de même une dynamique collective qui fait ressortir certaines raisons majeures en faveur de cette mobilité intra-africaine (15). Hormis les facilités administratives qu'offre le Maroc aux étudiants d'Afrique subsaharienne, l'un des motifs principaux pour venir étudier au Maroc est l'obtention de la bourse et l'amélioration des perspectives d'avenir (16). En effet, la bourse de l'Agence marocaine de coopération internationale est vue par beaucoup d'étudiants étrangers comme étant une vraie opportunité face au manque d'alternative qui mine leur pays, comme l'affirme George P., 29 ans, qui a quitté le Libéria il y a cinq ans pour suivre lui aussi des études de géoscience. Il se souvient :

« L'un des avantages d'étudier ici (au Maroc), c'est que l'enseignement est totalement gratuit, contrairement à nos pays anglophones. Je ne connaissais absolument rien sur le Maroc avant, mais quand on m'a parlé de la bourse et de la possibilité d'apprendre le français, j'ai décidé de venir. »

La bourse marocaine n'est cependant pas le seul élément qui pousse les étudiants étrangers à convoiter les écoles marocaines. La diversité des filières proposées attire aussi certains étudiants, comme l'assure Aboubacar S., 24 ans, venu du Niger, en 4^e année d'architecture :

« La filière architecture n'existe pas chez moi. Pendant mes deux années d'études, j'ai rencontré beaucoup de personnes intéressantes et différentes. J'en profite pour apprendre un peu l'arabe. »

Même si la migration estudiantine au Maroc a pendant longtemps été vue comme une migration de transit, le Maroc est devenu depuis quelques années un pays d'accueil. En effet, interrogés sur leur projet migratoire, 54,6 % des étudiants ont répondu ne pas avoir de projet migratoire. Ainsi, seuls 44,6 % des étudiants ont répondu avoir des projets de migration vers l'Europe, l'Amérique ou d'autres pays d'Afrique. Mais notons que 0,9 % ont déclaré leur intention de rester définitivement au Maroc. La présence de familles au Maroc (frères, sœurs, cousins, oncle...) est aussi un facteur important qui apparaît souvent comme motif dans le choix du Maroc comme pays de destination pour les études. D'ailleurs, à la question de savoir s'ils ont de la famille au Maroc, 59,7 % ont répondu oui. Interrogé à ce propos, Mamadou N., 22 ans, étudiant sénégalais en 3^e année de médecine, témoigne :

« Je devais normalement aller en France, mais c'était trop compliqué et coûteux. Ma famille n'était pas sûre de pouvoir me prendre en charge en France. J'ai alors choisi d'accepter la bourse pour étudier au Maroc, qui offre de très bonnes filières d'études. Mon cousin et mes amis qui étudient au Maroc aussi m'ont dit que c'est un pays musulman comme chez nous, où la vie est moins chère, et que je n'aurais donc pas de problème pour m'intégrer. »

Mais qu'en est-il de la condition économique de ces étudiants ?

Moyens de subsistance, niveau et conditions de vie des étudiants d'Afrique subsaharienne résidant au Maroc

En 2012, ils étaient environ 15 000 étudiants d'Afrique subsaharienne inscrits au Maroc dans l'enseignement supérieur marocain, et 7 000 bourses d'études leur étaient octroyées (pour tous les étudiants étrangers) par l'Agence marocaine de coopération internationale (AMCI). Cependant, le manque de

(15) K. Guebache-Mariass, « Les étudiants subsahariens au Maroc ou comment se sentir étranger en Afrique », publication en ligne sur <http://www.grotius.fr>, 5 juin. 2013.

(16) J. Berriane, « Les étudiants subsahariens au Maroc : des migrants parmi d'autres ? », *Méditerranée*, n° 113, 2009.

bourse pour certains étudiants, fragilisés car provenant de milieux modestes, implique de sérieux problèmes financiers. Ce problème de survie s'est toujours posé étant donné l'insuffisance de la bourse, mais ces dernières années, la question a pris une plus grande ampleur, surtout pour les étudiants de master et de doctorat qui n'ont plus de bourse de l'AMCI (17).

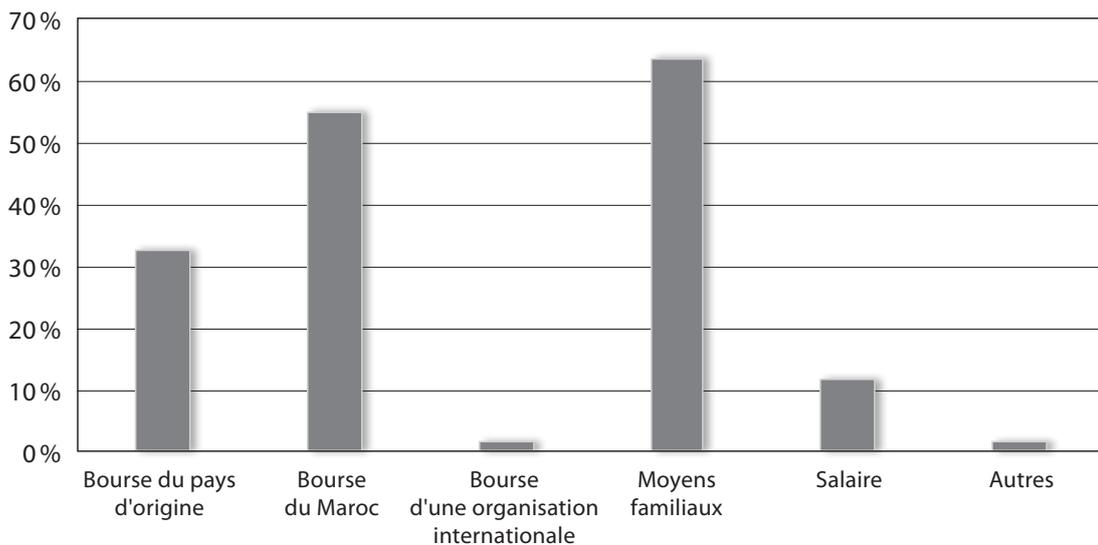
Confrontés à cette situation, certains étudiants optent pour des petits travaux rapportant quelques sommes dérisoires tels que la coiffure, les cours de soutien scolaire, le commerce ou les centres d'appels, comme l'affirme Sanogo K., étudiant malien en master 1 d'économie :

« Je suis venu ici parce que j'ai brillé au bac et que j'ai eu la bourse marocaine. J'étais bien à l'époque,

parce que je bénéficiais de la bourse du Maroc et de celle de mon pays, le Mali. Mais après avoir obtenu la licence, j'ai appris que le Maroc ne donne plus de bourse aux étudiants de master. Or, le Mali ne donne pas de bourse aux étudiants qui n'ont pas droit à la bourse marocaine. Ce n'est vraiment pas logique. Je me demande qui a pris cette décision et surtout pourquoi. Normalement, c'est lorsqu'on n'a pas la bourse du Maroc qu'on a le plus besoin de la bourse de notre pays. Bref, pour survivre, je travaille clandestinement dans un garage quand je ne vais pas à la fac. »

Interrogés sur la provenance de leurs moyens de subsistance et leur niveau de vie, 350 étudiants répondent comme suit (figure n° 2) :

Figure n° 2
Moyens de subsistance des étudiants enquêtés



Parmi les remarques les plus importantes, on peut souligner que 54,9% des étudiants utilisent des moyens familiaux pour vivre, pour compenser le retard de la bourse ou l'insuffisance de la somme perçue. Seulement 32,9% perçoivent une bourse de leur pays d'origine, 11,7% travaillent pour vivre. Notons aussi que seuls 1,4% bénéficient de bourses d'organisations internationales malgré la prolifération, un peu partout dans le monde, de programmes pour l'obtention de telles bourses (Erasmus, Bourse Union africaine, Bourse Cedeao...). Interrogé sur la question, Karim Z., 28 ans, étudiant nigérien, témoigne :

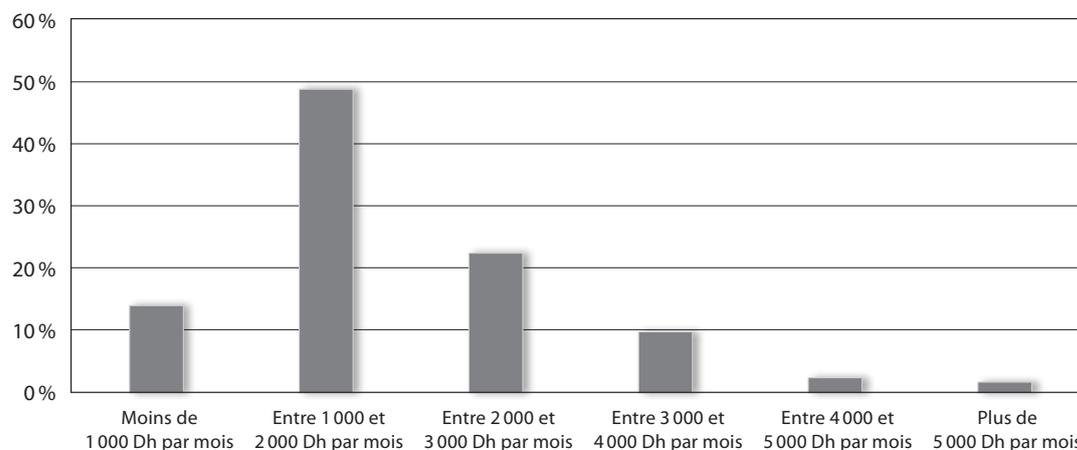
« Je fais ma thèse depuis deux ans et pourtant je n'ai presque aucun financement. Mon pays me donne parfois la bourse, mais là, elle a six mois de retard. J'essaie de postuler pour la bourse d'une organisation internationale, l'ISESCO. Mais c'est vraiment très compliqué, je suis au Maroc, mais on me demande de faire un dossier et de l'envoyer à l'antenne de l'ISESCO dans mon pays qui doit le renvoyer au Maroc. Ce n'est vraiment pas logique. On est toujours obligé de tendre la main à la famille. »

Malgré les faibles efforts fournis par les pays d'origine, le problème reste d'actualité : le niveau de vie de certains étudiants est précaire. Interrogés sur leur niveau de vie, 350 étudiants répondent ainsi :

(17) D.F. Engolo, « Les étudiants subsahariens face à la précarité », *Al Bayane*, 12-13 mai, 2012.

Figure n° 3

Niveau de vie des étudiants enquêtés



Questionnés sur leur niveau de vie, 22,6% affirment vivre avec 2 000 à 3 000 dirhams par mois, 48,9% avec 1 000 à 2 000 dirhams et 14% avec moins de 1 000 dirhams. Face à la précarité due au manque ou à l'insuffisance de la bourse, le recours à la famille constitue un moyen de subsistance important pour les étudiants d'Afrique subsaharienne inscrits au Maroc. D'ailleurs, à la question « Recevez-vous des transferts d'argent de votre pays ? », 85,1% des étudiants ont répondu recevoir de l'argent de la famille chaque mois, même si 30,6% reçoivent moins de 1 000 dirhams par mois.

Le racisme est peu évoqué, même si à la question de savoir « Avez-vous déjà été victime d'une discrimination au Maroc ? » 28% des étudiants enquêtés ont répondu « oui » (figure n° 4).

Figure n° 4

Réponses des étudiants enquêtés par rapport à la discrimination



Interviewé concernant la discrimination, Mohamed I., Camerounais de 25 ans, affirme « je n'aime pas vraiment le fait que tous les blacks soient instinctivement appelés « mon ami », ou parfois même *azzi* (18) ou *ébola*. On

(18) Ce terme du dialecte marocain dont l'équivalent arabe *'abd* est utilisé dans d'autres pays comme l'Algérie et la Tunisie. Le terme *azzi*

doit remédier à ce problème surtout dans les quartiers populaires. Personnellement, je me suis fait cracher dessus à deux reprises. Vous imaginez? Pire, il y a même des professeurs universitaires qui nous appellent « les Africains », comme s'ils ne sont pas Africains, eux », défend-il. Toujours sur ce point, George P., 29 ans, étudiant libérien, ajoute :

« On n'en parle pas beaucoup, mais la discrimination existe ici, sinon comment expliquez-vous le fait qu'on ne puisse pas facilement travailler, travailler légalement tout en étudiant parce qu'on a des problèmes d'argent parfois sérieux ? »

Cette situation pourrait être liée au problème de communication qui se pose souvent entre les étudiants et la population marocaine, dans la mesure où beaucoup d'étudiants ne parlent pas l'arabe marocain (la *darja*). D'ailleurs, interrogés sur leur connaissance de l'arabe marocain, seuls 16,6% des étudiants ont affirmé le comprendre, 36,3% le comprendre un peu et 47,1% ne rien comprendre. Notons sur ce point que les établissements d'enseignement supérieur marocains (publics et privés) n'offrent pas des cours de dialecte marocain aux nouveaux étudiants pour faciliter leur intégration.

Pour faire face à la barrière linguistique, les étudiants rejoignent des associations estudiantines étrangères pour retrouver des personnes partageant des affinités linguistiques et culturelles avec eux ; interrogés sur leur vie associative, 83,7% des étudiants ont affirmé être membres d'une association estudiantine.

L'accès à l'emploi pourrait être la solution adéquate pour pallier les problèmes d'intégration que connaissent les étudiants dans la mesure où l'insertion professionnelle peut aussi favoriser l'intégration

de même que *'abd* est une catégorie péjorative désignant de façon équivalente l'esclave et « homme noir ».

sociale. Mais qu'en est-il de l'accès au travail des étudiants d'Afrique subsaharienne au Maroc ?

Étudiants d'Afrique subsaharienne et marché du travail au Maroc

Très rares sont les études approfondies sur l'accès à l'emploi de ces étudiants pendant leurs études et après l'obtention de leur diplôme au Maroc. Cependant, certaines sources journalistiques et académiques permettent de se faire une idée sur l'accès à l'emploi pendant et après les études.

Accès à l'emploi pendant les études

Accueillir des étudiants étrangers est un enjeu de rayonnement international et d'excellence scientifique, mais également d'élévation du niveau de qualification de la formation et de la main-d'œuvre (19). Tous les grands pays d'accueil, dont l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni, permettent aux diplômés étrangers de s'installer temporairement dans le pays de leurs études pour y travailler ou de travailler pendant leur étude à titre accessoire. En France, par exemple, le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile autorise automatiquement tous les étudiants étrangers à travailler pendant leurs études à titre accessoire dans la limite d'une durée annuelle de travail de 964 heures. Par ailleurs, leurs principaux secteurs d'activité sont les services à la personne, l'hôtellerie-café-restauration, ainsi que la sécurité et le gardiennage. Par contre, ils ne sont pas autorisés à exercer une activité de travailleurs indépendants. Mais les étudiants étrangers ont également la possibilité d'occuper un emploi étudiant au sein des établissements publics d'enseignement supérieur, dans les domaines d'activité suivants : assistance et accompagnement des étudiants handicapés, accueil des étudiants, tutorat, soutien informatique et aide à l'utilisation des nouvelles technologies, animations culturelles, scientifiques, sportives et sociales, aide à l'insertion professionnelle, promotion de l'offre de formation (20).

Contrairement aux autres grands pays d'accueil des étudiants étrangers, au Maroc les textes n'évoquent aucune facilité particulière d'accès légal et direct à l'emploi pour les étudiants étrangers pendant leurs études. Seuls les étudiants en médecine (les résidents en particulier) sont dans la pratique tenus d'exercer des fonctions hospitalières. Ces fonctions étant intégrées au cycle des études, ils conservent leur statut d'étudiant. Ils sont en général rémunérés

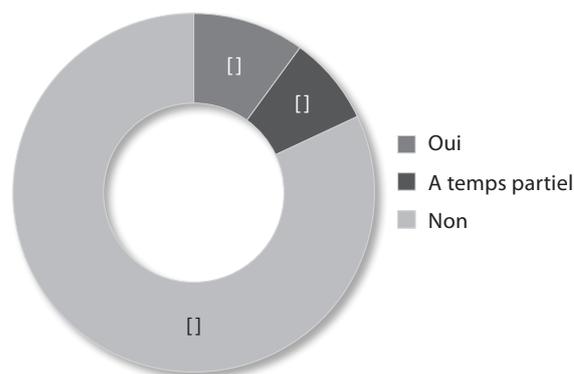
(19) N. Charles et C. Jolly, « Les étudiants étrangers et le marché du travail : une comparaison Allemagne, France, Royaume-Uni », Rapport pour le Commissariat général à la stratégie et à la prospective, Paris, 2013.

(20) *Ibid.*

par le ministère de la Santé. D'ailleurs, à la question « travaillez-vous parallèlement à vos études ? », 82 % des étudiants interrogés ont répondu « non ».

Figure n° 5

Réponses des étudiants enquêtés sur la question se rapportant au fait de travailler pendant les études



Ce silence juridique se rapportant à la possibilité pour les étudiants d'Afrique subsaharienne de travailler pourrait constituer un obstacle à leur intégration et à l'amélioration de la compétitivité et de l'excellence scientifique. Toutefois, cette situation mérite d'être nuancée. Le problème d'accès au travail pendant les études au Maroc ne concerne pas seulement les étudiants subsahariens. Il touche aussi bien les étudiants marocains que les étudiants étrangers parce que la culture du travail étudiant (21) n'est pas très répandue au Maroc. D'ailleurs, il n'existe aucun dispositif juridique facilitant l'accès des étudiants au marché du travail pendant leurs études. La résolution de ce problème permettrait d'améliorer les conditions de vie de beaucoup d'étudiants.

Accès à l'emploi après les études

Détenir un diplôme apparaît comme le meilleur moyen d'obtenir au Maroc un emploi qualifié lorsque l'on est originaire de pays subsahariens, même si, d'après une étude de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) de 2011, seuls 2 % des migrants au Maroc bénéficient d'un travail régulier. Pourtant, 70 % disposent d'un diplôme et 95 % sont âgés de moins de 30 ans (22).

(21) Dans certains pays, il est possible pour un étudiant qui désire travailler parallèlement à ses études d'avoir un statut « d'étudiant-travailleur ». Il signe un « contrat d'occupation d'étudiants » avec son employeur. Grâce à ce contrat, il est protégé par la législation du travail. Celle-ci détermine le genre de travail autorisé, le nombre de jours de repos, etc.

(22) Y. Amrani, « Politique migratoire : les ministères de l'Emploi et des Affaires de la migration plangent sur l'insertion professionnelle des migrants », *Le Matin*, 17 mars 2016.

La plupart des professionnels originaires d'Afrique subsaharienne ont eu leur diplôme d'enseignement supérieur au Maroc après une fin de scolarité dans le pays d'origine. Ceci n'est pas un phénomène original : dans tous les grands pays d'accueil au monde, les études sur place constituent le moyen le plus efficace de s'insérer sur le marché du travail local. En effet, plus ouvertes, plus compétitives et plus dynamiques, plusieurs entreprises marocaines recrutent de plus en plus de cadres subsahariens diplômés des grandes écoles pour leurs succursales sur le continent africain. C'est le cas spécialement des agences bancaires comme Attijariwafa Bank, qui les intègre afin de les muter plus tard dans leurs pays d'origine. En conséquence, de nombreux jeunes subsahariens expatriés occupent ainsi des postes à responsabilité à la Banque populaire. Ces jeunes professionnels subsahariens expriment généralement une certaine satisfaction et de l'optimisme concernant leur situation (23).

Plusieurs Subsahariens diplômés travaillent donc au Maroc même si, pour ce qui est de l'autorisation de travail, la « préférence nationale » est nettement de vigueur, obligeant l'employeur désirant engager un étranger à obtenir une attestation dite ANAPEC. Celle-ci permet de certifier que le profil recherché ne peut être pourvu auprès de demandeurs d'emploi nationaux. Du fait d'accords réciproques, seuls les Sénégalais, les Tunisiens et les Algériens en sont exemptés. La procédure doit être menée dans les trois mois suivant leur entrée dans le Royaume, et ils doivent être recrutés par une société formellement enregistrée qui accepte de fournir un contrat de travail. D'autres catégories d'étrangers en sont légalement dispensées, notamment les conjoints de Marocain(e)s, les gérants d'entreprise ou encore les personnes nées au Maroc et ayant résidé au Maroc durant six mois au minimum. Cette règle de la « préférence nationale » vivement critiquée par l'Organisation internationale du travail (OIT) (24) et par les organisations de défense de droits des migrants reste toujours en vigueur dans la pratique, même si des efforts sont faits en faveur de l'égalité de chances. Dans cette optique, les salariés migrants ayant bénéficié de la régularisation exceptionnelle en 2014 sont dispensés de l'attestation d'activité délivrée par l'ANAPEC (25).

(23) Ces jeunes professionnels africains subsahariens expriment généralement une certaine satisfaction concernant leur situation. Il serait cependant intéressant de mener une réflexion profonde sur cette intégration professionnelle dans laquelle l'on mute plus tard la personne recrutée dans son pays d'origine. Cela se fait-il en complète collaboration avec la personne concernée ? Est-elle contente de cette mutation ? Est-elle d'accord, au courant dès le début ?

(24) Voir le Rapport de l'OIT de 2014 sur l'accès au marché du travail au Maroc.

(25) Près de 18 000 personnes ont bénéficié de l'opération exceptionnelle de régularisation. Voir le rapport de la FIDH et du Gadem : « Maroc, entre rafles et régularisations : bilan d'une politique migratoire incertaine », 2015.

Conclusion

La mobilité des étudiants, sans être un phénomène nouveau, s'est de nos jours beaucoup élargie pour devenir une réalité mondiale. Elle s'est accrue largement ces dernières années dans un contexte marqué par la globalisation de l'enseignement et l'évolution des technologies de la communication. Face à la complexité des politiques migratoires européennes et au coût élevé de la vie en Europe et en Amérique, les pays en développement comme ceux du Maghreb deviennent une destination prisée par des étudiants africains des pays dits subsahariens. En plus de la proximité géographique et culturelle, ces pays offrent un enseignement de qualité grâce à plusieurs réformes effectuées dans le domaine de l'enseignement supérieur. De ce fait, dans le domaine de la mobilité estudiantine internationale, l'hégémonie traditionnelle des grands pays occidentaux (Etats-Unis, Royaume-Uni, France et Allemagne) s'estompe pour laisser place à de nouveaux acteurs comme le Maroc.

Le Maroc est en effet, devenu un pôle universitaire important, avec chaque année plusieurs milliers de nouveaux inscrits subsahariens. Même s'il se dégage de notre étude que l'intégration économique de ces étudiants est aussi complexe que leur intégration sociale dans la mesure où très peu de dispositifs sont prévus pour leur intégration à la langue et à la culture locale et pour leur accès au marché du travail. Leur enthousiasme pour les études au Maroc s'explique par le fait que l'enseignement marocain, conforme aux normes internationales, facilite la mobilité inter-universitaire et offre des possibilités d'insertion professionnelle, bien que certaines conditions juridico-administratives restent complexes. L'enseignement est dispensé en français dans la plupart des filières, et les diplômes délivrés sont reconnus dans de nombreux pays (26). En accordant une place importante à l'enseignement supérieur et en ouvrant ses universités aux étudiants étrangers, notamment à ceux de l'Afrique subsaharienne, le Maroc reconfigure lentement les relations internationales, car les étudiants subsahariens formés au Maroc pourraient dans quelques années devenir les relais de la politique marocaine dans leurs pays, augmentant ainsi son influence. Loin d'être un phénomène banal, la présence de nombreux étudiants d'Afrique subsaharienne dans les universités marocaines ne peut pas être négligée, car elle constitue un aspect important des dynamiques de circulation des personnes sur le continent.

(26) Y. Lahlou ; « Mention bien pour les étudiants subsahariens », *Jeune Afrique*, 18 février 2008.

Partie II

Insertion et intégration économique

L'insertion professionnelle des migrants subsahariens diplômés au Maroc, le cas de Fès et de Meknès

Clara POLISTENA

Master en Médiation inter-méditerranéenne
Université Ca' Foscari, Venise

Résumé

Cette étude explore les parcours d'intégration professionnelle des migrants subsahariens qualifiés résidant dans les villes marocaines de Fès et de Meknès. À l'exception des migrants sénégalais, l'insertion des Subsahariens dans le marché du travail est entravée par la législation marocaine, qui octroie le droit à un travailleur étranger d'être recruté uniquement en cas d'absence des nationaux postulants pour le même poste. Cet article analyse les résultats issus d'une recherche qualitative menée à Fès et Meknès en juillet 2017, décrivant les stratégies employées par les migrants diplômés pour entrer sur le marché du travail en dépit des obstacles juridiques et socioculturels liés à leur origine.

Mots-clés : migration subsaharienne, intégration économique, insertion professionnelle, migrants qualifiés, Maroc, Fès, Meknès.

Abstract

This study explores the occupational integration processes of qualified sub-Saharan migrants in the Moroccan cities of Fez and Meknes. With the exception of Senegalese migrants, the insertion of sub-Saharans in the labour market is hampered by the Moroccan legislation, which grants the right to a foreign worker to be recruited only in the absence of Moroccans applying for the same post. This article analyses the results of a qualitative research conducted in Fez and Meknes in July 2017, describing the strategies used by graduated migrants to enter the labour market despite the legal and socio-cultural obstacles linked to their origin.

Keywords: Sub-Saharan migration, economic integration, occupational integration, qualified migrants, Morocco, Fez, Meknes.

Introduction

Au cours des dernières décennies, les pays de l'Afrique subsaharienne sont devenus progressivement des zones de départ pour les migrations internationales. Ce phénomène trouve son origine dans les inégalités de développement, qui auront probablement tendance

à s'intensifier dans les temps à venir au sein de cette région (1). Jusqu'à la chute du régime Kadhafi en 2011, la Libye a joué un rôle fondamental dans les migrations internes au continent, en fournissant des emplois aux migrants venant principalement des pays subsahariens. Sa déstabilisation a provoqué l'expulsion d'une masse de migrants qui y travaillaient, et elle s'est transformée en zone de transit pour ceux qui essaient de rejoindre l'Europe (2). Cette dernière, de sa part, a répondu aux vagues migratoires par une politique de fermeture des frontières. Cette situation a fait du Maroc, historiquement un pays de transit, l'alternative idéale pour les étudiants et les migrants subsahariens (3). Contrairement à l'Europe, le Maroc a annoncé une politique d'ouverture vers les pays limitrophes, spécialement ceux de l'Afrique de l'Ouest. Les visites royales en Afrique subsaharienne entre 2013 et 2017 ont facilité la signature de plusieurs accords pour la mise en place de projets de développement au Sénégal, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Gabon et dans d'autres pays (4). Parallèlement, le gouvernement marocain a approuvé une Stratégie nationale pour l'immigration et l'asile, qui a été précédée par une opération exceptionnelle de régularisation. Cette campagne représente un grand défi pour le Maroc, notamment en ce qui concerne l'intégration économique, sachant que presque 20 % des migrants qui ont demandé la régularisation en 2014 vivaient de mendicité (5).

(1) J. Gonzalez-Garcia *et al.*, « Sub-Saharan African Migration. Patterns and Spillovers », *Spillover notes* (International Monetary Fund), n° 9, 2016.

(2) F. Aït Benmadani (dir.), « La politique d'immigration : un jalon de la politique africaine du Maroc ? Cas de la régularisation des migrants subsahariens », MIM-AMERM, 2016.

(3) M. Berriane *et al.*, « Introduction: revisiting Moroccan migrations » *The Journal Of North African Studies*, n° 20, 4, 2015, p. 503-521.

(4) Ministère de l'Economie et des Finances du Maroc, *Relations Maroc-Afrique : l'ambition d'une nouvelle frontière*, Direction des études et des prévisions financières, juillet 2015.

(5) F. Aït Benmadani (dir.), « La politique d'immigration... », *op. cit.*, 2016.

L'intérêt de la présente recherche provient des caractéristiques particulières de cette migration. Des études récentes ont démontré que le mouvement migratoire subsaharien vers le Maroc est constitué principalement de jeunes qualifiés. La comparaison entre les chiffres des migrants subsahariens donnés par l'enquête d'AMERM en 2008 et ceux présentés par Fouzi Mourji et collègues en 2016 semble montrer une amplification de ce phénomène. Alors que dans la première enquête seuls 16 % de la population interrogée disposaient d'un diplôme d'enseignement supérieur (6), dans la dernière le pourcentage monte à 49 % (7). Même si ces données peuvent varier considérablement à cause des incongruences méthodologiques, le pourcentage de migrants qualifiés demeure élevé. Cette population mérite donc d'être étudiée séparément. Reconnaisant le fait que le Maroc est en train de devenir un pays d'accueil pour les migrants subsahariens et que le Royaume a manifesté la volonté de les intégrer dans la société, la question qui se pose en observant ces chiffres est la suivante : y a-t-il une problématique spécifique concernant l'insertion professionnelle des jeunes migrants subsahariens qualifiés résidant à Fès et à Meknès ? La présente recherche vise à répondre à cette question et, en même temps, à mettre en évidence les particularités de l'intégration de ces migrants dans les zones urbaines de Meknès-Fès. Ces deux villes, en fait, malgré le fait qu'elles accueillent un grand nombre de migrants, n'ont pas été étudiées aussi profondément que les métropoles de Casablanca et de Rabat. Pour cette étude, nous avons choisi une approche qualitative, qui nous permet de mieux comprendre la dynamique de l'intégration.

État de l'art

Le sujet des migrations au Maroc a été souvent étudié en tant que : a) migration sud-nord, comme c'est le cas pour l'émigration marocaine vers l'Europe ; b) migration nord-sud, en ce qui concerne l'immigration européenne au Maroc ; c) migration de retour, en ce qui concerne les Marocains de première ou deuxième générations ayant vécu à l'étranger ; d) migration de transit, comme c'est le cas des Africains subsahariens (8). Ce n'est que récemment que les chercheurs, en raison des changements de la dynamique migratoire et de leurs conséquences au niveau sociopolitique, se sont

de plus en plus intéressés à l'état et aux parcours d'intégration des Africains subsahariens au Maroc (9). À travers l'analyse de la littérature existante sur le sujet, deux grandes catégories d'œuvres peuvent être identifiées en ce qui concerne les migrations subsahariennes au Maroc. Nous analyserons ici leurs approches et leur contribution au sujet spécifique de notre propre recherche, c'est-à-dire l'intégration économique des migrants qualifiés.

Une première catégorie comprend les rapports qui, en analysant les résultats des enquêtes quantitatives, donnent un compte-rendu des divers aspects de la dynamique migratoire. Ces rapports portent donc sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques des Subsahariens qui vivent dans les plus grandes villes du Maroc, où nous retrouvons la majeure concentration de migrants (principalement Casablanca, Rabat, Tanger, Fès). En plus, ces sources traitent des causes de départ, du voyage, des conditions de vie et de travail au Maroc. Les œuvres représentatives de cette catégorie sont le rapport de l'AMERM, *L'Immigration subsaharienne au Maroc : analyse socio-économique* (10) et le rapport de Fouzi Mourji et collègues, *Les Migrants subsahariens au Maroc : enjeux d'une migration de résidence* (11). Malgré le pourcentage élevé des migrants qualifiés dans ces études, aucune différenciation n'est faite dans ces rapports dans l'analyse de leur dynamique migratoire spécifique. Autrement dit, l'intégration des migrants diplômés et celle des non-diplômés ne sont pas traitées séparément, ce qui nous empêche d'en tirer des connaissances sur les ambitions et les conditions de vie distinctes. En outre, tout en fournissant des données sans précédent sur les profils des migrants subsahariens au Maroc, la recherche quantitative ne nous permet pas de saisir la perspective propre des individus sur leur parcours d'intégration. Par ailleurs, ces rapports ont tendance à se concentrer sur les grandes villes administratives et économiques du pays, en négligeant la réalité des migrants dans les petites et les moyennes agglomérations urbaines.

Une deuxième catégorie comprend les articles issus de la recherche qualitative conduite sur une population restreinte, dans les grandes villes marocaines ou dans les villes plus petites, comme celle d'Inezgane (12), dans le sud du pays. Cette catégorie d'études se concentre sur une variété de domaines plus spécifiques du parcours migratoire. Tandis que de nombreux articles concernent la réalité des étudiants subsahariens au

(6) AMERM, « De l'Afrique subsaharienne au Maroc : les réalités de la migration irrégulière », 2008, p. 26.

(7) F. Mourji et al., *Les Migrants subsahariens au Maroc : enjeux d'une migration de résidence*, Rabat, Fondation Konrad Adenauer, 2016, p. 26.

(8) H.A. Mchichi (dir.), *Les Évolutions de la recherche sur les migrations internationales au Maroc*, Actes du colloque international, AMERM, Rabat, 2010.

(9) M. Berriane et al., « Introduction... », *op. cit.*, 2015.

(10) AMERM, « De l'Afrique subsaharienne au Maroc... », 2008.

(11) F. Mourji et al., *Les Migrants subsahariens au Maroc...*, *op. cit.*, 2016.

(12) R. Benbih, *Migrants d'Afrique de l'Ouest au Maroc*, Paris, l'Harmattan, 2015.

Maroc (13), leur intégration dans le marché du travail n'a pas été explorée attentivement. Comme le souligne Lionel Nzamba (14), si « la mobilité estudiantine est nécessaire au développement des États d'Afrique et au partage d'expériences (15) », les anciens étudiants ne sont pas suivis : sont-ils facilement intégrés sur le marché du travail ? La législation marocaine ne facilite pas l'accès à l'emploi pour la majorité des étrangers, notamment d'Afrique subsaharienne, à l'exception des Sénégalais et de certaines catégories particulières d'étrangers (16). » Dans ce contexte, toutefois, le travail de Michel Peraldi, *D'une Afrique à l'autre, migrations subsahariennes au Maroc* (17), représente une exception. L'un de ses chapitres, « Les mondes du travail, segmentations et informalités (18) », vise à rendre compte de l'intégration économique des migrants, y compris les anciens étudiants des universités marocaines. En ce qui concerne leurs conditions de travail, l'image présentée dans ce chapitre du livre est très positive. D'après l'auteur : « Si précaires, au sens professionnel du terme, que soient les parcours présentés ici, on est loin cependant de l'image dramatique et dramatisée des esclaves du travail (19). » De toute façon, les résultats de la recherche sont classés selon le secteur professionnel des interviewés et pas selon leurs profils. Et encore, cela ne nous permet pas de suivre le parcours spécifique des migrants qualifiés. Par ailleurs, nous pouvons identifier une inexactitude conceptuelle dans la catégorisation des profils présentés dans le livre. Effectivement, l'auteur distingue deux grandes catégories de migrants travailleurs : les profils qualifiés, formés dans des universités marocaines et intégrés dans des secteurs qui demandent un certain degré de compétences, et les profils non qualifiés, occupant des postes plus précaires dans le secteur informel. Toutefois, au contraire, l'enquête de Fouzi Mourji et collègues (20) a démontré que presque la moitié des migrants subsahariens résidant au Maroc a un diplôme d'études supérieures, dont moins de 10 % a été obtenu

au Maroc (21). Ces derniers chiffres ont conduit certains chercheurs à supposer qu'un pourcentage élevé de migrants qualifiés sont employés en tant que travailleurs non qualifiés. Ce concept, connu sous le nom de *brain waste*, a été bien expliqué par Johara Berriane :

« Le concept classique de *brain drain* traite des effets négatifs des migrations scientifiques sur leurs pays d'origine, en vidant les pays de leurs ressources scientifiques. Ce concept est de plus accompagné de celui de *brain waste*, un phénomène encore plus pervers, qui démontre que les migrants qualifiés, une fois arrivés dans le pays d'immigration, sont amenés à faire des métiers en dessous de leurs compétences. » (J. Berriane, *Les Étudiants subsahariens au Maroc : des migrants parmi d'autres ?* Accra, Centre for Migration Studies et International Migration Institut, 2007.)

Cette idée a été plus profondément explorée par Khadija Elmadmad dans *La Migration qualifiée au Maroc, une étude sociojuridique* (22), un travail documentaire qui analyse, d'un côté, la réalité de la diaspora marocaine hautement qualifiée et, de l'autre, celle des diplômés immigrés au Maroc. Bien que les deux phénomènes soient étudiés et présentés ensemble, aucune comparaison substantielle n'est faite entre eux. Cela représente le seul travail de recherche, à notre connaissance, s'intéressant de façon explicite au profil des migrants qualifiés subsahariens dans sa problématique. Toutefois, l'analyse du sujet n'est pas enrichie par des données qualitatives qui pourraient nous permettre de mieux le comprendre.

Nous observons aussi que la littérature sur la migration des Sénégalais vers le Maroc a été extraordinairement fertile. En effet, le Sénégal et le Maroc entretiennent de fortes relations culturelles et économiques depuis longtemps, c'est-à-dire bien avant l'indépendance du Maroc (23). Les liens historiques entre les deux pays ont conduit à l'adoption de politiques spécifiques, au Maroc comme au Sénégal, qui ont encouragé la mobilité entre les deux populations. Des exemples de la littérature sur la migration sénégalaise sont les travaux de Anaïk Pian (24) et la recherche menée par Fatima Ait

(13) J. Berriane, *Les Étudiants subsahariens au Maroc : des migrants parmi d'autres ?* Accra, Centre for Migration Studies et International Migration Institute, 2007.

(14) L. Nzamba, « Immigration estudiantine subsaharienne : quel enjeu pour le Maroc ? », dans *Migrants au Maroc : cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*, sous la dir. de N. Khrouz, N. Lanza, Rabat, Centre Jacques-Berque, Fondation Konrad Adenauer, 2015, p. 67-71.

(15) *Ibid.*, p. 70.

(16) *Ibid.*

(17) M. Peraldi, *D'une Afrique à l'autre*, Paris, Karthala, 2011.

(18) M. Kettani, « Les mondes du travail, segmentations et informalités », dans *D'une Afrique à l'autre*, *idem*.

(19) *Ibid.*, p. 66.

(20) F. Mourji et al., *Les Migrants subsahariens au Maroc...*, *op. cit.*, 2016.

(21) *Ibid.*, p. 27.

(22) K. Elmadmad, *La Migration qualifiée au Maroc, une étude socio-juridique*, CARIM-AS, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI), Institut universitaire européen, 2009.

(23) F. Ait Benlmadani, Z. Chattou, *Les Sénégalais dans la société marocaine*, AMERM, 2014.

(24) A. Pian, « Aventuriers et commerçants sénégalais à Casablanca : des parcours entrecroisés », *Autrepart*, n° 36, 4, 2005, p. 167-182 ; A. Pian, *Aux nouvelles frontières de l'Europe : l'aventure incertaine des Sénégalais au Maroc*, Paris, La Dispute, 2009 ; A. Pian, « La migration empêchée et la survie économique : services et échanges sexuels des Sénégalaises au Maroc », *Cahiers du genre*, n° 49, 2, 2010, p. 183-202.

Benmadani et Zoubir Chattou *Les Sénégalais dans la société marocaine* (25). Ces études touchent la question de l'intégration économique des Sénégalais installés au Maroc. D'après ces dernières, l'insertion professionnelle des migrants dépend en grande partie de deux facteurs : le niveau de qualification et l'intégration dans les réseaux de solidarité. Les diplômés, obtenus au Maroc ou au Sénégal, semblent ainsi jouer un rôle fondamental dans la recherche d'un emploi. Cette vision optimiste doit néanmoins être remise en question, car les Sénégalais non seulement représentent la population migrante la plus ancienne, mais ils bénéficient aussi des mêmes droits de travail que les nationaux au Maroc, grâce à l'accord de 1964 (articles 1 et 2 du décret royal n° 108-65 du 11 décembre 1965 (26)).

Le dernier type de recherche explorant la question de l'intégration économique des migrants subsahariens au Maroc est constitué par les études sur les politiques marocaines ; exemplaires sont les recherches conduites par Khadija Elmadmad en 2004 (27), Katherina Natter en 2013 (28) et Fatima Ait Benmadani en 2016 (29). Cette dernière combine différentes approches – documentaire, quantitative et qualitative – pour analyser les dernières stratégies migratoires marocaines. En particulier, elle vise à comprendre le contexte politique et économique qui a conduit à l'approbation d'une opération exceptionnelle de régularisation en 2014, en s'interrogeant sur les ambitions des migrants qui l'ont demandée. Toutefois, bien que ce travail soit indispensable à l'investigation des enjeux de la nouvelle politique migratoire marocaine, il ne clarifie pas les changements que cette politique a provoqués dans l'intégration économique des migrants.

Nous pouvons constater, alors que le sujet de l'insertion professionnelle des jeunes migrants qualifiés a été largement exploré en Europe (30), un manque de

littérature concernant l'intégration économique des migrants subsahariens qualifiés au Maroc. En outre, tandis que la majorité des études se focalisent sur les capitales économique et politique marocaines, la réalité des autres villes, comme celles de Fès et de Meknès, nécessite d'être explorée plus en profondeur.

Problématique

L'objectif central de cette recherche est de répondre à la question suivante : y a-t-il une problématique spécifique concernant l'insertion professionnelle des jeunes migrants subsahariens qualifiés résidant à Fès et à Meknès ? Comme beaucoup de chercheurs le soulignent, le Code du travail marocain n'encourage pas l'assimilation des travailleurs étrangers dans le marché national. En fait, l'article 516 du Code affirme que les employeurs souhaitant recruter un étranger doivent recevoir l'autorisation de l'autorité gouvernementale en charge (31). Autrement dit, tous les contrats de travail doivent passer par l'Agence nationale de la promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC) qui « doit autoriser l'embauche. Pour ce faire, elle doit s'assurer qu'il n'y a pas de Marocains en mesure d'occuper l'emploi offert à un étranger (32) ». Toutefois, des exceptions sont faites pour les travailleurs sénégalais, tunisiens et algériens et pour les épouses/époux de Marocain(e)s, qui partagent avec les nationaux les mêmes droits à l'emploi. En outre, les migrants qui ont été légalisés en tant que travailleurs dans le cadre de l'opération exceptionnelle de régularisation lancée en 2014 sont également exemptés. Cette régulation, considérée comme un frein important à l'insertion professionnelle des migrants dans presque toute la littérature sur le sujet, est censée affecter principalement ces migrants qualifiés qui essaient de s'intégrer dans le marché du travail formel et salarié. Le poids de cette régulation, dans un pays où le taux de chômage des travailleurs nationaux hautement qualifiés est déjà élevé, nous amène à questionner les chances que les migrants diplômés ont de trouver un travail qui corresponde à leur niveau d'étude. En particulier, nous nous demandons si cette loi représente une entrave cruciale à leur insertion professionnelle et quelles stratégies ces migrants adoptent pour éviter cet état de fait et d'autres obstacles liés à leur nationalité et leur identité culturelle. Plus spécifiquement, nous visons à comprendre quels sont les facteurs les plus significatifs du succès dans leur recherche d'un emploi (diplômes, genre, pays d'enseignement supérieur,

(25) F. Ait Benmadani, Z. Chattou, *Les Sénégalais dans la société marocaine*, op. cit.

(26) Décret royal n° 108-65 du 17 chaabane 1385 (11 décembre 1965) portant ratification de la Convention d'établissement signée à Dakar le 27 mars 1964 entre le Royaume du Maroc et la République du Sénégal. Disponible sur internet : http://www.ccme.org.ma/images/documents/fr/2014/02/Convention_Maroc_senegal.pdf [consulté le 15/07/2017].

(27) K. Elmadmad, *Les Migrants et leurs droits au Maghreb*, Casablanca, Croisée des chemins, 2004.

(28) K. Natter, « The Formation of Morocco's Policy Towards Irregular Migration (2000-2007): Political Rationale and Policy Processes », *International Migration*, no. 52, 5, 2013, p. 15-28.

(29) F. Ait Benmadani (dir.), « La politique d'immigration... », op. cit., 2016.

(30) A. Frickey, *Jeunes diplômés issus de l'immigration*, Paris, La documentation française, 2005 ; L. Eydoux, *L'Intégration professionnelle des jeunes femmes diplômées issues de l'immigration*, Paris, l'Harmattan, 2013.

(31) Dahir n° 1-03-194 du 14 rejeb (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au Code du travail. Disponible sur internet : <http://www.ilo.org/dyn/travail/docs/450/Maroc%20-%20Code%20travail.pdf> [consulté le 15/07/2017].

(32) M. Peraldi, *D'une Afrique à l'autre*, 2011, p. 27.

statut juridique, nationalité, appartenance à une communauté linguistique ou religieuse spécifique, autres).

Méthodologie

L'approche qualitative s'impose dans notre recherche, car elle permet une meilleure compréhension des parcours d'intégration ainsi que des perceptions et des sentiments des gens impliqués. Nous avons mené des entretiens semi-directifs avec 15 migrants subsahariens qui possèdent un diplôme d'enseignement supérieur, considéré comme un bac + 2, ou un niveau d'étude plus élevé. La tranche d'âge envisagée par cette recherche est celle des 23-35 ans, car elle considère l'âge minimal pour obtenir un diplôme et le temps nécessaire pour intégrer le marché du travail. Les étudiants et les jeunes ayant obtenu leur diplôme après 2016 ne font pas partie de la population interrogée, parce que nous n'avons pas ici l'intention d'explorer la transition entre la formation et le monde du travail. L'échantillon choisi comprend des profils différents : hommes, femmes, diplômés au Maroc, diplômés dans d'autres pays, Sénégalais, migrants d'autres nationalités, réguliers et sans-papiers. Les entretiens se sont articulés autour des axes suivants : 1) le *background* académique et/ou professionnel dans le pays d'origine ; 2) le choix du parcours migratoire ; 3) le *background* académique au Maroc (quand il existe) ; 4) la recherche d'emploi et l'insertion professionnelle au Maroc ; 5) les ambitions et les projets ; 6) les effets de la régularisation sur l'intégration économique. Le guide d'entretien a été inspiré par celui utilisée par Eydoux (2013) dans sa recherche en France.

Entre le 15 juin et le 20 juillet 2017, 15 entretiens ont été conduits, par échantillonnage aléatoire et non aléatoire. Un tiers des interviewés a été contacté à travers une association d'étudiants subsahariens, la Confédération des étudiants et stagiaires africains au Maroc (CESAM), qui est particulièrement active et qui a des branches dans différentes villes, y compris Fès et Meknès. Un autre tiers a été rencontré dans les rues des quartiers de Fès densément peuplés par les migrants subsahariens (notamment ceux d'Atlas et du Mont Fleuri), tandis que le reste des interviewés a été contacté à travers la méthode « boule de neige ». Les résultats de cette recherche sont tirés exclusivement des entretiens semi-structurés menés au cours du travail sur le terrain.

Résultats et discussion

Nous pouvons classer les profils des personnes interrogées en deux grandes catégories : d'un côté les migrants qui étaient déjà qualifiés dans leur pays

d'origine mais qui ont migré vers le Maroc pour chercher un emploi mieux rémunéré ; de l'autre, les migrants ayant obtenu leur diplôme d'études supérieures au Maroc et qui ont décidé d'y rester pour y travailler. Au sein de cette deuxième catégorie, nous distinguerons ultérieurement ceux qui étaient inscrits dans des universités marocaines privées (en général issus de familles de classes sociales privilégiées ou de familles vivant en France) et ceux qui étaient inscrits dans des universités publiques par le biais d'une bourse (délivrée par leur État d'origine ou par l'Agence marocaine de coopération internationale, AMCI). Ces catégories seront traitées différemment quand nous rencontrerons des différences importantes dans leur processus d'intégration.

L'insertion professionnelle des migrants représente un véritable défi pour un pays comme le Maroc où plus d'un million d'habitants sont actuellement au chômage (33). L'intégration économique des migrants au Maroc est aggravée par la loi sur le recrutement des étrangers, qui affecte les personnes qualifiées en premier lieu car elles tentent d'atteindre un poste correspondant à leur niveau d'études dans le secteur formel. En effet, les frais et le temps requis pour embaucher légalement un travailleur étranger dissuadent les employeurs d'embaucher des migrants, car la procédure ANAPEC pour prouver l'absence de chômeurs nationaux est effectuée à leur charge et peut leur coûter jusqu'à 5 000 dirhams (34). Le document certifiant cette indisponibilité, mieux connu sous le nom d'attestation ANAPEC, doit être remis lors du premier recrutement et doit être renouvelé chaque année, même lorsque le travailleur étranger détient un contrat de travail à durée illimitée (CDI). Voyant leurs dossiers rejetés dans le marché formel, les migrants subsahariens qualifiés ont recours au secteur informel, notamment comme téléopérateurs dans les centres d'appels, gardiens de sécurité, électriciens, petits commerçants ou réparateurs. Certains centres d'appels, ciblant spécifiquement les migrants subsahariens en raison de leur maîtrise de la langue française, contournent la loi en émettant des contrats internes, qui ne sont pas reconnus par le ministère du Travail. Cette situation ne permet pas aux sans-papiers d'être régularisés et donc de bénéficier de leurs droits au travail. En effet, être titulaire d'un titre de séjour signifie pouvoir profiter de meilleures conditions de travail. Par exemple, nous avons remarqué que les centres d'appels qui exigent

(33) Chiffre extrait de la base de données du Haut Commissariat au Plan, disponible en ligne en suivant le lien : http://www.hcp.ma/Chomage_r70.html (récupéré le 18/08/2017).

(34) N.E. Nguema, « Loi sur l'entrée et le séjour des étrangers au Maroc : les conditions pour résider régulièrement au Maroc », dans *Migrants au Maroc : cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*, sous la dir. de N. Khrouz, N. Lanza, Rabat, Centre Jacques-Berque, Fondation Konrad Adenauer, 2015, p. 78-82.

un permis de séjour pour le recrutement servent des salaires plus élevés : 3 500 dirhams, auxquels s'ajoutent des bonus supplémentaires allant jusqu'à 3 500 dirhams. Ils fixent également un maximum de 40 heures de travail par semaine. En revanche, comme l'affirme K., les conditions de travail sont pires dans les centres d'appels où le permis de séjour n'est pas requis, tel que celui dans lequel elle est employée :

« On travaille 7 jours sur 7, 8 heures par jour, pour 70 dirhams [par jour] ; ça c'est dans le centre d'appels où je suis, sinon ailleurs c'est pire que ça. Par contre, dans d'autres centres d'appels les conditions sont bien, mais où je suis c'est difficile. On n'a pas le choix, on est obligé de faire avec. Vu que nous ne sommes pas dans notre pays, plutôt d'aller mendier, même si ça subvient pas à tous nos besoins, ça aide quand même. C'est juste une petite partie pour payer ta location, acheter quelques vêtements à la friperie. Ce n'est pas sûr qu'on te paie la totalité de ton salaire parce qu'il te retire une part de ton argent pour de raison que tu ignores. Là-bas tu n'as pas de droit, tu travailles ou tu pars. »

Dans ce contexte, la vague de régularisation émise par la volonté du roi en 2014 a aidé plusieurs migrants qualifiés à obtenir une meilleure position dans les centres d'appels, car ils ont été exclus de l'attestation ANAPEC, et, par conséquent, ils sont devenus plus susceptibles d'être employés avec des contrats réguliers. Néanmoins, leur régularisation n'a pas encore réussi à stimuler la transition vers d'autres domaines du marché du travail, plus compatibles avec leurs compétences et leur niveau d'études (35). Les migrants sénégalais qualifiés, qui sont également exemptés de la certification ANAPEC, occupent aussi des postes mieux rémunérés dans les centres d'appels. En raison de cet obstacle juridique, les employeurs sont encouragés à engager des migrants qualifiés uniquement lorsqu'ils sont reconnus avoir des compétences irremplaçables dans le domaine. En d'autres termes, le candidat étranger qui est déjà connu de l'employeur a plus de possibilité d'être recruté. C'est la raison pour laquelle une plus grande insertion sociale peut conduire à une meilleure intégration économique.

L'isolement social constitue donc un deuxième frein à l'intégration économique. Les migrants qui ont choisi activement le Maroc comme lieu d'études supérieures

(35) Grâce à l'opération exceptionnelle de régularisation, environ 18 000 étrangers sans papiers ont été régularisés à la fin du 2014. Une deuxième vague a été lancée en 2016. L'opération prend pour cible les migrants sans papiers qui ont résidé au moins cinq ans sur le sol marocain ou qui y travaillent légalement pour une période de minimum deux ans. Les autres conditions pour être régularisé comprennent une maladie grave ou le mariage avec un citoyen marocain (F. Aït Benlmadani (dir.), « La politique d'immigration... », *op. cit.*, 2016).

en s'inscrivant dans des établissements scolaires privés manifestent une facilité d'intégration considérable dans la société et sont donc plus susceptibles de trouver un emploi correspondant à leurs ambitions. Le Maroc représente pour eux un choix migratoire significatif, et ils envisagent de passer plusieurs années dans ce pays d'accueil. Par conséquent, ils se projettent avec plus d'enthousiasme dans l'environnement marocain, en essayant d'être entourés par les gens du pays, en apprenant leur langue et en participant aux mouvements de la société civile. Nous pouvons ainsi les voir à la tête d'associations de Subsahariens, organiser des événements, aider les étudiants récemment arrivés à s'intégrer et être comme des ponts entre les communautés subsahariennes et les autorités marocaines. Cet engagement leur permet de devenir des personnages publics, aussi bien au sein de l'université qu'en dehors. En conséquence, leurs compétences sont exposées, et les employeurs les appellent à s'engager dans des activités rémunérées, à travers lesquelles ils peuvent acquérir une expérience professionnelle. Finalement, cela conduit à l'obtention d'un travail correspondant à leurs ambitions, notamment dans des domaines où leur origine étrangère représente une valeur ajoutée. C'est ainsi que D., qui a acquis sa licence en finance dans une université privée en 2015, décrit comment il a obtenu son poste de chef de projet et de collecteur de fonds dans une association marocaine (qui s'occupe, entre autres choses, de l'intégration professionnelle des migrants) :

« Le travail je l'ai trouvé en étant actif. Je suis quelqu'un de très dynamique, je suis un activiste sur le terrain depuis mon arrivée au Maroc dans les milieux associatifs que ce soit étudiantin d'abord, en commençant par l'université, mais aussi en gérant des structures d'associations de migrants ici à Fès. J'ai évolué pendant trois ans dans ce milieu, et quand on faisait des activités au contact avec des associations marocaines j'ai eu deux à trois propositions, mais j'ai choisi l'association avec laquelle je travaille puisqu'il ont vu en moi quelque chose, comme eux-mêmes ils ont eu à le dire : ce n'est pas moi qui les ai cherchés, ce sont eux qui sont venus me chercher. Ils m'ont proposé de les aider puisque c'était une petite association, et ils ont besoins de l'expérience que j'ai pour pouvoir agrandir cette association. Par la suite, tout ce qui est rémunération ça dépendra de ma capacité à faire croître cette association. Nous avons commencé par des petits projets qui ont marché jusqu'à aujourd'hui. C'est comme ça que je suis arrivé à trouver ce travail, je ne suis pas allé chercher des petits travaux, c'est le travail qui est venu et m'a trouvé. »

Au contraire, aussi bien ceux qui sont arrivés au Maroc après avoir acquis leur diplôme d'études supérieures dans leur pays d'origine que ceux qui étaient inscrits dans des universités publiques marocaines présentent une tendance à s'isoler au sein de la communauté des compatriotes afin de partager les coûts de la vie et de s'aider à faire face aux difficultés quotidiennes. En effet, cette catégorie de migrants provient souvent de familles ouvrières ou de la classe moyenne, qui ne peuvent guère soutenir la vie de leurs enfants à l'étranger. En outre, les migrants précédemment inscrits dans des universités publiques marocaines y sont arrivés grâce à une bourse, qui leur a été offerte à la fin du cycle d'enseignement secondaire. Comme I. insiste, le Maroc n'était pas un choix pour eux :

« Je n'ai pas choisi le Maroc. Vous savez, chez nous en Afrique, d'une manière générale les étudiants ne choisissent pas. Ceux qui choisissent sont ceux qui ont de l'argent, ceux dont les parents ont des hautes fonctions. Ils choisissent d'aller en Europe, ils choisissent d'aller aux États-Unis, ils choisissent les études. Mais les étudiants de la classe basse, ceux qui n'ont pas de moyens, font ce qui se présente à eux. Tu prends ce qui est devant toi. Et voilà, c'est comme ça que je suis venu au Maroc. Parce que j'ai eu la bourse pour venir au Maroc et je ne pouvais pas dire non. Je n'ai pas décidé de partir au Maroc : j'ai eu l'opportunité de venir au Maroc. Je l'ai saisie et je suis venu étudier ici avec toujours cette idée que si j'ai de meilleures opportunités ailleurs dans un autre pays, je vais partir. »

De même, les migrants qualifiés dans leur pays d'origine n'ont pas conçu le Maroc comme leur destination finale, mais comme un pays de transit vers l'Europe ou comme un arrêt temporaire pour gagner rapidement de l'argent avant de poursuivre leur chemin migratoire. Partant, ils sont moins intéressés à s'intégrer dans la société marocaine, qu'ils considèrent souvent comme hostile. Cet isolement les amène à faire face à des obstacles culturels dans leur recherche d'emploi.

En troisième lieu, en fait, des biais raciaux et socioculturels, comme la langue et l'affiliation religieuse, interviennent à la fois sur le marché du travail formel et sur celui informel. Un informateur est allé jusqu'à admettre qu'il a dû mentir sur sa religion afin de maintenir des relations harmonieuses avec ses interlocuteurs marocains :

« Il y a aussi la barrière religieuse. Souvent je me trouve dans des situations où je suis obligé de mentir sur ma religion, pour dire, oui je suis musulman. Pour pouvoir avoir une facilité à quelque chose, à une chose qui me serait refusée si je disais être chrétien. Et au milieu d'une discussion on te demande : est-

ce que tu es musulman ? Et tu sais que si tu dis que non, le dialogue va s'arrêter. »

Ainsi, faire partie d'une communauté religieuse autre que la musulmane peut constituer une entrave à l'intégration économique :

« Dans mon milieu, j'ai eu des amis parfois qui m'ont dit : "Je cherche un travailleur, dans un champ quelque part, mais je préfère que ça soit un musulman. Si c'est un musulman c'est bien." Il y a des centres comme ça où les gens préfèrent des musulmans. Ils le donnent comme critère, même si ce n'est écrit nulle part. Il s'agit souvent de travail dans l'informel [...] même aussi dans des maisons il y'a des gens qui préfèrent des musulmans à des non musulmans pour l'allocation. »

Cependant, pour un migrant subsaharien, s'habiller avec des vêtements et afficher des traits typiquement islamiques peut également provoquer méfiance et hésitation au sein de la société marocaine et peut représenter un frein à son recrutement, comme l'explique I., qui travaille comme professeur dans une école privée française :

« J'ai aussi essayé dans les centres d'appels, mais on ne m'a pas retenu. On ne m'a pas pris parce que le centre d'appels c'est comme ça... Tu vas appeler les gens, tu vas mentir. Ça c'est *haram* ! Tu vas dire aux gens que tu habites en France. Ce sont des mensonges là-bas, et quand ils m'ont vu, moi avec ma barbe, personne ne veut me prendre. Même dans mon travail ils ont peur de moi. Au début quand je suis venu travailler, personne ne me saluait. Les gens ils ont peur de moi. Parce que j'ai la barbe. Ils m'évitent, mais après des années on est de bons amis. Ils ont peur des musulmans qui ont une apparence islamique, parce qu'il y a certains musulmans qui créent du désordre dans le monde. Donc moi je suis victime de ces gens-là. Les gens ils ont peur de moi quand je dépose mon dossier. Le dossier est intéressant, mais quand je viens pour passer l'entretien, je me dis qu'ils ont de la méfiance, et là où je suis il y a beaucoup de méfiance. Si je vous dis mes stratégies, vous allez rire, je vous jure : j'avais gardé beaucoup de cheveux, j'avais décidé de teindre ma barbe en blanc et d'avoir une guitare pour faire comme si j'étais un chanteur, je me suis transformé en musicien pour qu'il n'y ait plus de préjugés sur moi. »

Le quatrième obstacle à l'insertion professionnelle de migrants subsahariens qualifiés dans des domaines cohérents avec leurs études est la nécessité de devenir économiquement indépendant très jeune. En fait, les migrants sont privés de ressources financières secondaires, contrairement à leurs collègues marocains, qui sont davantage susceptibles d'être soutenus par leur famille pendant leur recherche d'un

emploi. Au contraire, après avoir terminé leurs études, ils sentent l'urgence de prendre en charge leur famille. C'est la raison principale pour laquelle ces migrants quittent leur pays après avoir obtenu leur diplôme, attirés par les possibilités d'un emploi et des salaires plus élevés que le Maroc peut leur offrir. De façon similaire, ceux qui ont acquis leur qualification au Maroc estiment qu'il serait déplorable de rentrer chez eux sans un bagage d'expérience de travail ou sans ressources financières. Par conséquent, dans le besoin urgent de moyens économiques, les migrants qualifiés préfèrent s'intégrer dans les domaines du marché du travail qui leur sont rapidement disponibles, plutôt que d'investir du temps dans la difficile recherche d'un emploi correspondant à leur niveau d'études. Ils s'engagent donc dans des activités précaires et peu rémunérées où ils ne se servent pas de leurs compétences. Finalement, ils sont comparables aux migrants subsahariens non qualifiés qui font les mêmes types de travail, comme O. nous l'explique :

« L'idéal serait de retourner au Sénégal avec un bon travail. Mais si tu termines tes études et tu rentres sans travail, c'est compliqué. J'ai des amis qui sont au Sénégal et ça fait deux ans qu'ils sont en chômage. C'est compliqué parce qu'il y a le poids de la famille. Tu as fait des études, tu dois aider ta famille, à ton âge. Du coup il y a certains qui terminent leurs études au Maroc, avant de rentrer ils doivent s'assurer qu'ils vont travailler au Sénégal. C'est l'une des raisons qui font qu'ils préfèrent rester ici travailler dans les centres d'appels. Même si ça n'a rien à voir avec leur formation. C'est comparable à une personne qui a un master et que l'on place dans un tiroir, après tant d'années d'étude, et tu ne les utilise pas. Parce qu'au centre d'appels il y a des personnes qui sont détentrices d'un baccalauréat : du coup vous avez les mêmes opportunités. »

En outre, étant employés dans des activités qui les empêchent de faire des économies, ils n'ont pas le temps de se consacrer à la recherche d'un meilleur travail. Par exemple, s'engager dans un stage pour améliorer leurs compétences et en acquérir des nouvelles s'avère impossible :

« Pendant les vacances je suis allée dans un hôtel où je travaillais seulement le matin pour le petit-déjeuner. Il n'y avait pas de prime de transport, il n'y avait rien. J'ai payé moi-même mon transport, c'était un stage non rémunéré. Ça fait qu'avec le temps tu commences à perdre espoir. Parce que tu ne peux pas à tout moment demander de l'argent à tes parents, donc tu dois réfléchir comment avoir de l'argent. C'est ainsi que j'ai commencé à baisser les bras et chercher dans un autre domaine. C'est difficile. Il faut vraiment être prête financièrement si tu veux faire un stage. »

Ce qui est initialement conçu comme une activité provisoire peut donc durer plusieurs années, car les emplois non qualifiés dans lesquels ces migrants sont engagés ne leur permettent pas d'acquérir une expérience professionnelle correspondant à leur niveau d'études. L'une de nos interviewés a travaillé dans des centres d'appels plus de huit ans, sans progresser officiellement dans la hiérarchie.

En comparant la littérature existante à propos des villes de Casablanca et de Rabat, nous pouvons affirmer que la région de Fès-Meknès présente des traits spécifiques. La faible diversité des offres explique la concentration de l'emploi dans les centres d'appels. Par exemple, la presse francophone écrite, plus présente dans les capitales politique et économique de Rabat et de Casablanca, embauche plusieurs migrants subsahariens qualifiés, leur fournissant ainsi un poste correspondant à leur domaine d'études (Peraldi, 2011). Nos informateurs nous ont raconté les expériences de leurs amis qui travaillent comme pharmaciennes, ingénieurs informatiques et agents bancaires à Casablanca ou à Rabat. Ces histoires décrivent une réalité plus optimiste que celle que nous avons pu observer à Fès et à Meknès, où les migrants qualifiés sont principalement employés dans des centres d'appels. Ce contraste s'explique aussi par le fait que ces dernières villes sont culturellement moins ouvertes au recrutement des étrangers. En outre, nous remarquons le manque d'associations consacrées à l'orientation des migrants subsahariens dans leur insertion professionnelle. En fait, la majorité des organisations, comme Arserem et le Collectif des travailleurs migrants au Maroc, opèrent principalement à Casablanca et à Rabat. Nos interviewés possédaient une connaissance très basique, parfois erronée, du Code du travail marocain et de leurs droits en tant que travailleurs. Par exemple, certains d'entre eux étaient convaincus que seulement les migrants sénégalais ont le droit de travailler légalement au Maroc : « Je te dis qu'au Maroc on ne travaille pas, parce que c'est interdit. J'ai cherché du travail partout. La loi ne permet pas qu'un étranger travaille... sauf les Sénégalais (entretien n° 6) », et encore : « Ceux qui ont la possibilité de travailler sont les Sénégalais. Pour nous ce n'est pas possible, eux uniquement ont le droit à une carte de séjour (entretien n° 11) ». En outre, aucune des personnes interrogées, parmi celles qui ont été régularisées en tant que travailleurs au cours de l'opération de 2014, n'était consciente d'être exclue de l'attestation ANAPEC. D'ailleurs, les migrants qualifiés résidant à Fès et à Meknès recherchent un emploi principalement par le bouche-à-oreille, dans les pages de Facebook ou postulent directement auprès des entreprises et des institutions, manifestant ainsi un manque d'orientation dans le processus d'intégration économique.

Conclusion

Les migrants subsahariens qualifiés, qu'ils soient diplômés au Maroc ou à l'étranger, ont peu de chances d'obtenir un emploi correspondant à leur domaine et niveau d'études, dans les villes de Fès et de Meknès. Leur insertion professionnelle est principalement entravée, d'un côté, par des obstacles juridiques et les conséquences de ceux-ci sur la dynamique du marché du travail et, de l'autre, par des obstacles culturels tels que la langue et la religion. L'isolement social contribue, en outre, à leur exclusion économique. Alors que le domaine et le degré de qualification ne semblent pas jouer un rôle déterminant dans l'intégration économique, l'insertion sociale s'avère être un facteur-clé du succès dans la recherche d'un emploi correspondant aux ambitions du migrant. Au contraire, nous ne constatons pas de différences importantes dans les processus d'intégration des hommes et des femmes. Pour contourner les obstacles liés à leur origine, les Subsahariens sont principalement employés dans des domaines où leur nationalité étrangère est considérée comme un avantage. En tenant compte de la faible diversité des offres d'emploi à Fès et à Meknès, la gamme de ces domaines est, en plus, réduite principalement aux centres d'appels ou, dans une moindre mesure, aux instituts scolaires internationaux et aux organisations de la société civile engagées dans l'intégration des migrants. La présence exceptionnelle de jeunes adultes hautement qualifiés dans les centres d'appels décrit la profondeur du phénomène du *brain waste* auquel les migrants subsahariens sont sujets. Le Maroc

et les pays subsahariens ne bénéficient donc pas des investissements qu'ils allouent à l'enseignement supérieur de ces jeunes. La vague de régularisation de 2014 et les suivantes ont été octroyées comme des actes exceptionnels et miséricordieux, bien qu'ils devraient pourtant être suivis d'un processus de réformes juridiques visant à encourager l'emploi de migrants qualifiés. Cela, cependant, ne peut pas être envisagé à court terme, car le Maroc présente un taux de chômage élevé au sein de ses jeunes qualifiés nationaux. Néanmoins, l'introduction d'un système de quotas pour le recrutement des migrants subsahariens qualifiés dans les entreprises et les institutions marocaines pourrait aider le pays à répondre aux besoins de son marché national et appuierait ses efforts pour devenir un pays leader dans l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest. En effet, les jeunes diplômés subsahariens formés au Maroc pourraient agir en tant qu'intermédiaires dans la coopération pour le développement de leurs pays d'origine, en renforçant les liens socio-économiques dans cette zone géographique.

Comme prolongement de la présente étude, il serait nécessaire que des recherches futures se focalisent sur les pays de départ, afin de savoir si les migrants qualifiés de retour emploient les compétences professionnelles acquises au Maroc pour développer les activités économiques de leurs pays. Par ailleurs, il serait important d'inclure les employeurs dans le cadre d'une recherche qualitative au Maroc, pour expliquer davantage les raisons qui les découragent d'embaucher des migrants subsahariens.

Les personnes subsahariennes sur le marché du travail au Maroc, le cas des centres d'appels

Silja WEYEL

Doctorante à la Graduate School of Governance
Maastricht University, Pays-Bas

Résumé

Cet article s'interroge sur la situation du marché du travail des migrants d'origine subsaharienne travaillant dans les centres d'appels au Maroc. Après avoir analysé la composition des migrants occupant ces postes – où les ressortissants sénégalais jouent un rôle important – les conditions de travail sont examinées. Nous nous demandons ensuite comment on peut comparer les postes dans les centres d'appels aux autres postes typiquement migrants qui sont souvent mal payés, précaires et évités par les travailleurs locaux. Dans la section finale, nous discutons si le marché du travail marocain a besoin des travailleurs migrants et comment on peut expliquer la volonté des employeurs d'engager des travailleurs subsahariens.

Mots-clés: immigration, migration du travail, Maroc, centre d'appels.

Abstract

This article examines the labour market situation of sub-Saharan migrants working in call centres in Morocco. After analysing the composition of migrants working in those jobs – where Senegalese play a prominent role – working conditions are illustrated. The article goes on with discussing how those call centre jobs compare to other typical migrants jobs that are often low-paid, insecure and shunned by local workers. The final section discusses whether the Moroccan labour market needs migrant workers and what might explain employers willingness to employ sub-Saharan workers.

Keywords: immigration, labour migration, Morocco, call centre.

Introduction

Depuis quelques années, le Maroc se considère comme un pays d'immigration, et comme dans chaque pays d'immigration, un des sujets importants est l'intégration des migrants dans la société, y compris le marché du travail. L'intégration des migrants subsahariens sur le marché du travail au Maroc aujourd'hui se montre complexe, et les profils des personnes vont des ouvriers aux spécialistes.

On peut, malgré un important taux de chômage parmi la population marocaine, constater une certaine demande de main-d'œuvre de migrants. Quelques migrants sont payés nettement moins que la population locale, surtout dans les métiers de l'informel comme c'est souvent le cas dans le BTP et l'agriculture (1), alors que pour d'autres cela n'est pas le cas. L'entrée des migrants sur le marché du travail ne se fait pas seulement par le bas de la hiérarchie, mais aussi par des positions intermédiaires et de haut niveau. Cet article propose donc de regarder de plus près la situation des personnes subsahariennes dans les centres d'appels qui sont devenus un secteur de travail typique pour les migrants au Maroc qui ne cherchent pas un travail manuel. Nous allons, après une description de la population subsaharienne travaillant dans les centres d'appels, analyser les conditions de travail qui varient d'un centre à l'autre mais qui sont toujours caractérisées par une certaine monotonie. Par la suite, nous chercherons une réponse à la question de savoir à quel point le travail de conseiller-client au Maroc partage des caractéristiques avec des postes considérés comme typiquement migrants dans d'autres pays. Dans la dernière section, nous poserons la question de savoir si le Maroc a besoin de main-d'œuvre étrangère et quel rôle les préférences des employeurs jouent là-dedans.

Les informations pour le présent article ont été recueillies par des entretiens semi-structurés en septembre, octobre et novembre 2016. Ils sont complétés avec des informations collectées dans des périodes précédentes de recherche, en 2013 et 2015. Les entretiens de 2016 ont été réalisés avec des migrants et des Marocains travaillant dans des centres d'appels, avec le représentant d'un syndicat pour les travailleurs des centres d'appels, un représentant

(1) M. Chertiet M. Collyer, « Immigration and "Pensée d'Etat": Moroccan migration policy changes as transformation of "geopolitical culture" », *The Journal of North African Studies* 20 (4), 590-604, 2015.

de l'Association des professionnels subsahariens au Maroc (APROSUM), plusieurs responsables des ressources humaines des centres d'appels ainsi qu'avec la directrice d'un centre de formation pour les métiers des centres d'appels. Pour la plupart, les interlocuteurs ont été recrutés par le principe boule de neige, c'est-à-dire à partir des contacts déjà existants, ce qui a l'avantage de faciliter le contact avec les futurs interlocuteurs et de créer une certaine confiance. Toutefois, certaines personnes contactées refusaient de nous parler sans être récompensées monétairement, ce fut le cas de quelques migrantes à Casablanca travaillant dans des petits centres d'appels. Les demandes de paiement s'élevaient jusqu'à 500 dirhams, et les entretiens ne pouvaient être réalisés. L'attitude de quelques représentants des ressources humaines dans les centres d'appels devant un entretien fut hésitante, voire craintive. Une personne travaillant dans les ressources humaines d'un centre d'appels que nous avons contacté craignait de nous parler de peur de ne pas avoir l'accord de ses supérieurs, même sous garantie de l'anonymat. C'est avec un mail officiel expliquant le but de la recherche et les informations demandées, complété avec une attestation de recherche, que l'entretien a été accepté. Le directeur d'un grand centre d'appels de Rabat a interdit à la responsable des ressources humaines de nous parler après que nous ayons envoyé le même mail et l'attestation de recherche. D'autres représentants des ressources humaines étaient plus ouverts. Les entretiens ont été réalisés à Casablanca, à Rabat et dans ses alentours, focalisant ainsi sur les deux villes marocaines qui abritent le plus grand nombre de centres d'appels du pays.

La population subsaharienne qui travaille dans les centres d'appels

Le Maroc connaît depuis longtemps une immigration subsaharienne dont les origines vont jusqu'aux échanges commerciaux et religieux du temps des caravanes, avant l'époque coloniale (2). Aujourd'hui, la population subsaharienne au Maroc n'est pas un groupe homogène mais se compose de personnes venues avec des buts très différents et d'une grande diversité de pays. Seule une petite partie d'entre eux sont venus dans le but unique de travailler, d'autres ont décidé de faire les études au Maroc pendant que d'autres encore sont venus « se chercher », comme ils disent, donc dans l'espoir de trouver un meilleur avenir soit au Maroc soit en

continuant leur chemin vers l'Europe ou d'autres continents. D'autres encore ont fui une situation de guerre ou de crise politique dans leur pays d'origine. Cette composition mixte se retrouve également parmi les personnes subsahariennes employées dans les centres d'appels, que l'on peut tenter de répartir en trois groupes.

Une partie des Subsahariens présents dans les centres d'appels sont des ressortissants sénégalais qui viennent au Maroc explicitement pour travailler et qui, comme les Tunisiens et les Algériens, sont favorisés dans le code de travail marocain par rapport à d'autres étrangers. Beaucoup d'entre eux peuvent être qualifiés de migrants travailleurs classiques se déplaçant pour le travail, sachant que dans le pays de destination les salaires sont plus élevés que dans leur pays d'origine, et ayant souvent en tête un projet spécifique qui peut être financé avec le salaire gagné à l'étranger. Le salaire dans les centres d'appels au Maroc est connu pour être le double ou plus de ce que l'on gagne au Sénégal dans un emploi moyen, et souvent les interlocuteurs disent que la vie au Sénégal est plus chère qu'au Maroc. Certains d'entre eux soutiennent leur famille restée au Sénégal, d'autres ont des projets commerciaux qu'ils veulent monter une fois de retour du pays. Une femme dakaroise expliquait comment elle soutient sa famille avec des marchandises qu'elle achète avec son salaire du centre d'appels, qu'elle envoie au Sénégal et qui sont vendues là-bas pour assurer la survie de la famille.

« Oui, parce que l'argent c'est pas pour le garder. Parce que je suis d'une famille très modeste. J'ai mes frères, ma sœur qui étudient, maman qui ne travaille pas. Donc le revenu de la maison c'est moi [...] Souvent c'est pas même eux qui les vendent [les marchandises envoyées] parce qu'ils étudient, ils ne peuvent pas les vendre. Je les donne à des amies qui les revendent. Elles aussi elles gagnent quelque chose là-dessus, elles me remettent le reste, elles le remettent à ma mère. C'est pour payer le transport de mes frères qui sont à l'école, à l'université. Acheter la nourriture de la maison, l'eau et l'électricité, etc. »

C'est depuis environ 2010 que le nombre de Sénégalais travaillant dans les centres d'appels au Maroc a rapidement augmenté. Le travail dans les centres au Maroc est connu au Sénégal, et très souvent il y a des amis ou des membres de la famille déjà installés au Maroc qui peuvent expliquer le fonctionnement de recrutement, les avantages ou désavantages de certains centres et le niveau des salaires. Une interlocutrice sénégalaise nous expliquait comment elle interrogeait sept de ses amis installés au Maroc et employés dans un centre d'appels pour connaître leurs opinions, et comment après elle étudiait soigneusement les sites web des centres au Maroc qui détaillent les conditions et les postes offerts. A la fin

(2) G. Lydon, *Writing Trans-Saharan History: Methods, Sources and Interpretations Across the African Divide*, *The Journal of North African Studies* 10 (3-4), 293-324, 2005. L. Marfaing, « Commerçantes et commerçants sénégalais à Casablanca: du pèlerinage au business », *Critique économique*, n° 16 (été-automne), 2005, p. 137-152.

elle choisissait de postuler au centre qui offrait le salaire le plus élevé et les avantages qui lui semblaient les plus intéressants comme une salle de gym, les tarifs spéciaux dans les pharmacies, le transport organisé ou encore l'assurance-maladie. Le voyage au Maroc pour le travail dans un centre d'appels peut donc représenter un projet de migration bien réfléchi avec les coûts et les avantages calculés à l'avance. D'autres Sénégalais viennent pour commencer un autre travail au Maroc, par exemple dans l'agriculture ou à la maison chez des particuliers, pour après changer de métier et intégrer un centre d'appels.

Un autre groupe de travailleurs subsahariens dans les centres d'appels se compose d'étudiants et d'anciens étudiants. La migration estudiantine vers le Maroc a commencé dans les années 60 et a été initiée par le Maroc, entre autres pour des raisons géopolitiques, et elle a pris de l'ampleur ces dernières décennies, aussi bien dans les universités publiques que dans les écoles privées (3). Aujourd'hui, beaucoup d'étudiants travaillent dans des centres d'appels à côté de leurs études, soit en parallèle, soit pendant les vacances, pour compléter leur bourse ou ce qui leur est envoyé par leurs parents. D'ailleurs, ceux qui sont inscrits dans les écoles privées optent souvent pour les cours du soir pour pouvoir gagner de l'argent dans les centres d'appels en journée. Les anciens étudiants ayant fini leurs études au Maroc s'engagent souvent dans les centres d'appels, faute de trouver au Maroc un autre emploi qui corresponde à leurs diplômes et faute de perspective dans leur pays d'origine. Un ancien étudiant congolais, aujourd'hui manager d'équipe dans un centre d'appels, nous expliquait que son master en santé publique ne lui servait pas au Maroc puisque l'État marocain n'embauchait pas des étrangers. Il se voit se spécialiser dans le management en centre d'appels, alors que son souhait était de travailler dans la gestion de la santé publique pour laquelle il était formé.

Un dernier groupe de personnes subsahariennes dans les centres d'appels se compose de personnes qui sont venues au Maroc avec des buts divers, cherchant des possibilités d'améliorer leur situation ou voyant le Maroc comme un tremplin vers un autre pays. Evidemment, les distinctions entre les « groupes » présentés ne sont pas statiques, une personne peut faire partie d'un groupe un moment donné et d'un

autre groupe à un autre moment, elle peut, par exemple, venir pour travailler et devenir étudiant ensuite ou changer complètement ses plans une fois venue au Maroc.

Conditions de travail

Le travail en tant que conseiller-client dans les centres d'appels est réputé être psychologiquement fatigant, c'est ce que la plupart des interlocuteurs, marocains ou étrangers, affirment lors des entretiens. En dehors de longues heures de travail et des conversations parfois difficiles avec les clients qui appellent pour se plaindre ou qui réagissent de manière agressive quand ils sont appelés pour la vente de produits, c'est la répétition et l'obligation de faire son travail à un rythme déterminé qui sont vécues comme stressantes. Une jeune femme marocaine qui travaille pour une assurance française et qui a 45 secondes de pause après une conversation avant que le prochain appel lui soit automatiquement transféré nous expliquait son stress :

« Ce qui est stressant au centre d'appels, c'est le planning. Tu n'es jamais libre, tu es obligé de suivre un planning. Tu te sens comme devenir un robot. Tu viens, appel, appel, après pause. Tu prends ta pause, tu reviens, les appels. C'est-à-dire des fois il y a la gestion des contrats, on ne passe pas sur la téléphonie. On traite juste les demandes, les assurances et tout. Après c'est la pause, tu prends ton dej, tu reviens, les appels. C'est ça, ce quotidien qui fatigue. »

D'autres personnes mettent le point sur le fait que le travail au centre d'appels prend de longues heures et réduit sensiblement l'énergie pour la vie privée, ce qui a pour conséquence que beaucoup n'arrivent pas à faire le même travail pendant plus de deux ans :

« Parce que, je vais vous dire la vérité, les personnes qui travaillent dans un cc elles n'ont plus de vie. Elle n'ont vraiment pas de vie parce que vous démarrez à 8 heures... vous vous réveillez vers le coup de 6 heures et demi, 7 heures maximum. ... Vous quittez à 18 ou 19 heures. Vous êtes chez vous vers le coup de 20 heures, si vous avez de la chance vous habitez à proximité, 19 heures. Donc du 7 heures jusqu'à 19 heures. Quand vous quittez votre travail, vous êtes vraiment épuisé, mais épuisé, des fois vous n'avez même pas envie de parler à personne, vous avez juste besoin de prendre un café ou de dormir... Mais en général, plus de deux ans, garder le même poste plus de deux ans c'est pas évident. Parce que c'est pas un poste ordinaire, c'est un poste de chargé de clientèle. Vous êtes en conversation et vous avez 40 personnes en attente. Donc vous n'arrêtez pas. Vous répétez la même chose. Ça devient un peu

(3) J.B. Meyer, S.M. Louali, *Mobilité internationale des étudiants étrangers vers le Maroc : quelles particularités ?* Centre Jacques Berque, E&E, n° 10, 2012 ; A. Belkadi, M. Charef, « Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur public et privé marocain », dans Mazzella, S. (éd.) *La Mondialisation étudiante : le Maghreb entre Nord et Sud*, Paris, Editions Karthala et IRMC, 2009, 243-255 ; J. Berriane, « Sub-Saharan students in Morocco : determinants, everyday life, and future plans of a high-skilled migrant group », *The Journal of North African Studies*, 20 (4), 2015, 573-589.

machinal et c'est vrai la personne derrière n'a plus de vie. Il faut qu'il travaille beaucoup sur soi pour pouvoir gérer un peu.»

Les conditions de travail varient d'un centre à l'autre. Les petits centres qui travaillent dans des conditions précaires ont parfois des méthodes discutables pour discipliner leurs employés. Dans certains cas, les employés, marocains comme étrangers, qui n'arrivent pas à faire le nombre de ventes souhaité sont appelés les « nuls » et doivent rester debout – visibles pour tous les collègues – jusqu'à avoir atteint le nombre demandé même si cela signifie le prolongement du temps de travail de deux ou trois heures par jour. Ce genre de pratique n'est pas rapporté pour les grands centres où les employés qui ont un chiffre d'affaires bas sont plutôt invités à avoir une conversation avec les supérieurs, des fois vécue comme motivante, des fois comme stressante.

On ne peut pas conclure comme règle générale que les conditions du travail de tous les ressortissants subsahariens seraient plus mauvaises que celles des Marocains; de nombreux interlocuteurs employés dans des grands centres d'appels soulignent que le traitement des étrangers est égal à celui des nationaux, que le niveau de salaire de base est le même et qu'il y existe des mécanismes pour gérer les plaintes au cas où il y aurait un problème de racisme. Toutefois, le code du travail marocain favorise les nationaux sur les étrangers qui doivent, à quelques exceptions, prouver qu'il n'y a pas de Marocain qui pourrait occuper le poste. Seuls les ressortissants sénégalais, algériens et tunisiens sont exemptés de ce règlement. Certains centres d'appels refusent de ce fait d'employer des personnes subsahariennes autres que les Sénégalais. D'autres les emploient avec des contrats de stage ou des contrats internes, et d'autres encore en profitent pour ne pas les déclarer et les faire travailler à côté de Marocains qui ont des contrats de travail. Les contrats de stage ainsi que le travail au noir rendent les employés beaucoup plus dépendants de la bonne volonté de l'employeur qui peut les licencier plus facilement que les employés avec des contrats CDI – une situation qui les rapproche des travailleurs précaires qui souvent ne peuvent anticiper leur futur (4).

Un travail typique pour les migrants ?

Si les centres d'appels sont devenus un travail typique pour les migrants au Maroc, ont-ils des points en commun avec les emplois dans d'autres pays qui sont typiquement occupés par des migrants ? D'après

(4) B. Anderson, « Migration, immigration controls and the fashioning of precarious workers », *Work, employment and society*, 24 (2), 300-317, 2010.

Michael Piore (5), les migrants sont surreprésentés dans ce qu'il nomme « le deuxième secteur du marché du travail », caractérisé par des postes peu prestigieux, nécessitant peu de qualifications, offrant des bas salaires et de mauvaises conditions de travail et ne proposant guère de possibilités d'avancement dans la hiérarchie. A première vue, les postes dans les centres d'appels ne se comparent pas facilement à cette description. Comparé à bon nombre d'emplois au Maroc, le niveau d'études demandé pour intégrer un centre d'appels est plus élevé (la plupart demandent le bac ou plus), et pour de nombreux Marocains le niveau demandé de la langue française n'est pas accessible, y compris quelques étudiants d'université. S'ajoute à cela que le niveau de salaire (dans les centres officiels) est plus élevé que dans beaucoup de postes offert par l'État, et les possibilités d'avancement dans la hiérarchie existent bel et bien, comme le montrent beaucoup d'exemples d'employés qui ont grimpé dans les entreprises. En fait, le niveau de salaire dans les centres d'appels est une des principales raisons pour les Marocains de s'engager dans ce travail : la base s'élève à environ 3 500 dirhams par mois et peut être complétée par des primes, allant parfois jusqu'à 10 000 dirhams au total.

Toutefois, qu'est-ce que nous apprenons quand nous regardons la réputation et la popularité du travail dans les centres d'appels au Maroc ? Pour beaucoup de migrants, ce sont des postes peu aimés et parfois évités par la population locale (6) (7). Les points mentionnés plus haut quand au salaire ne font pas nécessairement que le poste de conseiller-client est apprécié par la population marocaine, comme l'indique le taux élevé de *turnover* des centres d'appels. La réputation du travail dans les centres d'appels est mitigée dans la population marocaine. Si certains le regardent comme un travail « normal », d'autres soulignent sa réputation peu flatteuse, comme cet interlocuteur maroco-algérien :

« C'est une mauvaise réputation. Oui. C'est une très très mauvaise réputation. Pourquoi ? Parce que généralement ceux qui travaillent là-bas c'est des

(5) M.J. Piore, *Birds of passage. Migrant labour and industrial societies*, Cambridge, London, New York, Melbourne, Cambridge University Press, 1979.

(6) J. Wills et al., *Global Cities at Work. New Migrant Divisions of Labour*, Pluto Press, London, New York, 2010; R. MacKenzie, C. Forde, « The rhetoric of the "good worker" versus the realities of employers' use and the experiences of migrant workers », *Work, employment and society*, 23 (1), 2009, 142-159.

(7) M.J. Piore explique que les phénomènes de segmentation sont liés aux motivations des travailleurs. Les travailleurs nationaux sont souvent peu attirés par les postes peu prestigieux (et mal payés), pendant que les travailleurs migrants n'ont pas nécessairement le même problème puisqu'ils viennent en tant que *target earners* et gardent, au début de leur histoire migratoire, leur pays d'origine comme référence sociale.

gens qui n'ont pas vraiment fait beaucoup d'études après le bac, donc c'est des filles qui vont là-bas pour se marier. C'est la mentalité marocaine et comment les gens voient un petit peu les gens. ... Si je dis je travaille dans un centre d'appels ils vont me dire "quoi ? Ce n'est pas bien." C'est-à-dire je fume, je bois, selon la mentalité marocaine je suis un type pas bien. C'est comme ça. Quand tu vois un petit peu ce qui se passe dans les centres d'appels, c'est à moitié vrai.»

On peut également constater que même si la possibilité de monter dans la hiérarchie existe, ce n'est pas un but pour la plupart des employés. Ils préfèrent faire un autre travail et partent si la possibilité existe. Une formatrice pour les métiers des centres d'appels observe :

« Et d'ailleurs pour la quasi-totalité vous savez, travailler dans un centre d'appels, c'est pas pour faire carrière... Ils sont toujours en train de chercher autre chose. Mais pour la quasi-totalité c'est parce que c'est le secteur qui recrute le plus et c'est le secteur, c'est un secteur qui paye très très bien. Mais sinon, s'ils ont le choix ou s'ils trouvent mieux ou s'ils trouvent même un autre poste avec un salaire moindre, pas beaucoup, mais moins, moi je vous le garantis, ils veulent ou ils peuvent quitter pour réintégrer. Parce que c'est difficile, ce n'est pas vraiment évident. C'est difficile. »

Si les emplois dans les centres d'appels ne sont pas des postes physiquement fatiguants comme dans les usines des années 60 et 70 où travaillaient beaucoup de migrants, ils sont peut-être des postes mieux payés que dans les usines modernes pour les personnes instruites où l'on ne travaille pas à la pièce mais à la voix et à l'appel. Le fait que le travail au centre d'appels soit (souvent) mieux payé que beaucoup d'autres postes n'est donc pas typique, pourtant ce qu'il partage avec beaucoup de postes de migrants, c'est qu'un bon nombre de travailleurs migrants dans les centres sont surqualifiés (comme nombre de leurs collègues marocains), que le travail ne soit pas très apprécié et, pour certains, se fait dans des conditions précaires. Ce qu'ils partagent également avec des postes typiques migrants, c'est la stéréotypie du « bon travailleur (8) », qui joue un rôle dans le processus de recrutement, comme on le verra dans la section suivante.

Le marché du travail marocain a-t-il besoin de la main-d'œuvre des migrants ?

Le marché du travail marocain a-t-il besoin de travailleurs étrangers ? Le taux de chômage étant élevé, surtout parmi les jeunes, les manifestations

des diplômés chômeurs devant le parlement étant fréquentes, on pourrait à première vue penser que cela ne laisse pas de place pour les travailleurs étrangers, mais la réalité est différente. Même si l'opinion répandue est qu'il y a une importante main-d'œuvre locale disponible, des personnes étrangères sont embauchées. Ceci n'est pas particulier au Maroc, ce phénomène existe dans beaucoup de pays où les employeurs ne trouvent pas ou ne souhaitent pas embaucher de travailleurs locaux pour les postes en question (9). Au Maroc, ce ne sont pas seulement les centres d'appels qui embauchent de nombreux Subsahariens, mais aussi les entreprises du BTP. Les bonnes sénégalaises dans des familles marocaines (et françaises) sont un phénomène de longue date, des ingénieurs, journalistes et médecins d'origine subsaharienne sont également présents au Maroc juste comme des migrants subsahariens travaillant comme jardiniers, laveurs de voitures ou, dans le sud du Maroc, dans l'agriculture. Il est impossible de trouver des chiffres officiels sur le nombre des Subsahariens dans les centres d'appels, mais l'association ASSOM, qui regroupe des Sénégalais employés dans l'offshoring au Maroc, estime que le nombre de Sénégalais au Maroc travaillant dans les centres d'appels s'élève au minimum à 10 000 (le nombre d'employés total au Maroc est évalué à environ 70 000 par l'Association marocaine de la relation-client). Pendant une certaine période, plusieurs centres d'appels au Maroc étaient connus pour recruter des ressortissants sénégalais depuis le Sénégal, réalisant les entretiens par skype ou par téléphone et garantissant un logement à bas prix pendant les premiers six mois au Maroc (le logement étant une des conditions pour avoir la carte de séjour au Maroc). Aujourd'hui toujours, de grands centres d'appels font une sorte de présélection avec des personnes intéressées au Sénégal et les invitent à venir pour l'entretien d'embauche. Les intéressés n'ont pas concrètement un contrat de travail avant de venir au Maroc, mais la section des Ressources humaines a leur dossier, et ils ont une référence quand l'entretien d'embauche se fait. Une jeune femme sénégalaise, au Maroc depuis un peu plus d'un an, parle de sa candidature depuis le Sénégal :

« Oui. C'est facile... Un entretien en ligne. En ligne, ils te posent des questions... Ils t'envoient un mail. C'est possible, il y a plein de centres qui font ça maintenant, plein plein plein. Tu envoies sur leur site, ils te répondent immédiatement. Ils te posent des questions sur tes connaissances, voient si tu sais parler avec les gens, si tu es compréhensible, la façon que tu vis quoi. Ils veulent savoir si tu auras le contact, même pas physiquement, avec l'autre personne au bout du fil. Ils t'envoient des questions

(8) MacKenzie et Forde, *op. cit.*

(9) Voir par ex. Anderson, *op. cit.* MacKenzie et Forde, 2009, *op. cit.* et Wills *et al.*, 2010, *op. cit.* Pour l'Angleterre.

et tu réponds. Et là ils te valident... S'ils te valident, ils te disent que si tu es prête, tu leur feras signe par mail si tu veux venir.»

Quelques dirigeants de centres d'appels sont francs sur leur intérêt à embaucher un bon nombre d'étrangers, surtout dans des petits centres à Casablanca où beaucoup passe par l'informel. Même si nous n'en n'avons pas rencontré personnellement, plusieurs interlocuteurs nous ont parlé des centres à Casablanca qui n'embaucheraient que des Subsahariens. Mais cela ne rejoint pas encore ce que Wills *et al.* (10) décrivent dans leur analyse sur le marché du travail pour migrants à Londres où il est de plus en plus habituel pour les employeurs dans certains secteurs de ne plus cacher leur préférence pour une main-d'œuvre étrangère. D'autres représentants rencontrés des Ressources humaines des grands centres avec plus de 1 000 employés sur un seul site répondent avec plus de circonspection et mettent en avant que ce sont les meilleurs profils qui sont employés et qu'il n'y a pas de préférence pour une nationalité ou une autre. Ils soulignent qu'avec les importantes subventions que donne l'État marocain, les centres d'appels ont aussi un rôle social à jouer et qu'ils ont le devoir d'offrir des emplois aux Marocains. Toutefois, ils expriment un certain regret de ne pas pouvoir accepter les candidatures de certains profils intéressants des ressortissants des pays subsahariens autre que le Sénégal à cause du code du travail.

Au total, on peut constater un certain recours aux employés subsahariens au dépit de l'existence d'un grand nombre de Marocains qui pourraient faire le travail en question. Pour trouver une explication de ce fait on peut commencer par regarder la réputation des travailleurs subsahariens des centres d'appels. Au cours des entretiens, une certaine image des travailleurs subsahariens s'est dessinée : un travailleur assidu, bosseur, flexible, stable, avec un français fort, évitant les problèmes avec le management et faisant le travail comme « vrai gagne-pain ». Ils ont la réputation de travailler sans problème pendant les jours de fête, d'accepter de travailler le soir et la nuit (par exemple pour des clients canadiens) et de rester à leur poste plus longtemps que leurs collègues marocains.

Selon l'approche de Crozier et Friedberg sur la sociologie des organisations, on peut à travers des entretiens et des propos sur les relations entre les acteurs appartenant à la même organisation percevoir des interdépendances et des champs de pouvoir des acteurs sociaux (11). Pour Crozier et Friedberg, l'action collective dans des organisations est déterminée par

(10) Wills *et al.*, *op. cit.*, 2010.

(11) E. Friedberg, « Zur Politologie von Organisationen », In Küpper, Willi et Ortmann, Günther (éds) *Mikropolitik Rationalität, Macht und Spiele in Organisationen*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1998, 39-52.

le jeu dans lequel tous les acteurs structurent leurs relations d'interdépendance et de pouvoir sans que celles-ci soient totalement fixées par les faits extérieurs. On parle ici d'un processus de négociation dans lequel les acteurs sociaux disposent d'une marge de liberté et dans lequel leurs ressources et leur pouvoir (par exemple la possession d'une compétence, le contrôle de la communication interne, le pouvoir de décider sur les conditions du contrat de travail) entrent en jeu.

Même si notre recherche n'était pas centrée sur le sujet du pouvoir et des relations de dépendance, on peut comprendre à travers les entretiens quelques facteurs qui entrent dans le jeu entre acteurs sociaux des centres d'appels – les travailleurs subsahariens d'un côté et les dirigeants des centres de l'autre côté – quand ils négocient leurs relations. Les passages suivants montrent surtout quel sont les facteurs importants pour les dirigeants des centres d'appels qui eux ont évidemment le pouvoir de donner ou ne pas donner un emploi dans des conditions favorables ou moins favorables.

Voici deux exemples d'entretien qui font référence à l'image du « travailleur subsaharien ». Une interlocutrice, directrice d'un centre de formation pour les métiers des centres d'appels, explique l'attitude des dirigeants de centres d'appels :

« Les Sénégalais, ils les aiment beaucoup. Pourquoi? Parce que c'est des personnes... ils sont très très patients. D'accord. Les Marocains, surtout les jeunes, ils s'ennuient rapidement. Les Sénégalais ou d'autres pays, peut-être leur motivation est plus forte, donc ils restent plus longtemps. Ils restent vraiment plus longtemps. C'est pour cela qu'ils les aiment bien. Ils les recrutent et ils les aiment bien. Parce que vraiment ils restent longtemps. Ils restent longtemps, ils sont assidus et ponctuels, etc. C'est la différence. Ils les aiment beaucoup. »

Le patron d'un petit centre d'appels a une position extrême et met le point sur la différence perçue entre les travailleurs marocains et subsahariens, car ces derniers, selon lui, se laissent plus facilement exploiter :

« Je vous ai dit que même au niveau de l'assiduité, de la production, même de la paye, vous ne trouverez jamais un Subsaharien qui vous dise "non, vous ne m'avez pas fait ça, vous m'avez pas fait..." Il ne fait pas de calcul, il ne vient pas se plaindre pour le salaire, pour son contrat. Les Marocains ils travaillent moins, ils demandent plus. Compris ? Ils travaillent moins, ils demandent plus. Les Subsahariens non, c'est le contraire. Ils demandent moins, ils travaillent plus. »

Cette explication – qui n'est toutefois pas représentative de tous les employeurs des centres d'appels – n'inclut pas les raisons pour lesquelles

les travailleurs migrants se comportent ainsi. Un employé qui se laisse exploiter en ne disant jamais non et sans se plaindre n'est probablement pas dans la position de le faire. Les migrants travaillant dans les petits centres, souvent sans permis de séjour et sans soutien financier de la famille et au début de leur carrière sans beaucoup d'expérience dans le métier, sont dépendants du revenu de leur travail et ainsi de leur employeur. De plus, la stéréotypie du travailleur étranger comme bon travailleur (*the good worker*) qui a une excellente éthique de travail et qui est disposé à suivre les instructions de la direction est bien connue (12) et n'a pas nécessairement que des conséquences favorables pour les employés (13). Anderson explique : « *Other perceived advantages, often racialized by employers, such as reliability, honesty and work ethic must also be understood partly in terms of the level of dependence work permit holders have on their employer* (14). »

Une autre raison pour les centres d'appels d'employer des ressortissants des pays subsahariens, à part les attributions typiques, est la possibilité d'être plus flexible dans la gestion et le licenciement du personnel. Les personnes étrangères disposant d'un contrat étranger doivent renouveler leur carte de séjour chaque année et ont besoin de la coopération de l'employeur pour cela.

« Mais bien que nous ayons des contrats de travail étrangers nous le considérons... comme étant un CDD. Même s'il est un CDI en fait. Parce qu'il est conditionné par le fait de renouveler le séjour, et il se trouve que paradoxalement c'est l'employeur qui doit faire la démarche. Donc, si l'employeur a l'intention de ne pas la faire, l'employé peut se considérer comme licencié. Et sans les indemnités de licenciement... Donc pour la majorité des salariés c'est paradoxal parce que, d'une part, pour avoir la carte de séjour il faut justifier qu'on a un travail et, d'autre part, pour qu'on ait un travail il faut avoir le séjour, donc c'est pas logique. »

C'est donc la situation juridique en tant qu'étranger qui rend les travailleurs subsahariens dépendant des employeurs s'ils veulent renouveler leur carte de séjour. Le fait que les lois d'immigration combinées avec les contrats de travail de durée limitée peuvent avoir une influence négative sur les travailleurs dans le sens que cela les rend dépendants de la bonne volonté

des employeurs a aussi été décrit pour l'Angleterre (15). Andersson démontre que les travailleurs étrangers dans cette situation deviennent aussi des travailleurs précaires (16). Au Maroc, à l'heure actuelle, les travailleurs subsahariens dans les grands centres d'appels disposant d'un contrat et d'un permis de séjour peuvent, en cas de licenciement, être confiants de trouver un nouveau poste dans un autre centre, vu la grande demande de nouveaux profils. Toutefois, les règlements en vigueur donnent des possibilités plus flexibles aux employeurs pour licencier des travailleurs étrangers et leur donnent plus de pouvoir sur les employés étrangers désirant garder leur poste.

Conclusion

L'intégration dans le marché du travail de la population subsaharienne au Maroc est complexe, car celle-ci est présente dans des métiers très divers. Toutefois, ces dernières années, les centres d'appels sont devenus un des plus importants secteurs d'emploi pour cette population, et le poste de conseiller-client peut être considéré comme un travail typique pour les migrants des pays subsahariens au Maroc. Les ressortissants sénégalais y sont nombreux, souvent venus au Maroc avec le but explicite de travailler dans un centre d'appels. Le travail est souvent vécu comme fatiguant et répétitif, et les conditions de travail varient d'un centre à l'autre, allant des embauches sans contrat et sans paiement régulier jusqu'au contrat CDI avec un salaire stable et parfois élevé. Toutefois, les règles du code du travail qui favorisent les nationaux et les Sénégalais ont une influence défavorable sur les contrats de travail que reçoivent les migrants d'autres nationalités dans les centres d'appels et empêchent certains centres d'employer d'autres Subsahariens que les Sénégalais. Le travail de conseiller-client ne se compare pas facilement aux autres emplois typiques des migrants, mais il partage avec eux le fait d'être peu apprécié par la population locale, mais accepté par la population des migrants, notamment les Sénégalais venus spécifiquement pour ce travail. Leur sérieux et les appréciations positives que donnent les employeurs sur la population subsaharienne combinés avec une position juridique moins stable font que les migrants sont des employés très appréciés dans les entreprises de relation-client.

(12) M. Samers, *Migration. Key Ideas in Geography*. Routledge, London et New York, 2010.

(13) MacKenzie et Forde, *op. cit.*, 2009.

(14) Anderson, *op. cit.*, p. 310.

(15) Andersson, *op. cit.*, 2010.

(16) *Ibid.*

Partie III

**Accès au logement et
stratégies d'appropriation de l'espace**

Accès au logement et intégration des migrants subsahariens, le cas de la ville de Meknès

Soufiane LACHHEB

*Master en Anthropologie et sociologie du changement,
Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Université Moulay Ismaïl, Meknès*

Résumé

Dans cet article, nous traitons le processus d'intégration des immigrés subsahariens (camerounais et sénégalais). Pour ce faire, nous centrons notre analyse sur l'accès au logement et la relation entre ce dernier et la possibilité de réaliser l'intégration, en supposant que l'accès au logement soit un indicateur qui nous permet d'apprécier l'intégration des immigrés subsahariens à Meknès. Il s'est avéré, en travaillant sur les parcours d'immigration et les stratégies de recherche et d'accès au logement, que les conditions de l'installation au Maroc n'existent pas (selon les immigrés) et que l'intégration est difficile à réaliser.

Mots-clés: Immigration, installation, blocage, intégration, logement, immigrés subsahariens.

Abstract

In this paper, we approach the integration process of sub-Saharan immigrants (Cameroonians and Senegalese), by focusing on the access to housing, and looking at the relationship between the latter and the possibility of integration achievement, supposing that the access to housing is an indicator through which we can measure the extent of sub-Saharan immigrants integration in Meknes. The immigration paths and the searching and accessing to housing strategies show that the conditions of settlement in Morocco are non-existent (according to the immigrants) hence the integration is difficult to achieve.

Keywords: Immigration, Settlement, Blocking, Integration, Housing, Sub-Saharan Immigrants.

Introduction

Le Maroc pays d'émigration est devenu un pays de transit et de plus en plus un pays d'immigration (1) provenant de l'Afrique subsaharienne, de l'Europe

(1) M. Khachani, « Contexte migratoire et espaces d'intégration au Maroc », dans Actes du séminaire international sur l'intégration des immigrés au Maroc sur le thème : la nouvelle politique migratoire au Maroc : quelle stratégie d'intégration ?, Royaume du Maroc Ministère

et du Moyen-Orient (les réfugiés syriens). A cause des contraintes économiques, politiques et environnementales, un grand nombre d'individus décident de quitter leur pays à la recherche d'une vie meilleure. Mais l'instauration par les pays de l'Union européenne d'un régime de visas et les difficultés grandissantes pour en obtenir un augmentent le nombre de migrants qui empruntent d'autres chemins irréguliers pour migrer.

Depuis 2000, le nombre de migrants subsahariens entrant sur le territoire marocain ne cesse d'augmenter. Avec cette dynamique, les Marocains se trouvent en face d'une nouvelle population avec laquelle ils doivent interagir et échanger afin de réussir le vivre-ensemble (2).

Le phénomène migratoire et les problèmes d'intégration et d'exclusion y afférents rendent nécessaire la mise en question des enjeux politiques, économiques, culturels et sociaux vécus par le Maroc. Partant de cela, nous nous proposons d'examiner la possibilité d'intégration des immigrés subsahariens (camerounais et sénégalais) dans la ville de Meknès. Parmi les facteurs contribuant à l'intégration des groupes d'immigrés, le logement est sans doute, selon Abdelmalek Sayad, le facteur qui agit le plus efficacement, d'autant plus qu'il est plus déficient, plus misérable et plus discriminatoire (3). Ce facteur n'a toutefois pas attiré l'attention des études dans le contexte marocain. En effet, nous n'avons trouvé aucune étude qui s'intéresse à la problématique de l'accès des immigrés au logement au Maroc. Les études et les rapports n'en font généralement que quelques mentions superficielles.

chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, 2014, p. 33-43.

(2) Association Lumière sur l'émigration au Maroc, *Migration subsaharienne*, 2015.

(3) A. Sayad, *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité, 1. L'illusion du provisoire*, Paris, Raisons d'agir, 2006, p. 110.

Ainsi, dans ce qui suit, nous traitons du processus d'intégration des immigrés subsahariens en nous focalisant sur l'accès au logement, et nous examinons la relation entre ce dernier et la possibilité de réaliser l'intégration, en supposant que l'accès au logement soit un indicateur qui nous permet d'apprécier l'intégration de ces immigrés dans la ville de Meknès.

Remarques méthodologiques

Nous avons adopté une méthode qualitative dans le traitement de notre sujet, et nous nous sommes servis des techniques d'observation, d'entretien et de biographie. Le fait d'être en colocation avec des immigrés subsahariens pendant six mois nous a permis d'observer les relations qui les lient à certains individus de la société marocaine (propriétaires de maison, habitants de quartier, etc.) et de les suivre dans leur vie quotidienne. Les entretiens nous ont servi pour connaître l'ensemble des problèmes auxquels sont confrontés ces immigrés dans la recherche d'un logement et les stratégies qu'ils adoptent, en tant qu'acteurs, pour se loger. Nous avons laissé la parole libre aux enquêtés pour raconter leurs parcours migratoires et décrire le processus de recherche du logement et de l'intégration. Nous avons ainsi effectué des entretiens avec neuf immigrés camerounais, six sénégalais, deux propriétaires de maison et deux agents immobiliers (*semsars*), en plus de cinq Marocains vivants en colocation avec des immigrés camerounais.

La migration en tant qu'objet d'étude au Maroc

Jusqu'aux années quatre-vingt, l'insuffisance de la recherche dans le domaine des migrations est une réalité au Maroc, à la différence des pays d'accueil (l'Europe) où l'on s'intéressait de plus en plus à ce domaine de recherche (4). A propos de l'intérêt insuffisant et tardif des sciences sociales, en général, et de la sociologie, en particulier, pour le domaine des migrations au Maroc, Noureddine Harrami évoque la situation politique des sciences sociales au Maroc. Car dans les années 70-80, la sociologie était considérée comme une fabrique de subversion et de gauchisme, ce qui impacté négativement le développement des sciences sociales (5). Aujourd'hui, la situation a

beaucoup changé, et l'on peut dire que le domaine des migrations a connu des nombreuses avancées et est devenu un champ d'étude important pour les sciences sociales (la sociologie et la géographie en particulier).

Harrami analyse ainsi les problématiques traitées dans les recherches sur les mobilités transnationales au Maroc et les ramène à deux perspectives. La première analyse l'impact de la migration sur les sociétés de départ et la considère tantôt comme moteur de changements sociaux tantôt comme facteur de développement socio-économique de la société de départ. La deuxième perspective s'intéresse à l'étude des changements culturels et identitaires que connaissent les migrants dans les sociétés d'accueil. De nouvelles problématiques ont vu le jour, à cause des changements intérieurs et extérieurs. Harrami parle ici de deux champs d'études, le premier concerne l'exode des compétences, le deuxième porte sur la migration de transit. Ce deuxième champ qui correspond à notre centre d'intérêt comprend deux volets: juridique et sociologique.

Dans le premier, les études se sont intéressées à l'arsenal juridique mis en place par l'Etat pour faire face à cette migration. L'attention était centrée sur la loi 02-03 relative à l'entrée et au séjour des étrangers dans le Royaume du Maroc, à l'émigration et l'immigration irrégulière. Les analyses ont tenté ici de montrer comment le Maroc a inscrit, à travers cette loi, son action dans la stratégie européenne qui focalise ses efforts sur l'approche sécuritaire du phénomène migratoire et comment le Maroc s'est transformé en « gendarme de l'Europe (6) ».

Dans le deuxième volet, les études à caractère sociologique ont essayé, à travers des enquêtes quantitatives, de donner des informations empiriques sur cette migration de transit: profils de migrants, itinéraires, conditions de voyage, facteurs de la migration, conditions de vie au Maroc, etc. D'autres études se sont intéressées aux interactions « autochtones »/migrants de transit en étudiant les représentations, les relations sociales ou en se focalisant sur les constructions médiatiques (7).

Le chercheur Khalid Mouna présente de son côté l'état des connaissances sur la migration subsaharienne à destination du Maroc et signale à cet égard que les travaux sur cette question sont peu nombreux et qu'ils ont traité cette migration à partir de plusieurs volets. Ainsi certains travaux se sont intéressés au Maroc comme pays de transit, d'autres ont porté sur les parcours des migrants subsahariens, la description de leurs profils, leurs conditions de vie et les différentes formes d'organisation sociale mises en place durant

(4) H.A. Mchichi, « Evolutions de la recherche au Maroc sur les migrations internationales: avancées et défis », dans Actes du colloque international: *Les Évolutions de la recherche sur les migrations internationales au Maroc*, sous la dir. de H.A. Mchichi, sans date, p. 29-35.

(5) N. Harrami, « Un bilan de la recherche en sciences sociales sur les migrations transnationales au Maroc », dans Actes du colloque international: *Les Évolutions de la recherche sur les migrations internationales au Maroc*, op. cit., p. 185-202.

(6) *Ibid.*, p. 195.

(7) *Ibid.*, p. 196.

leur trajectoire et leur installation provisoire ou permanente au Maroc (8).

La remarque que fait Noureddine Harrami à propos des études relatives aux migrants subsahariens se rapporte au fait qu'elles sont restées prisonnières de la représentation qu'elles se sont faites de leur objet, dans la mesure où elles considèrent cette migration comme une migration de transit seulement. Cette migration dite de transit, ajoute le chercheur, présente des signes de fixation, comme le mariage avec les autochtones, l'insertion économique, etc. Cette réalité incite à un changement de perspective adopté dans l'étude de cette migration et la prise en considération des signes de sa fixation (9).

Pour ce qui est du logement comme objet de recherche, les études font défaut. Nous n'avons pu trouver aucune étude qui aborde la problématique de l'accès des immigrés au logement au Maroc de manière directe; il n'existe que des études et rapports qui mentionnent la question de manière superficielle. Ainsi dans une étude réalisée récemment, nous lisons dans le troisième chapitre intitulé « L'organisation du quotidien » que les chercheurs trouvent que la majorité des migrants est satisfaite de son logement et que la plupart vit dans des appartements. Cette satisfaction est accompagnée d'une satisfaction des quartiers qu'ils habitent. Les auteurs ne nient pas l'existence de problèmes et obstacles à l'accès des immigrés au logement (refus, expulsion en cas de non-paiement, location illégale...) mais, selon eux, le jugement global tend vers la satisfaction (10). Toutefois, les chercheurs n'ont pas abordé la manière dont les immigrés trouvent leur logement et les stratégies qu'ils adoptent. Dans le cinquième chapitre intitulé « Voisinage et intégration », les auteurs parlent de « stage » pour désigner la période au terme de laquelle les immigrés, dans leurs quartiers, cessent d'être reconnus comme des étrangers (manifestations hostiles comme le lancer de pierres) et deviennent des « voisins » insérés dans le tissu relationnel local (ils bénéficient d'une ligne de crédit chez l'épicier et reçoivent de la nourriture des voisins...) (11).

Le cadre conceptuel

Nous allons discuter dans cet axe, de manière succincte, du concept de migration, et nous allons

(8) K. Mouna, « Introduction générale », dans *Espace imaginé, espace vécu et espace négocié: parcours croisés des migrations espagnoles et subsahariennes à Tanger*, sous la dir. de K. Mouna, 2016, p. 3-12.

(9) N. Harrami, « Un bilan de la recherche en sciences sociales sur les migrations transnationales au Maroc », *op. cit.*, p. 196.

(10) F. Mourji, J.N. Ferri, S. Radi, M. Alioua, *Les Migrants subsahariens au Maroc: enjeux d'une migration de résidence*, Konrad Adenauer Stiftung e.V. 2016.

(11) *Ibid.*, p. 95.

aborder ensuite les concepts d'assimilation et d'intégration, et comment on est passé de l'utilisation du premier (l'assimilation) à celle du deuxième (l'intégration). Pour conclure que l'intégration n'est pas un processus linéaire, comme les premiers écrits l'ont décrite, et n'est pas toujours pensée/voulue, puisqu'elle peut se produire automatiquement ou involontairement.

La migration

La migration désigne le déplacement de population d'une région à une autre, en particulier des régions rurales vers les zones urbanisées, mais aussi d'une société à une autre. L'effet premier de la migration est de contraindre les migrants à élaborer une série de rôles nouveaux. Il est plus marqué dans le cas des migrations internationales. Pour décrire les conséquences de ces migrations, différents systèmes conceptuels ont été utilisés. Mais, dans tous les cas, il importe de distinguer entre ce que certains appellent l'assimilation culturelle (qualifiée par d'autres d'acculturation), qui désigne l'adoption par les migrants des modèles culturels de la société d'installation, et l'assimilation structurelle (souvent qualifiée d'intégration), qui désigne la participation aux différents groupes primaires (12).

La sociologie des migrations distingue traditionnellement deux problématiques: l'émigration et l'immigration. La première s'intéresse aux causes des migrations, leurs impacts sur les pays de départ et d'accueil et sur le déplacement; la deuxième étudie ce que l'on appelle l'intégration et l'acquisition d'une position sociale, économique et politique dans le nouvel espace national. Les migrations recouvrent des situations très diverses qu'il est possible d'identifier en se focalisant sur trois caractéristiques importantes: 1) les espaces parcourus; 2) les durées; 3) les causes (13). Revenant à notre question centrale, il nous semble qu'il est nécessaire de poser la question concernant ce que nous entendons par le concept d'intégration.

De l'assimilation à l'intégration

Le terme intégration est très ambigu, à cause de son appartenance simultanée au langage politique et au langage sociologique et du fait qu'il est beaucoup impliqué dans les enjeux politiques et les débats sociaux concernant l'immigration et la pluralité culturelle (l'identité culturelle). L'intégration est toujours posée comme le contraire de la désintégration et comme le

(12) R. Boudon et al., *Dictionnaire de la sociologie*, Paris, Larousse, 2012, p. 148.

(13) R. Andrea, T. Maryse, *Sociologie de l'immigration*, Paris, La Découverte, 2003, p. 5.

synonyme d'anomie, exclusion, délinquance, déviance, dissociation, dissidence et désaffiliation, etc. (14).

En parcourant les études sociologiques sur les processus d'intégration, on remarque que le concept d'assimilation a été employé dans la période de construction de la sociologie entre 1880 et 1950, aux Etats-Unis plus qu'en France, pour désigner le processus au terme duquel les nouveaux immigrés deviennent membres de la société d'installation (15). Dans le livre intitulé *Introduction to the science of sociology*, présenté sous forme de textes rassemblés et commentés par Park et Burgess, nous trouvons qu'une partie considérable de ces textes concerne le cycle des relations ethniques: compétition, conflit, adaptation et assimilation. Cette dernière étape se trouve au cœur de ce que l'on appelle « les problèmes de l'immigration ». Selon les deux chercheurs (Park et Burgess), l'assimilation est un processus par lequel les individus ou les groupes acquièrent la mémoire, les sentiments et les attitudes des autres individus et groupes en partageant avec eux leurs expériences et leur histoire. L'assimilation est donc un processus d'ajustement qui anticipe, affaiblit les conflits, surveille la compétition et garantit la stabilité du système social (16).

Pour Burgess et Park, le partage d'une langue et la connaissance de l'histoire du pays d'installation sont les deux dimensions principales du processus d'assimilation, qui ne peut pas se réaliser de manière directe, mais de manière indirecte à travers la création de conditions de participation des immigrés aux groupes au sein desquels ils vivent. Cette participation est à la fois le moyen et l'objectif de l'assimilation (17). En 1964, Milton Gordon propose une nouvelle analyse du processus d'assimilation (les sept étapes de l'assimilation) et fait la distinction entre l'assimilation et l'acculturation structurelle. Cette dernière implique l'adaptation aux normes culturelles dominantes, alors que l'assimilation concerne essentiellement l'intégration des minorités ethniques dans les groupes primaires (relations familiales, amicales...) et les groupes secondaires (associations, clubs...). Son modèle ne s'appuie pas sur les caractéristiques des immigrés mais sur les manières dont la société freine ou facilite l'intégration des nouveaux immigrés (18).

(14) D. Schnapper, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, 2007, p. 11, cité dans F. Boukhriss, *L'Intégration sociale et la démocratie: vers une approche sociologique*, publications de la Foundation Believers Without Borders for Studies and Researches, 2015 (en Arabe).

(15) F. Boukhriss, *L'Intégration sociale et la démocratie: vers une approche sociologique*, op. cit.

(16) R. Andrea, T. Maryse, *Sociologie de l'immigration*, op. cit., p. 12.

(17) *Ibid.*, p. 13-14.

(18) *Ibid.*

Ainsi, les chercheurs américains ont conservé le concept d'assimilation, tandis que leurs homologues français ont adopté celui d'intégration, conservant ainsi l'héritage de Durkheim qui avait employé ce concept pour rendre compte de la société tout entière (19); selon lui (Durkheim), un groupe social est intégré dans la mesure où ses membres: 1) possèdent une conscience commune, partagent les mêmes croyances et pratiques; 2) sont en interaction les uns avec les autres; 3) se sentent voués à des buts communs (20).

Au vu de ce qui précède, l'intégration renvoie à un processus compliqué et complexe, Abdelmalek Sayad la définit comme un « processus dont on ne peut parler qu'après coup, pour dire qu'elle a réussi ou qu'elle a échoué; un processus qui consiste à passer de l'altérité la plus radicale à l'identité la plus totale », il ajoute « qu'elle nécessite du temps et un ajustement de la société tout entière (21) », et comme le rappellent Albert Bastenier et Felice Dassetto dans leur théorie du cycle migratoire, il s'agit d'un temps social et non d'un temps chronologique (22).

Qu'il s'agisse donc de l'assimilation ou de l'intégration, les modèles et les définitions antérieures, ne sont pas généralisables, à notre avis. Parce qu'ils décrivent un cas ou des cas de la migration et les problèmes y afférents, c'est-à-dire qu'ils s'intéressent essentiellement aux migrations définitives et celles dans lesquelles le migrant pense toujours à revenir à son pays d'origine, et ne rendent pas compte de la situation où le pays d'accueil n'est pas un pays d'installation, provisoire ou définitive (du moins selon le point de vue de l'immigré), mais un pays de passage ou de *blocage*. Dans ce cas, l'immigré ne cherche l'intégration que lorsqu'elle sert son objectif, qui est de passer vers l'Europe, et le pays d'accueil (le Maroc en l'occurrence) n'a cherché à intégrer les immigrés que lorsque cette immigration est devenue un problème majeur (et à cause des contraintes intérieures et extérieures).

C'est ce changement de statut qu'a connu le Maroc, d'un pays de transit à un pays que les immigrés qualifient de pays de blocage, qui nous a amené à étudier les processus d'intégration et à

(19) F. Boukhriss, *L'Intégration sociale et la démocratie: vers une approche sociologique*.

(20) R. Boudon et al., *Dictionnaire de la sociologie*, op. cit., p. 126.

(21) Selon Sayad, l'immigration est un « fait social total » cela est vrai; parler de l'immigration, c'est parler de la société en son entier, dans sa dimension diachronique, c'est-à-dire dans une perspective historique, et aussi dans son extension synchronique, c'est-à-dire du point de vue des structures présentes de la société et de leur fonctionnement; mais à condition qu'on ne prenne pas délibérément le parti de mutiler cet objet d'une partie de lui-même, la partie relative à l'émigration. A. Sayad, *L'Immigration ou les paradoxes de l'altérité. 1. L'illusion du provisoire*, Paris, Raisons d'agir, 2006, p. 18.

(22) R. Andrea, T. Maryse, *Sociologie de...*, op. cit., p. 101-102.

poser la question sur la relation entre l'intégration et l'accès au logement comme indicateur permettant d'aborder cet intégration présumée. L'intégration n'est pas un processus linéaire, comme les premiers modèles l'ont décrite (le modèle assimilationniste), et n'est pas toujours pensée ou voulue (que ce soit par l'immigré ou par le pays d'accueil), elle peut se réaliser automatiquement par l'effet du temps (social et chronologique) passé par l'immigré dans le pays d'accueil et en fonction de la capacité de chaque immigré à communiquer et à s'imposer. Ce qui veut dire que l'immigré peut se trouver dans un état avancé d'intégration sans qu'il s'en rende compte.

Les parcours migratoires (23)

Les données de terrain collectées nous permettent de dessiner une image microsociologique des parcours migratoires et du processus d'accès des immigrés subsahariens au logement dans la ville de Meknès.

Les raisons qui poussent un individu à penser à migrer, à partir et quitter son pays natal, sa famille, sa femme et ses enfants... restent nombreuses : on fuit la pauvreté, le chômage, l'insécurité, en un mot on cherche un endroit meilleur pour vivre. Moumou (Camerounais âgé de 33 ans, marié et père de quatre enfants) répond à notre question sur la raison derrière sa décision de migrer :

« [...] Mon pays souffre de la pauvreté et de la corruption des politiciens, on souffre du chômage et beaucoup d'autres problèmes, j'ai donc décidé de migrer pour améliorer ma situation.

« Les conditions au Maroc ne sont pas meilleures, mais on peut vivre ces problèmes, la pauvreté, l'exclusion et le chômage... à des degrés divers, chez vous par exemple, même le plus pauvre peut trouver à manger, ce qui n'est pas possible au Cameroun.

« Tu penses qu'on est heureux de quitter son pays, sa famille et ses amis ? Tu te rends compte que je n'ai pas pu toucher mes enfants depuis cinq ans ? Tu penses que c'est facile ? Non, mon ami, c'est difficile à comprendre et à supporter. [...] le Cameroun est un pays riche, plus que le Maroc, nous avons toutes les conditions de croissance, nous avons une terre fertile, une grande diversité agricole, nous avons du pétrole, des diamants... mais malheureusement la France, qui a colonisé une partie de notre pays, s'empare de tout.

« La France a tout ce que produit notre terre, et nos présidents ont vendu et vendent tout, ils ne nous ont laissé aucun choix que de migrer, nous leur laissons le Cameroun et nous partons pour libérer la France... »

Du Cameroun au Maroc en passant par le Nigeria, le Niger et l'Algérie. C'est le parcours emprunté par tous les immigrés camerounais que nous avons rencontrés, chacune des étapes de ce parcours peut être considérée (du point de vue de l'immigré lui-même) comme une expérience et une souffrance particulières. Le migrant se trouve obligé de s'adapter rapidement et accepter des choses qu'il n'a jamais imaginé qu'il allait accepter ; dormir dehors, s'adapter à de nouvelles habitudes alimentaires, boire de l'eau non potable, communiquer par signes... Au cours de tout cela le migrant se trouve dans de nouvelles situations.

Parcourir de longues distances à pied, être victime de brigandage, des duperies des transporteurs dans le désert, de racisme et de violence... sont toutes des situations auxquelles le migrant doit s'accommoder pour apprendre à sauver sa vie qui est toujours en danger. Il doit également toujours chercher du travail çà et là pour gagner de l'argent pour vivre et poursuivre son voyage.

Après avoir traversé l'Algérie, où ils ont vécu entre trois semaines et un an, les migrants arrivent dans la ville de Oujda, où certains trouvent abri dans son université qui les protège contre les interventions policières, d'autres se cachent dans les forêts et y vivent dans des tentes (ce qui devient un campement par la suite) ou dans les environs des villes. C'est la stratégie adoptée par les migrants pour se cacher des autorités.

Après cela, les migrants voyagent seuls ou en groupes, soit en marchant à pied jusqu'à la ville de Taourirt où ils prennent le train de marchandises qui passe une seule fois par semaine (le samedi selon un migrant), soit en prenant des bus vers la ville de Nador ou une des villes du Nord. Certains migrants – ceux qui prennent le train en particulier – passent un temps à Fès pour gagner de l'argent, en travaillant dans les chantiers de construction et en vendant de l'eau devant les cimetières le vendredi ou en mendiant. Et il semble que l'une des raisons de s'arrêter à Fès tient à l'existence d'un campement d'immigrés près de la gare de la ville.

Certains migrants camerounais que nous avons rencontrés ont passé quelque temps dans la ville de Fnideq où ils ont essayé de franchir la frontière de manière quotidienne, d'autres ont passé une période à Rabat et Tanger qu'ils seront forcés de quitter après les violences qui y ont eu lieu vers la fin de 2013 et qui ont entraîné la mort d'un immigré camerounais le 3 décembre : les migrants accusent les autorités d'être

(23) Aborder les parcours migratoires est imposé par le terrain, l'accès au logement ne se fait pas de manière automatique et directe mais se rapporte à un ensemble d'étapes et de stratégies que l'on ne peut pas traiter sans revenir aux parcours migratoires.

derrière la chute de cet immigré du quatrième étage d'un immeuble (24). A propos de ces incidents, Ibra (35 ans, marié et père de deux enfants) nous explique :

« Après les incidents de violence, la police nous a rassemblés dans des bus et nous a évacués et dispersés dans plusieurs villes marocaines, ceci à cause d'un immigré qui buvait de l'alcool en pleine journée de ramadan, il sortait dans la rue, hurlait et ne respectait pas les musulmans, il a fait ça deux fois, les Marocains ont protesté et c'est comme ça qu'on était forcé de partir, il aurait dû respecter la religion !! »

Ces incidents ont constitué un tournant décisif dans le processus de localisation des immigrants sur le territoire marocain. Nos enquêtés racontent que la police les a poursuivis, a brûlé leurs tentes et les a rassemblés dans des bus et dispersés dans plusieurs villes. Cette redistribution a donc amené les immigrés à s'engager dans de nouveaux processus d'interaction avec la société et l'espace marocains.

Si les migrants camerounais racontent leurs parcours migratoires avec douleur et parlent de leurs expériences comme des souffrances permanentes dans le temps et l'espace, tous les Sénégalais que nous avons rencontrés affirment qu'ils sont arrivés au Maroc par avion, ce qu'ils expliquent par les bonnes relations, basées sur l'islam, qui lient le Maroc au Sénégal. Les ressortissants de ce pays sont exemptés de visa et peuvent entrer au Maroc et y séjourner légalement pendant trois mois dans le cadre d'une visite touristique. Nous notons donc à cet égard le premier point de différence entre les Camerounais et les Sénégalais par rapport à leurs parcours migratoires. De plus, si les Camerounais voyagent en groupe, les Sénégalais voyagent seuls ou à deux et affirment tous qu'ils sont venus directement à Meknès grâce aux appels qu'ils font avec des membres de la famille ou avec d'anciens amis.

« Je suis ici depuis trois mois, je suis arrivé au Maroc par avion et me suis dirigé directement à Meknès pour rejoindre mes amis au quartier Zaitoune » nous raconte Mamadou (21 ans).

Les stratégies de recherche de logement

Il convient, pour discuter de l'immigration subsaharienne au Maroc, de distinguer la période d'avant les incidents de Tanger et celle d'après ces incidents. Meknès par exemple, avant ces incidents n'a pas connu une présence visible des immigrés subsahariens, il y avait des immigrés sénégalais, très

peu nombreux, que l'on voyait engagés dans des activités commerciales comme la vente de bijoux et de téléphones portables, on les appelait *ouazza* (nègres), *kohl* (noirs), et on les trouvait çà et là dans les souks quotidiens et hebdomadaires. Mais après ces incidents, les immigrés sont devenus plus visibles, non pas seulement à cause de leur couleur de peau, mais surtout parce qu'ils se sont approprié certains espaces publics, comme les ronds-points où ils mendient, et certains quartiers comme ceux de Combatta (anciennes combattants), Sebata, Zaitoune et Elmansour. Le choix de ces quartiers pose la question de savoir pourquoi ces quartiers et pas d'autres, pourquoi la ville de Meknès? Puisque l'étude de l'accès de l'immigré au logement implique l'étude de la situation sociale et économique de cet immigré (25). En réponse à la première question Moumou nous explique :

« Lorsque je cherche un logement en tant qu'immigré je choisis de chercher dans des quartiers précis, des quartiers populaires où on nous accepte. On peut par exemple s'entraider et louer ensemble un appartement dans un immeuble, mais le problème c'est que (même si le propriétaire accepte) les habitants de l'immeuble ne vont pas accepter de vivre avec nous dans le même endroit, ils vont pas accepter de voir des *azzis* (nègres) tout le temps, et ça s'est déjà passé avec moi à Rabat. »

Pour ce qui est de la deuxième question (pourquoi Meknès?), nos enquêtés sont unanimes à considérer Meknès comme une ville accueillante, paisible, et l'on y ressent moins de racisme que dans d'autres villes (Tanger, Fès par exemple). En plus, le fait qu'elle ne comptait pas beaucoup d'immigrés fait d'elle « un choix idéal » selon l'expression de Kassi (32 ans, marié et père d'un seul enfant) qui est arrivé à Meknès venant d'Imintanout où les autorités l'avaient laissé durant les opérations de dispersion.

Ce qui précède nous montre bien que le processus de recherche de logement ne peut pas être imaginé comme étant identique, au contraire il s'agit d'un processus complexe qui diffère d'un cas à l'autre, d'un immigré à l'autre et selon sa nationalité. De plus, la stratégie adoptée par chaque immigré dépend de la manière dont il est arrivé au Maroc, seul ou en compagnie d'autres immigrés, et de son réseau de connaissances.

La stratégie de recherche de logement peut être antérieure ou postérieure. Certains immigrés sont venus directement chez un ami, un frère ou un membre de la famille qui habite à Meknès. A l'aide du téléphone et des réseaux sociaux (Facebook, Whatsapp), la

(24) Voir à ce propos le site info : <http://www.tanja24.com/news7227.html>.

(25) M. N. Rosenweg, *Logement des immigrés et processus d'intégration*, [en ligne] URL : http://www.revuesplurielles.org/uploads/pdf/47/245/245_logement_et_processus_integrations.pdf.

communication se fait et la destination se précise, soit depuis d'autres villes au Maroc, soit depuis le pays de départ. Ceux qui viennent sans connaissance préalable au Maroc (les Camerounais surtout) se dirigent vers les endroits habités par leurs compatriotes dans l'espoir de trouver quelqu'un qu'ils ont connu dans leur pays ou sur la route dans une autre ville. Dans ce cas, l'immigré s'apprête à passer un jour ou plusieurs dehors. Les incidents de Tanger ont influencé ces deux stratégies. Les immigrés camerounais, avant ces incidents, prenaient la direction des villes frontalières (ce qu'ils font toujours), alors qu'après les incidents, ils se dirigent (surtout ceux qui sont dotés d'un réseau de connaissances) vers Meknès directement après leur arrivée au Maroc.

Pour l'immigré sénégalais, l'aéroport Mohammed V de Casablanca, la gare ferroviaire et la gare routière de Meknès sont les endroits où il rencontre une connaissance qui lui fournit une table pour vendre des bijoux ou lui trouve du travail quelque part (la majorité des Sénégalais viennent munis d'une somme d'argent) et avant tout lui trouve un logement. Pour l'immigré camerounais, les ronds-points sont l'endroit où les rencontres entre les immigrés camerounais anciens et nouveaux ont lieu, c'est l'endroit des premiers chocs subis par le nouvel immigré qui n'avait aucune idée sur la pratique de la mendicité au Maroc par ses compatriotes. Kimo nous confie : « Quand je suis arrivé au Maroc et que j'ai vu les immigrés dans les ronds-points, j'étais étonné et j'ai demandé à mon ami qui m'accompagnait : pourquoi nos frères mendient ? Il m'a répondu : toi aussi tu devras faire la même chose pour survivre ici. » Les photos publiées sur Facebook par les immigrés sont soigneusement sélectionnées pour qu'ils apparaissent en bonne forme, la majorité d'entre eux ne racontant pas à leurs familles la véritable réalité qu'ils vivent au Maroc.

C'est dans cet espace (les ronds-points) que l'on se renseigne sur le lieu d'habitation des anciens, sur les façons de chercher et sur les endroits où l'on peut s'installer provisoirement en attendant de trouver un logement adéquat. Moumou raconte qu'après avoir trouvé du travail dans un chantier de construction à Meknès :

« J'ai rassemblé mes affaires et je suis allé à un rond-point au quartier Sebata où j'avais vu auparavant quelques immigrés, mais puisque je suis arrivé en retard j'ai rien trouvé, et j'ai vainement cherché dans les environs pour trouver quelqu'un. J'ai donc décidé de passer la nuit dehors et je suis revenu au travail le lendemain. Dans la soirée j'ai essayé de ne pas perdre de temps et je me suis dirigé directement vers le rond-point, et là j'ai trouvé quelqu'un que je connaissais parmi les immigrés qui étaient là-bas, il m'a dit que je pouvais partager une chambre au quartier Combatta avec lui et un

couple camerounais ; après deux jours ou trois le couple a trouvé une autre chambre et nous a laissés moi et mon ami payer 200 dirhams par mois pour la chambre. Après environ trois semaines, mon ami est parti lui aussi vers Laayoune et puis vers l'Espagne. Après cela mon frère est venu chez moi de Fès. »

Six enquêtés camerounais nous ont dit qu'ils ont passé un certain temps (entre des semaines et des mois) au « ghetto » qui était une maison abandonnée dans le quartier Zaitoune où ils vivaient sans électricité ni eau courante. D'autres nous racontent qu'ils ont passé une période au campement des immigrés situé près de la gare ferroviaire de Meknès. Une fois que le nouvel immigré établit des relations au sein du quartier, il arrive à trouver un logement soit en allant chez l'agent immobilier qui connaît déjà les propriétaires qui acceptent de louer aux immigrés subsahariens, soit par l'intermédiation d'un autre immigré qui entretient déjà des relations avec les Marocains ou certains propriétaires de maison. Un des propriétaires enquêtés nous a expliqué qu'il avait accepté de louer pour la première fois à des immigrés envoyés par un agent, parce qu'il avait plusieurs chambres vides, ce que n'importe quel propriétaire ne peut tolérer, et il a accepté parce que « la demande en termes de location était très basse », selon son expression. L'agent a donc su que le propriétaire accepterait les immigrés et a commencé à lui en envoyer d'autres. C'est ainsi que quatre chambres de sa maison sont louées à des Camerounais.

De tout ce qui précède, nous concluons qu'il n'est pas possible de parler d'une stratégie de recherche de logement, mais de stratégies multiples. Si l'immigré sénégalais trouve (dans la plupart des cas) un logement avant même d'arriver au Maroc, le Camerounais se trouve obligé de passer par plusieurs étapes pour en trouver un : forêt, au dehors, campement, ghetto et puis logement.

A partir des données de terrain, il s'avère que tous nos enquêtés sont unanimes pour affirmer qu'ils ne sont pas venus au Maroc pour s'installer, ils sont ici plutôt pour passer en Europe (à l'exception d'un seul cas d'un immigré sénégalais qui nous a dit qu'il est ici pour rassembler de l'argent et revenir pour poursuivre ses études universitaires) ; mais à cause de leur situation au Maroc qui les a mis dans un état de *blocage*, la tentative de s'intégrer peut leur offrir quelques avantages.

Ainsi, tous les enquêtés que nous avons rencontrés affirment que l'accès au logement est indispensable pour l'intégration. « Le logement est nécessaire pour communiquer avec les Marocains, sans communication il ne peut y avoir d'intégration » nous exprime un enquêté. Mais s'ils sont unanimes sur ce point, ils

sont également unanimes sur le fait que l'accès au logement n'est pas le facteur principal, c'est plutôt un facteur complémentaire, le travail étant la chose la plus importante : sans travail on ne peut pas parler d'accès au logement ou à la société en général.

En revanche, les Sénégalais n'accordent pas d'importance au logement, mais sont d'accord avec les Camerounais sur le fait que le travail est la base de l'intégration. Il est à noter que les Sénégalais considèrent les Camerounais comme des personnes qui ne veulent pas travailler et cherchent de l'argent par le moyen le plus facile, la mendicité, ce qui peut influencer, selon eux, l'attitude des Marocains (qui ne distinguent pas les Camerounais des Sénégalais) à l'égard des immigrés. Partant de cela, l'intégration et l'installation au Maroc sont conditionnées par l'existence des mêmes conditions existant dans la destination souhaitée (l'Europe) : le travail, la possibilité de transférer de l'argent, les droits de l'homme, le respect mutuel. Et à propos de ce dernier, nos enquêtés trouvent que certains Marocains sont racistes et dévalorisent une personne à cause de sa couleur de peau, cela constitue un grand obstacle à l'intégration selon eux.

Ces formes de racisme sont confirmées par nos observations et les entretiens que nous avons menés avec les propriétaires de maison et les Marocains qui habitent en colocation avec les immigrés (camerounais). Ces immigrés subissent des formes de racisme et de discrimination à cause de leur couleur de peau, de la différence des coutumes et de la différence religieuse (26), ce qui est évidemment un obstacle au processus d'intégration. Ces termes employés par les Marocains pour désigner les immigrés illustrent bien ce constat : *azzi* (nègres), *kohl* (noirs), *mouskhine* (sales), *khanzine* (puants), *maafounine* (pourris), *lohouch* (monstres), *ouekkaline remdane* (ceux qui ne jeûnent pas), etc.

Cependant, il ne faut pas généraliser, nous avons bien vu qu'il existe des Marocains qui sympathisent avec les immigrés et acceptent la différence (notamment les homosexuels et les étudiants qui habitent en colocation avec eux). D'un autre côté, la relation des immigrés avec les habitants du quartier est ambivalente, certains les saluent, d'autres les regardent avec mépris et lancent des mots offensants. La boutique de l'épicier reste un des endroits qui permettent à l'immigré un certain degré de contact avec l'épicier ou avec les habitants du quartier. Partant

(26) Durant le ramadan, les immigrés camerounais non musulmans trouvent des difficultés pour préparer leurs repas, parce que les Marocains ne les tolèrent pas. Un immigré qui était en visite chez ses amis dans la maison que j'habitais s'est étonné de voir que ceux-ci pouvaient préparer leurs repas à la maison pendant la journée de ramadan, il a dit : « C'est bizarre, vous pouvez préparer vos repas en pleine journée, moi je ne peux le faire chez moi [...] ».

de tout cela, on peut avancer (avec beaucoup de prudence) que la volonté d'intégration n'est pas une volonté d'intégration en soi, puisque l'intégration dans ce contexte n'est que quelque chose d'imposé par les conditions actuelles, qui font que l'intégration devient une stratégie adoptée par l'immigré en attendant une opportunité pour transiter vers l'Europe. Cependant, cette tentative d'intégration reste conditionnée, non pas seulement par la volonté de l'immigré, mais aussi par la disposition des Marocains à accepter l'autre et l'existence d'un ensemble de conditions socio-économiques.

L'immigré entre blocage et intégration

Lorsque nous parlons d'immigrés au Maroc, en général, et à Meknès, en particulier, nous entendons (très particulièrement) les immigrés subsahariens, les réfugiés syriens et les Européens. Chacune de ces "catégories" se distingue par un ensemble de caractéristiques. L'immigré subsaharien est dévalorisé car (dans l'imaginaire collectif) il est pauvre, non qualifié, il est *azzi* (nègre), *khel* (noir), etc ; le Syrien est musulman, frère, réfugié de guerre, son pays vit dans des conditions extrêmement difficiles, sa présence au Maroc est l'appel au secours d'un frère en situation désespérée, elle a aussi une dimension symbolique employée politiquement, il suffit de prendre un taxi et passer par un rond-point (où les Syriens et les Subsahariens mendient) pour entendre les gens remercier Dieu de les avoir bénis avec la stabilité du pays : « Voyez-vous ce que la guerre a fait à ces pauvres Syriens ? Dieu merci pour notre roi, mieux vaut la faim que la guerre, [...] voici le résultat de l'irresponsabilité. » Les Européens, de leur côté, bénéficient d'une image plus favorable dans l'imaginaire marocain : ils sont riches, investisseurs, instruits, etc. Il est donc nécessaire de distinguer ces catégories et ne pas généraliser.

L'étude de la relation entre l'accès au logement et l'intégration des immigrés subsahariens à Meknès nous a amené à nous intéresser aux parcours de ces immigrés (camerounais et sénégalais) et aux stratégies qu'ils mobilisent pour trouver un logement, et à analyser le processus d'intégration présumée et la relation entre le logement comme indicateur et l'intégration comme objectif, en posant la question concernant la manière dont l'immigré vit son chez soi, organise son temps et se comporte avec les autres habitants (de la maison et du quartier). Si l'immigré, en dehors de chez lui (aux souks où il commerce, aux ronds-points, avec les voisins du quartier...), se montre capable de s'intégrer, il vit sa culture camerounaise à la maison, ou ce que l'on peut appeler *vivre le Cameroun au Maroc*, à travers la langue parlée, qui est souvent une langue locale, les repas cuisinés (repas locaux) et la musique écoutée.

Le logement (qui est censé faciliter l'intégration) est également provisoire, les maisons et les chambres louées par les immigrés subsahariens à Meknès (Zaitoune, Sebata, Combatta, Elmansour) sont destinées par les propriétaires aux locataires provisoires et passagers (étudiants, militaires, jeunes cherchant un endroit pour leurs rapports sexuels (*bertouch*). Dès le début, l'immigré est vu comme provisoire, il vit avec des voisins provisoires, dans un logement provisoire. Sa relation avec le propriétaire est illégale, puisque la majorité de ces immigrés n'est pas régularisée et le propriétaire leur loue hors de la loi pour échapper aux impôts. Nous sommes donc en présence d'une double violation de la loi et d'une tentative d'intégration hors de la loi ; par conséquent, toute intégration cherchée dans un cadre provisoire ne peut qu'être provisoire elle-même. L'immigré n'est-il pas toujours provisoire ? Et toujours vu comme oiseau de passage ?

A la dichotomie dans/en dehors de la maison correspond une présence/absence dans la société d'origine et dans la société marocaine. L'immigré est ici et là-bas, il est présent et absent ou, en inversant les termes, il n'est ni ici ni là-bas, ni présent ni absent, il est deux fois présent et deux fois absent : ici, il est présent physiquement, matériellement, de manière corporelle seulement, et absent moralement, mentalement, en esprit ; là, il est, dans les faits, physiquement, matériellement, corporellement absent, mais il est moralement, mentalement, imaginativement et spirituellement présent (27).

La double présence et absence, dont a parlé Sayad à propos des immigrés (algériens en particulier) en France, se transforme dans le cas des immigrés subsahariens au Maroc en une triple présence/absence ; l'immigré est présent matériellement et corporellement au Maroc, et présent mentalement et imaginativement dans le pays d'origine et dans la destination souhaitée (l'Europe). Et si Sayad a parlé de l'illusion du provisoire, peut-on parler dans notre cas de l'illusion de l'intégration ? L'immigré en France était vu, et se voit lui-même, comme provisoire, mais les conditions dans lesquelles il vivait lui permettaient (à un certain point) de rester et de s'installer, du coup le retour devient un mythe et le caractère provisoire de l'immigré devient également une illusion. Mais au Maroc, les conditions d'installation n'existent pas du point de vue des immigrés. Un enquêté nous dit :

« Il n'y a rien qui nous encourage à rester au Maroc, pas de travail, pas de respect, on ne peut pas transférer de l'argent à nos familles [...], pourquoi rester alors ? » De ce fait, l'expression précédente s'inverse, l'installation devient un mythe et l'intégration une illusion.

Conclusion

Nous avons tenté dans cet article de répondre à la question de la relation entre l'intégration et l'accès au logement dans la ville de Meknès, en étudiant les parcours des immigrés (camerounais et sénégalais), les stratégies de recherche de logement et la vie domestique de l'immigré subsaharienne pendant six mois. Nous avons conclu que les parcours migratoires sont multiples et complexes ; ils diffèrent selon la nationalité et les capacités de chaque migrant, selon les moyens financiers dont il dispose, en plus du réseau de connaissances dont il est doté. L'immigré camerounais raconte son parcours comme une souffrance et une douleur dans l'espace et dans le temps, tandis que l'immigré sénégalais raconte son parcours comme s'il s'était passé facilement. Pour ce qui est des stratégies de recherche de logement, nous avons vu que les immigrés sénégalais viennent directement chez un ami ou un membre de la famille, alors que les Camerounais doivent passer par la forêt, le dehors, le campement, le ghetto, avant d'accéder au logement.

La vie au sein du logement (une chambre partagée entre deux personnes ou plus) se caractérise par son aspect provisoire, et les liens tissés avec les voisins sont également fragiles et provisoires, puisque ce logement, comme nous l'avons signalé, est provisoire et ses habitants sont aussi provisoires ; par conséquent, le logement ne peut être lui aussi que provisoire et fragile. De notre point de vue, pour que l'intégration soit envisagée, il faut que l'installation soit décidée (par l'immigré). Sans cela, toute tentative d'intégration sera vouée à l'échec. Selon nos enquêtés, le Maroc n'est pas encore transformé (même imaginativement) en un pays d'installation, et s'il n'est plus un pays de transit, c'est parce qu'il est devenu un pays de blocage. Un enquêté camerounais s'exprime à cet égard : « On n'est pas là pour s'installer, on est là pour passer en Europe, et si les frontières sont ouvertes vous n'allez trouver aucun immigré ici, même la plupart des Marocains vont émigrer. »

(27) A. Sayad, *L'immigration ou les paradoxes de l'altérité...*, op. cit., p. 162.

Immigration subsaharienne au Maroc

Cas du campement de Fès : monographie du lieu par immersion

Zakia KCHIKECH

Master en Anthropologie et sociologie du changement
Université Moulay Ismail, Meknès

Résumé

Des migrants subsahariens ont érigé un campement à Fès sur un terrain presque clos aux abords de la gare ferroviaire. On y trouve plusieurs communautés qui cohabitent et coopèrent dans un esprit d'entraide et de pacification des relations tant à l'intérieur du campement qu'à l'extérieur. Pour ce faire, ils ont inventé des formes d'organisation et de production sociale. Cet article tente de rendre compte de la réalité de cet espace et sous la forme d'une ethnographie de l'espace. Ce travail a été réalisé entre juin et octobre 2016 en adoptant une technique hybride oscillant entre l'immersion et l'entretien.

Mots-clés : Migrations subsahariennes, Maroc, Fès, campement, ethnographie de l'espace.

Abstract

A camp has been built in Fez by sub-Saharan migrants in an almost closed site around the railway station. Many communities can be found out there living together and cooperating in a spirit of mutual aid and pacification of relations both inside and outside the camp. In order to achieve this, these migrants have invented some forms of organisations and social productions. This papers attempts to account for the reality of this space by means of an ethnography of space. This work was carried out between June 2016 and October 2016 and has adopted a hybrid technique oscillating between the immersion and the interview.

Keywords: Sub-Saharan migrations, Morocco, Fez, Camp, ethnography of space.

Introduction

La migration, quelle que soit sa forme et son origine, modèle d'une manière ou d'une autre l'espace urbain et son occupation. Elle peut favoriser son extension, et ainsi la frontière en sera modifiée et le rapport entre la marge et le centre en sera déplacé par l'émergence de nouvelles formes d'occupation de l'espace. L'exemple de la migration rurale urbaine

au Maroc et son ampleur ont été un facteur favorisant l'émergence des bidonvilles dans de nombreuses villes.

La migration subsaharienne en tant que phénomène est relativement récente au Maroc. Elle présente également la particularité, dans la plupart des cas, d'être une migration de transit. Cette migration a à son tour créé une autre forme d'occupation de l'espace. Ce sont des espaces sans noms et sans statuts, ce sont les campements. L'un d'entre eux est le campement de Fès. Ce campement se situe aux abords de la voie ferrée à proximité de la gare de Fès. Il est donc en pleine ville. L'accès à la ville, aux commerces et aux artères principales est ainsi facilité. C'est un espace presque clos avec une entrée principale. On peut dire que le campement est un bidonville en plein centre-ville. D'une certaine manière, c'est le centre qui englobe la marge. Ce campement abrite plus de 800 personnes qui se considèrent en situation de transit.

Or, dans le cas de la migration rurale urbaine au Maroc, Mounir Zouiten, dans sa thèse intitulée « Migrations, réseaux familiaux et stratégies d'insertion urbaine des migrants ruraux au Maroc », décrit une migration qui use d'une stratégie de planification en vue d'améliorer sa situation socio-économique. Il indique en conclusion : « En tant qu'entités économiques, les familles d'immigrants font la plupart du temps une planification d'actions à court et à long termes en vue de consolider, d'élargir ou d'améliorer leur propre situation socio-économique et celle de leurs enfants. Par leurs comportements, ces familles font preuve d'une fantastique capacité d'adaptation aux contingences de la société urbaine actuelle (1). »

La situation des migrants subsahariens est complètement différente. Ils sont ici tout en se projetant

(1) M. Zouiten, « Migrations, réseaux familiaux et stratégies d'insertion urbaine des migrants ruraux au Maroc : étude exploratoire du cas de l'agglomération de Salé », thèse de doctorat en géographie, Montréal, Université de Montréal, 1995, p. 211.

ailleurs. On est devant une situation similaire à celle que Michel Agier (2) caractérise par le présent immédiat, l'incertitude et l'absence de projection dans l'avenir. Il distingue quatre types d'espace de regroupement :

« [...] Les situations sont très diverses d'une installation à l'autre et toujours en mutation. Les classifications du HCR distinguent différentes conditions d'accueil et d'encadrement des personnes. On peut ainsi, dans un premier temps, considérer quatre grands types d'espace de regroupement, tels qu'ils sont perçus par les institutions, qu'elles soient onusiennes, humanitaires ou policières : les points de passage frontaliers (*cross border points*, dans la terminologie anglophone du HCR) ; les centres de transit (*transit centres*) ; les camps de réfugiés proprement dits (*refuges camps ou refuges settlements*) ; les camps de déplacés (*IDPs camps*) (3). »

L'auteur a par la suite fourni la description de certaines situations qui montrent que bien qu'elles soient totalement différentes suivant le contexte politique, social et économique, elles ont toutes un point commun celui de la nécessité de survivre dans un contexte de relégation. Dans le même sillage, nous avons cité le travail de Clara Lacadet qui a fait une étude sur l'itinéraire de la faim des migrants subsahariens expulsés d'Algérie au Mali (4). Cet article nous renseigne sur le prix payé par les migrants pour tenter l'aventure et les dangers qui l'accompagnent.

Les campements érigés au Maroc n'échappent pas à cette description, sauf qu'il faut les situer dans leur environnement, dans le contexte sociopolitique et économique du Maroc et de l'état d'acceptabilité de la société marocaine. Même les autorités marocaines opèrent une différenciation dans le traitement des campements. Les campements dans les villes comme Fès et Meknès sont relativement épargnés, alors que ceux frontaliers sont particulièrement visés par les forces de l'ordre. On peut en avoir un aperçu dans le documentaire réalisé par David Fedele (5) qui décrit des conditions particulièrement drastiques et comment les migrants subissent la répression des forces de l'ordre. Ce documentaire permet également d'avoir une idée sur l'organisation de la survie au campement et sur l'optimisation des synergies pour la réalisation du rêve individuel de chacun qui est d'atteindre l'Europe.

Les modes et les finalités d'organisation présentent également certaines différences que montrent des études réalisées dans les campements de Gourougou et de Ben Younes comme celle de A. Pian intitulée « Aux portes de Ceuta et Melilla : regard sociologique sur les campements informels de Bel Younes et de Gourougou (6) ». De son côté, Mohamed Timera dans un article intitulé « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale : nouveaux et anciens migrants subsahariens au Maroc (7) », montre comment l'organisation et la collaboration entre migrants dans les zones frontalières sont conçues, d'une part, comme une collaboration dans le but de garantir la survie du groupe, d'autre part, pour optimiser les synergies afin d'atteindre le but de chacun qui est l'entrée en Europe. Cependant, il relève aussi des différences entre le campement d'Oujda, où la décision des migrants d'aboutir à une organisation a été prise pour se débarrasser des mafias des passeurs et reprendre le contrôle de leur destin, et celui de Gourougou, où la collaboration et l'organisation entre migrants présentent une double finalité : assurer la survie du groupe et se défendre contre les descentes des forces de l'ordre (on note par exemple que le camp de Gourougou est particulièrement visé par les forces de l'ordre qui font des descentes régulières). De son côté, Smaïn Laacher a décrit dans son ouvrage, *Le Peuple des clandestins* (8), la vie sociale et l'organisation dans ces deux campements.

On peut globalement retenir que, d'une part, la pression extérieure, qu'elle soit celle des autorités et/ou des passeurs, qui menace le groupe et, d'autre part, l'optimisation des forces individuelles et collectives qui œuvrent pour la survie du groupe et pour la réalisation du rêve de chacun sont des facteurs déterminants qui unissent les migrants de ces campements dans la similitude de la condition. Le campement de Fès est donc un espace dont la temporalité est incertaine. Il abrite des migrants qui tout en étant ici se projettent ailleurs et sans la certitude d'y arriver. Comment ces migrants, qui évoluent dans cette incertitude et cette insécurité tant temporelle que spatiale, arrivent-ils à produire du social ? Telle est notre question centrale. Or, mis à part quelques articles journalistiques, les études concernant ce campement sont inexistantes.

(2) M. Agier, *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, éd. Flammarion, 2008, p. 62.

(3) *Ibid.*, p. 63 et suivantes.

(4) C. Lacadet, « Itinéraires de la faim' des migrants subsahariens expulsés d'Algérie au Mali », *Anthropology of food* [Online], 7 December 2010, Online since 25 December, 2010. URL : <http://aof.revues.org/6723>.

(5) D. Fedele, *The land between* (78mins/2014) réalisé par David Fedele - FULL FILM - [Subs: ENG, FR, SP, ITA, GER, GR, HUN, CHN visible sur https://www.youtube.com/watch?v=Vf4N_IHOWEA.

(6) A. Pian, « Aux portes de Ceuta et Melilla : regard sociologique sur les campements informels de Bel Younes et de Gourougou, Centre d'information et d'études sur les migrations internationales », *Migrations et société*, vol. 2, 2008, n° 116, p. 11- 24, URL : <http://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2008-2-page-11.htm>.

(7) M. Timera, « Aventuriers ou orphelins de la migration internationale : nouveaux et anciens migrants subsahariens au Maroc », Editions Karthala, *Politique africaine*, n° 3, p. 175-195, URL : <http://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2009-3-page-175.htm>.

(8) S. Laacher, *Le Peuple des clandestins*, Paris, Calmann-Lévy, 2007, p. 115.

Notre première démarche est d'abord saisir ce qui est caractérisation de l'espace, des habitants du campement et leurs organisations, les interactions sociales et économiques à l'intérieur du campement. Pour ce faire, nous nous sommes inspiré de l'approche de Salvador Juan pour adopter une technique hybride oscillant entre l'immersion, l'observation et l'entretien.

Un campement que se sont approprié ses habitants

L'accès au campement de Fès et à ses habitants nécessite l'établissement d'une relation non seulement de confiance mais aussi d'empathie avec ces derniers. En effet, le fait qu'il soit un espace presque clos avec une entrée principale a favorisé son appropriation par ses habitants. Il y a bien une frontière entre le dedans et le dehors. Il est considéré presque comme une sphère privée en opposition à la sphère publique. Le campement de Fès a commencé à se constituer en 2010. A son début, les autorités ont tenté quelques évacuations avant d'abandonner complètement. Elles n'interviennent plus. La localisation géographique favorise le sentiment « d'habiter dans la ville » et atténue le sentiment de relégation. Elle est aussi d'une grande importance non seulement pour le maintien des rapports sociaux avec les habitants de la ville mais aussi pour l'acquisition de moyens de subsistance (mendicité et/ou petits boulots).

Le campement est constitué de baraquements faits de « bric et de broc », c'est essentiellement des matériaux de récupération. A l'intérieur, on trouve des baraquements à usage « d'habitation », mais aussi d'autres baraquements réservés à des services comme la coiffure, la restauration, une petite boutique et même une « salle de jeux et de cinéma ». Cependant, on note l'absence de sanitaires et d'eau potable. Il y a juste un baraquement qui sert d'abri-douche.

Communautés et organisation spatiale

A l'intérieur du campement, l'espace est occupé en fonction de la langue parlée par les habitants et/ou en fonction du pays d'origine. Les langues parlées sont essentiellement le français, l'anglais et les langues locales des pays de provenance. Le nombre des habitants est variable, on peut l'estimer au moment de l'enquête à plus de 800 personnes. Ce sont principalement des hommes, mais on y trouve également de rares femmes, comme il peut abriter des couples. Ils ont un niveau d'étude non négligeable. Il n'y a pas de femmes avec de très jeunes enfants car les conditions sont jugées incompatibles avec la prise en charge de jeunes enfants.

Les origines des communautés sont essentiellement et par degrés d'importance : entre 300 et 350 Maliens et environ 200 Guinéens, 150 Camerounais, 100 Ivoiriens, 50 Nigériens, 10 Sénégalais et d'autres avec un effectif de moindre importance. La répartition spatiale s'est construite au fil du temps et des arrivées. Elle n'a pas fait l'objet de règles ou de décisions, du moins identifiables. Cependant, on note une certaine porosité entre les espaces où l'affinité personnelle peut jouer un rôle. Cette répartition s'est révélée d'une fonctionnalité remarquable. En effet, si l'on considère que la langue est une composante essentielle de la culture et qu'elle recouvre et véhicule des éléments de ressemblances culturelles qui sont amenés à se déployer dans le quotidien, cette répartition ne peut que favoriser la solidarité, l'entraide et limiter les conflits. La seule règle qui est annoncée clairement est celle de l'obligation de respecter les règles qui régissent le campement et celles qui prévalent au sein de la communauté. Les migrants considèrent le campement comme un lieu de protection des dangers de la « rue » et un chez-soi, comme le définit Perla Serfaty :

« La notion d'intérieur, en tant que lieu propre et territoire privé, nous renvoie au champ de la restitution psychanalytique dans ses correspondances avec le for intérieur de la personne, avec la mère accueillante, et à la « bonne mère ». Elle renvoie aussi, à travers la conscience que la personne a de sa capacité à se retirer en elle-même, au rapport du sujet avec le monde extérieur [...]. Enfin, l'intime, évoquant le retrait, évoque en même temps le retour vers soi (9). »

C'est le chez-soi où le migrant se retrouve avec lui-même libre, à l'abri du regard des autres. Il est le lieu où le migrant peut avoir des choses personnelles à lui, son espace à lui et où il peut s'isoler tout en étant en lien et près de sa communauté. Michel Agier parle de cette relation à l'espace vécu comme un espace intérieur. On peut dire que le campement est structuré virtuellement autour de trois espaces : le chez-soi (c'est-à-dire le baraquement destiné à l'habitat), la communauté qui structure le sentiment d'appartenance et les rapports sociaux de proximité, le campement entier dont la frontière avec l'extérieur est délimitée, comme pour former un village avec des normes et des codes sociaux.

Communautés et système de représentation

Chaque communauté « reconnaît » un représentant qui est en lien avec les autres représentants pour « gérer » et « pacifier » les relations à l'intérieur du campement. Ils édictent des règles, médient les

(9) P. Serfaty, « Le chez-soi : habitat et intimité », *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, sous la dir. de Marion Segaud, Jacques Brun, Jean-Claude Driant Paris, Editions Armand Colin, 2003, p. 65.

conflits et fixent les sanctions en cas de manquement. Cependant, certaines règles peuvent prévaloir au sein du campement tout entier et d'autres ne sont valables que pour « une communauté donnée ». Mais la règle essentielle présentée comme un impératif est celle qui encadre les relations des habitants du campement avec l'extérieur, « on ne veut pas de problème avec les Marocains ».

Les représentants des communautés ont aussi une fonction de relation et de négociation avec des organismes et/ou des institutions extérieurs au campement. Ils tentent également de régler des situations urgentes comme l'accès aux soins. Mais qui sont-ils et comment sont-ils arrivés au campement ?

Nous allons essayer d'appréhender le processus de désignation et de légitimation des représentants à travers le parcours de deux d'entre eux : celui de la communauté camerounaise et celui de la communauté guinéenne. Comment ces personnes sont-elles arrivées au campement, comment sont-elles devenues les représentantes de leur communauté, et comment vivent-elles ce statut ? Nous faisons l'hypothèse d'un processus non formel qui repose sur l'émergence du leadership suivant le processus décrit par Alain Caillé.

« Comment devient-on puissant (manager ou leader) et obtient-on de l'autorité ? Qu'est-ce qui fait que le puissant est suivi, qu'on lui accorde sa confiance et son énergie ? La réponse est à chercher du côté de la dynamique du don telle qu'il est possible de la penser dans le sillage de la découverte par Marcel Mauss du caractère socialement structurant de ce qu'il appelle la triple obligation de donner, recevoir et rendre. Si le puissant convainc, et plus particulièrement le leader, c'est parce qu'il est totalement investi et impliqué dans son rôle ou sa mission qui deviennent indissociables de sa personne. Il s'y adonne pleinement en donnant de sa personne, conformément à la thèse de Mauss selon laquelle donner, c'est toujours donner quelque chose de soi (10). »

Le « leader » doit être doté d'une autorité charismatique doublée d'une autorité compétente. C'est pour tenter de répondre à cette question que nous avons rencontré individuellement le représentant de la communauté camerounaise et celui de la communauté guinéenne.

(10) A. Caillé, « Pouvoir, domination, charisme et leadership », *Revue du Mauss*, texte publié le 28 juin 2016, URL : <http://www.journaldumauss.net/?Pouvoir-domination-charisme-et>

Le représentant de la communauté camerounaise, Gabriel

Gabriel, âgé de 37 ans, a un diplôme de technicien en électricité avec le niveau du baccalauréat. Il arrive au Maroc en 2012 et commence à travailler à Casablanca pour une société avec un salaire de 80 dirhams par jour qu'il juge insuffisant pour vivre dans cette ville. Ainsi, il migre à Fès et trouve un travail d'électricien dans une autre société pour un salaire de 85 dirhams par jour. Il loue une chambre dans un quartier appelé « Doukarate » pour 500 dirhams par mois. Il perd son travail au bout de cinq mois. Le responsable lui demande des papiers qu'il ne peut fournir puisqu'il est en situation irrégulière.

« Je décide alors de m'installer dans le campement, je ne peux plus payer la location de la chambre, dit Gabriel. Ce n'est pas moi qui ai choisi de devenir le représentant de ma communauté. C'est un dur travail, il nécessite du courage, de la volonté et d'avoir une personnalité. [...] Après le départ de notre ancien président vers Nador, les membres de la communauté ont jugé que j'avais des capacités de communication avec l'extérieur et des capacités de négocier et que j'avais également des contacts avec l'extérieur. Ils m'ont demandé alors d'être le président. [...] Si l'un d'entre nous se trouve en situation critique, maladie ou autres, j'ai les moyens de négocier et de faire appel à mes contacts comme l'Église, l'AMDH (11), Caritas ; je suis en contact avec une Camerounaise qui vient souvent au campement pour nous donner de la nourriture, des couvertures et des médicaments. [...] Le nombre de Camerounais dans le campement varie en fonction de la saison. Nous sommes plus nombreux en hiver qu'en été. Il y a aussi une autre dynamique, certains partent vers le nord pour tenter de partir vers l'Europe alors que d'autres, parce que leurs situations se sont un peu améliorées, arrivent à louer des chambres. Mais globalement, les départs sont compensés par les nouveaux arrivants et par d'autres qui ne peuvent plus payer leur loyer et retournent au campement. Globalement, le nombre de Camerounais dans le campement oscille entre 120 et 150 personnes. [...] Les personnes sont libres de partir du campement ou d'y revenir lorsque leurs conditions l'exigent. Il y a par exemple des personnes pour qui le campement représente un lieu de préparation de leur départ vers d'autres villes et nomment celles du nord. C'est un lieu qui leur permet d'avoir des informations concernant les conditions momentanées de traversée et d'échanger leurs expériences. »

(11) Association marocaine des droits humains.

Le représentant de la communauté guinéenne, Mamoudou

Mamoudou est un jeune homme de 22 ans. Il se présente comme un footballeur qui était pris en charge par un agent franco-ivoirien. Avant d'arriver au Maroc en 2012, il jouait au club guinéen « Fello Star de Labé ». Son agent lui avait promis un contrat à Dubaï, il l'a donc amené au Maroc comme destination de transit, le temps de finaliser le contrat et « faire les papiers ». Mais le rêve de Mamoudou s'est brisé.

« Mon manager m'a mis dans un appartement situé à la Place d'Armes à Meknès. J'étais avec d'autres migrants de différentes nationalités, des joueurs, des chanteurs et autres. J'y suis resté deux mois ; à chaque fois, le « manager » me disait que ce n'était pas facile. Les conditions d'attente étaient très dures, il m'a pris mon passeport, je n'avais qu'un seul repas par jour. Je restais toute la journée dans l'appartement ; je ne connaissais personne et je ne savais où aller. [...] Après avoir insisté auprès du manager, il m'a proposé de faire un essai à « L'Olympic Dcheira d'Agadir » qui se trouvait à l'époque en entraînement à Tetouan. Je n'avais pas d'autres choix que d'accepter. Malgré que les tests aient été réussis, je n'ai pas signé de contrat. Le manager a probablement demandé un prix très élevé. Le manager m'a mis dehors avec mes affaires et il a gardé mon passeport. [...] Oui, je suis allé au commissariat d'arrondissement à Hamria, mais ma plainte n'a jamais été prise au sérieux. Je passais à l'époque mes journées à la gare de Sidi Saïd. Au bout de cinq mois, j'apprends que le manager a pris la fuite. J'ai tout perdu y compris mes papiers. C'est comme cela qu'en 2013, je décide de partir au campement. [...] Non, ce sont mes frères qui m'ont choisi, ce n'est pas moi qui ai voulu ; ils ont estimé que j'avais de l'expérience et des capacités de communication. Être le président de sa communauté est un travail pénible, c'est une charge difficile. »

A travers le récit de Gabriel et de Mamoudou, nous voyons bien comment la survie du campement demeure un impératif catégorique. L'organisation au sein du campement est organisée sous forme de strate qui a pour fonctions la pacification et l'entraide. En effet, le premier édifice est basé sur la communauté. Le sentiment d'appartenance est probablement la première cause de légitimation des codes sociaux qui y sont en vigueur. Mais nous nous interrogeons pour savoir si ce mode organisationnel est le produit de la nécessité, ou s'il est le produit de pratiques ancestrales qui seraient dupliquées et adaptées et/ou si c'est la conjugaison des deux. Le deuxième édifice est fondé sur la coopération et la gestion commune du campement par les représentants des communautés.

Cette dimension nous paraît particulièrement importante, car il s'agit d'un modèle de gestion de la diversité à l'intérieur d'un espace réduit et presque clos. Ce modèle serait-il inspiré de la gestion du village organisé autour de communauté de quartier ? Autant d'interrogations qu'il reste à creuser. Il est également frappant de constater la prédominance de l'informel au niveau du fonctionnement. En effet, aucune règle n'est fixée et/ou établie ni pour l'admission, ni pour la sortie, sauf celle de respecter les lois internes au campement et la loi externe qui est celle de « ne pas faire de problèmes avec les Marocains ». Les représentants des communautés n'ont pas pu nous indiquer des règles et/ou des lois d'une manière explicite. Ils ont par contre insisté sur des principes généraux qui doivent guider le comportement de chacun comme l'interdiction de voler, de se battre et l'obligation de respecter toute personne, etc.

Il existe une rotation de la population plus au moins importante, qui obéit à des contingences exogènes au fonctionnement même du campement. Par exemple, si les autorités opèrent une relocalisation du nord vers Fès, le campement peut connaître un afflux important de migrants. Mais le modèle d'organisation subsiste à cette rotation importante. Le campement est un espace ouvert à la fois d'inclusion, de protection, de repos mais il est aussi un espace d'ouverture et de propulsion vers l'extérieur. Il est aussi un espace d'apprentissage des codes sociaux en cours au Maroc pour mieux appréhender les rapports sociaux à l'extérieur du campement. Les représentants des communautés refusent de parler de pouvoir, ils parlent de règles nécessaires à la survie du campement, à la pacification des relations sociales à l'intérieur et de l'obligation de les appliquer dans un esprit de justice et d'équité. Ils parlent aussi de la nécessaire cohésion pour encourager et sauvegarder l'esprit de solidarité et d'entraide entre les personnes, d'une part, et entre les communautés, d'autre part.

Chaque communauté est respectée par les autres dans sa culture et dans sa religion dans un esprit de partage, de respect et de communion. On a noté par exemple que certaines célébrations religieuses importantes sont partagées par tous les habitants du campement, quelle que soit la religion pratiquée. Les musulmans ont désigné un lieu de prière pendant le mois de ramadan, ce lieu se voulait sacré et il a été respecté par tous. Or, on a constaté que le rapport au religieux n'est nullement dogmatique ; les migrants s'adaptent à leur situation. Par exemple, les uns ne font pas le ramadan en justifiant leur position par les conditions très dures, surtout en été, alors qu'ils continuent à prier et à partager les repas de rupture du jeûne avec ceux qui font le ramadan. Le tout est empreint d'une certaine tolérance de part et d'autre. Il

nous semble que c'est un élément important qui peut œuvrer à l'évolution de la société marocaine.

De même, les rituels de sacrifice (notamment de poulet) pour implorer l'aide de Dieu et à certaines occasions comme le départ vers le nord pour atteindre la frontière sont partagés par tous.

A l'intérieur du campement, l'ensemble des principes fixés vise à pacifier les relations entre les habitants dans un cadre de respect mutuel. Les « procédures » de règlement des litiges entre les personnes sont relativement codifiées. Audition des belligérants par les responsables des communautés puis concertation (délibération) des représentants pour fixer la ou les sanctions. Les sanctions pratiquées peuvent avoir un but utilitaire pour la communauté comme l'achat de boisson, le paiement d'une amende, un travail de nettoyage ou autre. Elles peuvent également avoir un but punitif comme l'exclusion pure et simple ou le châtimement corporel. Il semble que cela soit arrivé une fois, mais nous n'avons pas eu connaissance des motifs.

Campement et interactions socio-économiques

Malgré cette précarité, le campement a aussi une vie économique. Elle se matérialise d'abord par les baraquements de restauration. Cette activité constitue un véritable échange commercial avec l'extérieur. En effet, les « propriétaires » commandent des livraisons de marchandises. Les livreurs commercent quotidiennement avec les patrons des restaurants. Ces restaurants ont aussi une fonction sociale pour « dépanner » et donc servir de la nourriture, même si la personne n'a pas d'argent. Les prix pratiqués sont nettement inférieurs à ceux de l'extérieur. Le coiffeur considère également qu'il joue un rôle social dans le sens où il pratique également des prix en adéquation avec le revenu du « client ». Dans son esprit, soigner l'apparence est très important pour que les migrants puissent avoir une bonne image. On peut caractériser la vie économique à l'intérieur du campement comme une économie sociale de survie. Elle permet aux habitants de satisfaire certains besoins et d'accéder à des services à des prix compatibles avec leurs « revenus ». Elle a aussi la fonction de générer des échanges avec l'extérieur.

Cette économie constitue aussi un facteur d'intégration. C'est l'histoire de Ali propriétaire d'un restaurant à l'intérieur du campement. Âgé de 32 ans, Ivoirien, Ali est le propriétaire d'un resto et du « bon cœur ». Il a un baby-foot, une salle « cinéma » avec télévision et vidéoclub ; le tout fonctionne avec un générateur situé dans la salle de cinéma.

« L'idée m'est venue lorsque j'ai été refoulé de la forêt de Gourougou après mon essai de traverser le grillage. Une fois refoulé, je vivais de la mendicité et Dieu m'as donné l'idée du resto. Je me suis dit, si je m'organise ça va peut-être m'empêcher d'aller sur l'autre rive et risquer ma vie. C'était en 2014, j'ai commencé mon projet, j'ai été le premier fondateur de resto, j'ai économisé quelque argent et j'ai acheté le baby-foot puis par la suite la salle de cinéma. J'ai ramené ma femme en décembre 2015, on travaille ensemble. [...] Avant l'arrivée de ma femme, je vivais et je travaillais dans le campement. A son arrivée, j'ai loué une chambre tout près du campement à « Doukarate » pour un loyer de 800 dirhams. La vie en couple au campement n'est pas facile. Ici, il n'y a que ma femme comme Ivoirienne. Il y avait également un couple de Camerounais, mais dès que la femme a accouché, ils sont partis ailleurs. Le campement n'est pas un endroit pour les enfants. [...] Je pense sincèrement agrandir mon projet ; je songe même à quitter le campement, c'est un endroit qui peut disparaître du jour au lendemain si les autorités le décident. [...] J'ai entamé des démarches pour obtenir la régularisation de ma situation et celle de ma femme, mais c'est un chemin très compliqué. Lorsque notre situation sera régularisée, je tenterai un projet à Casablanca où il existe plus d'opportunités, je suis un chercheur d'opportunités. Non, nous n'aurons pas d'enfants tant que nous n'aurons pas régularisé notre situation. »

La trajectoire de Ali est intéressante dans le sens où il donne une indication sur les possibilités de modification et d'adaptation des trajectoires personnelles des migrants. En effet, Ali est arrivé à conclure que son objectif d'atteindre l'Europe n'est peut-être qu'un objectif asymptotique. L'expérience, sa capacité à analyser sa propre situation et à saisir les opportunités l'ont conduit à changer complètement de perspective. On peut penser que de plus en plus de migrants vont probablement songer à changer de perspective sous les effets du principe de réalité. Cette hypothèse demande à être confirmée dans le temps, et auquel cas les pouvoirs publics doivent se préparer à entreprendre de réelles politiques publiques des migrations. En effet, on assistera à un changement de paradigme ; un glissement progressif d'une migration de transit à une migration d'installation.

Les rapports des migrants avec les autochtones

Les migrants du campement relatent qu'ils souffrent de discrimination et de racisme. C'est un sentiment largement partagé et qui ne suscite pas de révolte particulière, il est considéré comme une fatalité. Cependant, les migrants relatent aussi qu'ils jouissent d'une forme de sécurité aussi bien à l'intérieur du campement qu'à l'extérieur. Les migrants tiennent à

véhiculer une image positive d'eux-mêmes dans leurs rapports avec les Marocains. Ils tiennent également à conserver leur dignité dans un souci de maintenir des rapports pacifiés, pratiquent l'évitement pour qu'on ne les remarque pas. Les rapports avec le voisinage sont essentiellement caractérisés par l'évitement. En effet, les Marocains entretiennent des rapports *a minima* avec les migrants. Les commerces de proximité sont particulièrement méfiants à leur égard. Les patrons de café par exemple craignent qu'ils ne fassent fuir la clientèle. Cependant, certains considèrent les situations des migrants avec compassion et les fournissent par exemple en eau potable. En somme, c'est une cohabitation pacifique, même si elle est chargée de préjugés. Elle peut se situer par moment dans la sphère de l'évitement et à d'autres moments dans l'échange de services (commerçants-clients). Les migrants font un effort considérable pour, d'une part, dépasser cette situation et pour, d'autre part, ne pas exacerber les tensions. On est dans une stratégie d'évitement du conflit de la part des migrants.

Or, les commerces à proximité du campement se sont adaptés à la situation des migrants pour faire affaire avec eux. En effet, il est habituel au Maroc que les commerces soient fermés le matin pendant le mois de ramadan, mais les commerçants qui ont l'habitude d'avoir les migrants comme clients se sont adaptés pour ouvrir leurs commerces toute la journée, même pendant ce mois. Les migrants non musulmans qui ne pratiquent pas le ramadan ne font l'objet d'aucune remarque particulière. C'est une vision uniquement commerciale dépourvue de toute considération idéologique ou religieuse.

Cette dynamique va être temporairement complètement bouleversée par un crime commis à Fès par des migrants subsahariens, le samedi 13 mai 2017. Les habitants du campement sont hors de cause dans ce crime. Cette affaire a fait l'objet de plusieurs articles dans les journaux. L'article paru dans le journal électronique *Hespress* (12) relate le climat trois jours après le crime. Cette affaire, avec les amalgames qui l'ont accompagnée, du moins pendant une période, ainsi que certaines réactions à caractère franchement xénophobe ont conduit les représentants des communautés à décider, d'une part, de se confiner dans le campement pendant presque une semaine le temps que le climat s'apaise, et, d'autre part, d'œuvrer à restaurer leur image et à prendre conscience de la nécessité de reprendre par eux-mêmes leur communication.

La plupart des migrants que nous avons rencontrés entretiennent l'espoir qu'un jour ils traverseront la Méditerranée. Le Maroc n'a jamais été pour eux la

destination « finale ». Ils invoquent le manque de perspectives et la désespérance comme les raisons qui les ont poussés à prendre la décision de migrer. Ils sont conscients des risques qu'ils prennent. Cependant, ils n'envisagent pas un retour en arrière, car cela signifierait non seulement un échec mais aussi de la culpabilité. L'espoir est entretenu par des contacts *via* Facebook avec ceux qui ont réussi la traversée. Ils se représentent leur situation une fois en Europe comme une réussite sociale et personnelle. Les difficultés rencontrées par les migrants arrivés en Europe sont minimisées, voire occultées. L'hypothétique traversée demeure un objectif à atteindre et un projet à réaliser. Survivre et attendre l'opportunité qui se présente sont les deux éléments qui structurent le rapport au temps. Cependant, cette attente peut ne pas avoir de limite. L'opportunité dépend de facteurs exogènes à la personne. Ils ne peuvent décider ni quand, ni comment, ni où. Certains évoquent la possibilité, s'ils en ont l'occasion, de construire une vie au Maroc et de pouvoir vivre de leur travail. Ils disent que l'obstacle principal demeure l'obtention de la carte de résidence. Ils disent également qu'ils sont ballottés, dans un cercle vicieux, entre l'administration marocaine et les consulats des pays d'origine. Les effets de l'entropie apparaissent clairement. Au fil du temps, les migrants peuvent changer de perspective et redessiner une nouvelle trajectoire individuelle. Les capacités d'adaptation dans le rapport au réel renouvellent l'espérance et redonnent de l'énergie pour redessiner une trajectoire de vie.

Conclusion

La localisation géographique de campement qui abrite les migrants subsahariens à Fès constitue un atout essentiel qui les maintiendrait en situation d'insertion dans l'espace urbain. Les migrants sont ainsi dans la ville mais sans y habiter vraiment. Ils sont à la fois dedans et dehors. C'est « la marge implantée en plein centre ». La configuration du campement (espace presque clos) est un facteur important qui favorise son appropriation par les migrants au point de le hisser au rang d'espace privé. C'est ainsi que l'organisation sociale à l'intérieur du campement a été rendue possible. En effet, la neutralisation de la puissance publique à l'intérieur du campement et la sécurité qu'il représente sont autant de facteurs qui ont favorisé l'autonomie des habitants pour innover et produire une organisation sociale même dans une situation d'extrême précarité. Cette configuration met les habitants du campement à l'abri du regard de la population et leur épargne de s'exposer dans une situation qui peut être jugée dégradante et qui peut exacerber les préjugés et donc provoquer le rejet. Mais cette configuration n'a nullement généré une situation

(12) <http://www.hespress.com/regions/350291.html>

de repli des migrants. Au contraire, les interactions avec l'environnement et l'extérieur sont nombreuses. Les migrants ont besoin de l'extérieur pour assurer le minimum nécessaire à leur survie. Ils partent sillonner la ville pour « travailler ». Les migrants tiennent par ailleurs à véhiculer une image positive d'eux-mêmes. Ils prennent soin d'avoir toujours une apparence convenable (hygiène et habillement) ; ils tentent d'entretenir avec les locaux des rapports cordiaux et des comportements irréprochables. D'ailleurs, toute attitude contraire à cette règle est sanctionnée par la communauté. Même dans des conditions indécentes, le campement remplit une fonction sociale importante. Il abrite plus de 800 personnes en permanence. Sans ce campement, ces personnes se trouveraient en situation d'errance dans les rues de la ville. Il remplit

aussi une fonction régulatrice et pacificatrice des relations entre migrants et aussi entre les migrants et l'environnement.

Or, de par les éléments que nous avons collectés et que nous avons exposés plus haut, il nous semble que la structure globale du campement, tant au niveau de son organisation que de son fonctionnement, ne peut être uniquement cimentée par le besoin d'un lieu de vie qui procure repos et sécurité.

A ce stade, certains indicateurs relatifs à l'organisation et au fonctionnement du campement comme une micro-société nous poussent à nous poser la question de sa réelle finalité, de sa place et de sa fonction dans la dynamique globale de la migration subsaharienne au Maroc.

Les migrants subsahariens dans la ville de Meknès

Mobilité spatiale et expérience sociale

Jaouad AGUDAL

Doctorant en sociologie, FLSH, Mohammedia, Université Hassan II, Casablanca
Centre d'études doctorales : Espaces, Sociétés et Cultures
Formation doctorale : Sociologie des mutations sociales et développement

Résumé

Le Maroc occupe une place stratégique dans le parcours migratoire des migrants en provenance de l'Afrique subsaharienne. Son statut de pays de transit connaît une reconfiguration profonde à cause des changements d'ordre national et international. Le durcissement de la surveillance des frontières et la politique migratoire adoptée depuis 2013 et reprise en 2016 accentuent cette reconfiguration et imposent aux migrants la redéfinition de leurs projets migratoires. Bloqués aux portes de l'Europe, ils prolongent leur durée d'installation au Maroc, multiplient leur territoires de mobilité et créent de nouveaux rapports avec les populations locales et les territoires de la ville. Ainsi, leur expérience sociale fait l'objet d'une reconfiguration profonde. Cet article s'attachera à montrer comment la mobilité spatiale des migrants subsahariens installés dans la ville de Meknès reconfigure leur expérience sociale et inscrit leurs identités dans un processus de réajustement permanent.

Mots-clés : migrants, mobilité spatiale, expérience sociale, reconfiguration, Meknès.

Introduction

Les migrants subsahariens sont devenus visibles dans les villes marocaines. Depuis les années 90, le Maroc constituait pour ces migrants un pays de transit avant de rejoindre le nord de la Méditerranée (1). Au moment des « frappes (2) », ces migrants occupent le devant de la scène et réactualisent le débat autour de ces nouvelles formes migratoires. Au Maroc, la

politique migratoire adoptée en 2013 et reprise en 2016 a visibilisé ces populations en libérant leurs capacités de mobilité. Par leur mobilité, ces migrants reconfigurent les formes, les temps et les territoires des migrations (3).

Les connaissances produites sur la migration subsaharienne au Maroc sont soit des rapports (4), soit des thèses et articles (5). Ces études portent sur une analyse socio-économique des migrants subsahariens, sur les espaces frontières et les différentes formes des représentations et des croisements qui se construisent dans les villes, sur l'impact de la politique migratoire sur la vie quotidienne des Subsahariens, la vulnérabilité et les violences qu'ils subissent et les modes d'organisation et de réorganisation communautaires qu'ils mobilisent (6). Certaines recherches se sont intéressées au rôle que certaines villes ont joué dans le parcours migratoire des Marocains résidant

(3) M. Alioua, « Nouveaux et anciens espaces de circulation internationale au Maroc », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 2007, [en ligne], URL : <http://remmm.revues.org/4113>.

(4) AMERM, *L'Immigration subsaharienne au Maroc : analyse socio-économique*, Rabat, Association Marocaine d'études et de recherches sur les migrations, 2008; T. Catherine, dir., *La Question du « chez-soi » au Maroc : les représentations des migrants français confrontées aux points de vue des Marocain-es*, 2014; K. Mouna, dir., *Espace imaginé, espace vécu et espace négocié : parcours croisés des migrations espagnoles et subsahariennes à Tanger*, Rabat, Association marocaine d'études et de recherches sur les migrations, 2016.

(5) M.L. Feliu, « Les migrations en transit au Maroc : attitudes et comportement de la société civile face au phénomène », *L'Année du Maghreb*, 2009, [en ligne], URL : <http://anneemaghreb.revues.org/611>; DOI : 10.4000/anneemaghreb.611; M. Alioua, « La migration transnationale des Africains subsahariens au Maghreb : l'exemple de l'étape marocaine », *Maghreb-Machrek*, Eska, <halshs-00741348>, 2005; N. Khrouz, N. Lanza, dir., *Migrants au Maroc : cosmopolitisme, présence d'étrangers et transformations sociales*, Rabat, Centre Jacques-Berque, 2015.

(6) MSF, *Violences, vulnérabilité et migration : bloqués aux portes de l'Europe : un rapport sur les migrants subsahariens en situation irrégulière au Maroc*, 2013.

(1) M. Lahlou, *Les Migrations irrégulières entre le Maghreb et l'Union européenne : évolutions récentes*, Institut Universitaire européen, RSCAS, 2005; J. Nzayinambaho, « La migration des Subsahariens vers l'Europe via le territoire nord-africain comme espace de transit », *Analyses Etudes Sociétés*, Siréa asbl, 2010.

(2) La frappe est la tentative de traverser. Elle est ainsi désignée parmi les migrants subsahariens.

à l'étranger et celui qu'elles jouent dans le parcours des Subsahariens. Ainsi, la migration subsaharienne à Rabat, à Tanger et à Casablanca reconfigure les territoires et donne naissance à de nouvelles formes de socialisation (7). Le tourisme religieux, l'émergence d'un champ informel des pratiques religieuses qui accompagnent la présence des Subsahariens dans la société et l'importance des moments d'attente et de rencontre dans le processus de la mise en scène de soi sont aussi les dimensions analysées de la migration subsaharienne (8).

Notre étude porte sur la mobilité spatiale et l'expérience sociale des migrants subsahariens installés dans la ville de Meknès. Elle s'intéresse aux territoires de mobilité et à leur impact sur la configuration des expériences sociales de ces migrants. La mobilité spatiale est prise comme un processus social de production des représentations de soi, des territoires et des sentiments. Nous nous posons deux questions essentielles : comment ces migrants se représentent-ils et s'approprient-ils les territoires de leur mobilité ? Quel impact ces derniers ont-ils sur la configuration de leur expérience sociale ?

Cadre conceptuel

Deux catégories d'analyse constituent le cadre conceptuel de notre étude : la mobilité spatiale et l'expérience sociale. La mobilité spatiale ne se réduit pas aux déplacements qu'un individu effectue à l'intérieur ou à l'extérieur d'un espace donné. Elle est également un acte qui s'inscrit dans un processus social modelé et façonné par des motivations, des désirs, des aspirations, des projets, etc. Conçue de telle manière, la mobilité s'inscrit dans le passé, le présent et le futur des acteurs. On peut distinguer la mobilité « sédentaire », « recomposée », « incursive » et « kinétique » (9). Chaque type renvoie à la particularité de l'expérience vécue par l'acteur dans les territoires qu'il parcourt. Dans le cadre de cette étude, la mobilité spatiale est prise dans un double sens : un ensemble de déplacements qu'effectuent les migrants dans la ville de Meknès et un processus subjectif de construction des territoires.

(7) M. Alioua, « Nouveaux et anciens espaces de circulation internationale au Maroc », *op. cit.*

(8) N. Khrouz, N. Lanza, dir., *Migrants au Maroc...*, *op. cit.*

(9) Dans la mobilité sédentaire, l'expérience s'effectue en référence à un lieu. Dans la mobilité recomposée, l'expérience « du monde » s'effectue en référence à des espaces clos. Dans la mobilité incursive, l'expérience de l'acteur en parcourant le monde se rend compte de la particularité des lieux. Quant à la mobilité kinétique, l'acteur évolue dans l'étendue des relations éphémères. B. Montulet, « Au-delà de la mobilité : des formes de mobilité », *Cahiers internationaux de sociologie*, n° 118, 2005, [en ligne], DOI 10.3917/cis.118.0137.

L'expérience sociale occupe une place centrale dans la sociologie. Elle est un phénomène et un concept (10). Si l'analyse qui part des ensembles sociaux considère l'individu comme un individu social et celle qui part de l'individu le considère comme un individu rationnel, celle qui part de l'expérience sociale le considère comme un individu dialogique (11), c'est-à-dire un acteur qui combine dans son expérience sociale des raisons objectives et des raisons subjectives. L'individu est donc défini par sa propre expérience (12). Autrement dit, « par sa capacité à être un individu en puisant à la fois dans son identité, dans un usage rationnel de ses ressources et dans une volonté d'être sujet, tel que le définissent ses convictions culturelles (13) ». À souligner que la phénoménologie sociale et l'ethnométhodologie ont déjà insisté sur l'irréductibilité de l'ici et du maintenant et de l'importance de focaliser l'analyse sociologique sur le processus de la production de sens au cours de l'expérience quotidienne (14). Pour ce qui nous concerne, l'expérience sociale est prise comme un ensemble de logiques d'action et de sentiments.

Techniques de collecte de données

Nous avons opté pour deux techniques : l'entretien semi-structuré et l'observation non participante. Parler de la mobilité spatiale comme l'ensemble de déplacements quotidiens effectués par des migrants dans la ville aurait dû nous obliger à procéder à une démarche quantitative. Comme notre intérêt porte sur les territoires de mobilité et la reconfiguration des expériences sociales, il nous a semblé adéquat de procéder à une démarche qualitative. Le ressenti, le senti et le vécu ne peuvent être analysés qu'à travers une relation d'enquête prolongée dans le temps, une relation où les enquêtés pensent et s'expriment librement sur leurs expériences. La relation d'enquête prolongée dans le temps nous a permis d'avoir le vécu des migrants. « Toi, tu as notre vécu. Quand tu me soumetts aux interrogations, je te réponds selon tes attentes », disait un Camerounais. Nous avons réalisé dix-sept entretiens : dix avec des Camerounais, dont une femme, et sept avec des Sénégalais, dont deux femmes.

(10) D. Jodelet, « Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales », 2006, [en ligne], URL : http://classiques.uqac.ca/contemporains/jodelet_denise/place_experience_processus/place_experience_processus.html

(11) F. Dubet, « Pour une conception dialogique de l'individu », *EspacesTemps.net*, 2005, [en ligne], URL : <http://www.espacestems.net/articles/conception-dialogique-individu/>

(12) F. Dubet, *La Sociologie de l'expérience*, Paris, Seuil, 1994.

(13) F. Dubet, 2005, « Pour une conception dialogique de l'individu », p. 11-12.

(14) D. Jodelet, « Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales ».

Territoires de mobilité

• Campement

Après avoir traversé les frontières entre l'Algérie et le Maroc, les migrants se dirigent vers un campement aménagé dans une forêt d'Oujda. Les Camerounais affirment que ce passage est nécessaire dans leurs parcours migratoires. Pour y séjourner, le migrant paie le droit d'entrée, 200 dirhams environ. Pour les établis, ce droit est juste parce que sans eux ce territoire n'aurait pas existé. Ce droit d'entrée est payé une seule fois, et si un jour ceux qui sont partis veulent revenir au campement, ils y séjournent gratuitement. Après le droit d'entrée, chaque migrant paie 5 dirhams quotidiennement pour l'achat de la nourriture. Au campement, la mobilité se limite aux territoires de la demande de la charité, les mosquées et les ronds-points. Au campement, différentes nationalités se côtoient. Ceux qui ont la même nationalité se regroupent et forment une communauté à part. Chaque communauté construit ses bunkers. Le contact entre les communautés est interdit par les règles en place, exception faite des espaces communs, les mosquées et les églises.

Pour mettre de l'ordre dans chaque communauté, un gouvernement est mis en place. Ses membres sont dans la majorité des cas des établis. Ceux qui veulent remplir la fonction de président de la communauté doivent mener une campagne auprès de leur communauté. Celui qui remporte les élections est nommé chef ou président. Ainsi, il commence à former un gouvernement constitué du Premier ministre, de l'état-major et des officiers. Le campement marque ceux qui en ont fait l'expérience. Pour le nouveau-venu, la réalité du campement relève de l'exotisme. Il se trouve obligé de vivre dans un monde qui lui est étrange, celui qu'il ne voit qu'au cinéma, disait un enquêté. Malgré sa pénibilité, la vie au campement, pour certains, est utile en termes d'organisation et de solidarité. Pour d'autres, elle est associée à la souffrance, à l'humiliation, à la mauvaise nourriture, au froid et aux bagarres entre les « frères ».

• Ghetto

Le ghetto est défini par les migrants camerounais comme un endroit où on vit dans des conditions défavorisées. Le ghetto marque le parcours des migrants depuis le pays de départ jusqu'au Maroc. Chassés d'autres villes ou des frontières, les Camerounais se sont retrouvés dans la ville de Meknès et ont trouvé refuge soit dans le ghetto (un jardin public) qui est aux alentours de la gare routière de Meknès ou dans celui qui est à côté de la gare ferroviaire. La mobilité dans la ville et les connaissances qui se forment ont permis à certains de trouver un autre ghetto plus prestigieux

que le premier. Il s'agit d'un immeuble abandonné dans le quartier Zaitoun. Il est jugé prestigieux parce que ce sont les plus naïfs et les plus propres, selon l'expression d'un enquêté, qui viennent y habiter. Les ghettos sont gérés par un gouvernement. Le ghetto constitue un territoire de rencontre. Après la rencontre, les regroupements commencent à avoir lieu. Ces derniers fonctionnent selon la logique du plus proche. Certains abandonnent le ghetto et se dispersent dans les quartiers de la ville : Zaitoun, Combata, El Marjan, El Mansour. L'abandon de la vie en communauté/ghetto est justifié par plusieurs raisons. Certains l'ont quitté parce que « eux » sont propres, certains parce que « eux » aiment être tranquilles et veulent s'éloigner du bruit des frères, etc. Le « nous » se relâche peu à peu et ne reprend sa fonction unificatrice qu'au moment de l'identification par rapport aux autres communautés.

Au début, un groupe peut louer un appartement et ses membres se partagent ses pièces. Après, trois personnes ou deux peuvent se séparer du groupe pour louer une pièce ailleurs. Ce choix peut être motivé par des raisons économiques, le prix de la location est jugé élevé. La volonté de se distancier et de se distinguer de ses « frères » est remarquable chez certains. D'abord, tous les enquêtés affirment qu'ils ne sont pas les mêmes. Deux Camerounais ont abandonné un immeuble à Zaitoun pour deux raisons : premièrement, il est jugé malpropre et la pièce louée n'est pas aérée ; deuxièmement, ils n'ont pas voulu habiter là où les *azzi* habitent. Pour ceci, ils ont emménagé au quartier El Kasbah. La volonté de prendre de la distance par rapport aux siens rend l'horizon de la mobilité des migrants plus large en y ajoutant d'autres territoires et d'autres expériences.

• Feu (rond-point) / ville nouvelle

La demande de la charité au feu est presque quotidienne pour les Camerounais. Ce travail est qualifié de « travail que Mohammed VI nous a donné ». « Je suis au travail », « on travaille », « je suis au feu », « je suis au bureau », sont les expressions mobilisées pour parler du feu. Voyons comment un migrant justifie la qualification de « bureau » : « je me réveille le matin, je vais au feu, j'y passe toute la journée, j'ai mes collègues là-bas, il ne manque que les murs, alors c'est un bureau pour moi, étant donné que je fais tout ce que fait toute personne qui va au travail ».

Le travail au feu est un système auquel le migrant doit s'adapter. Il s'agit d'un système que l'on ne peut pas changer. « Si tu trouves les gens dansant avec le pied droit, il ne faut pas que tu danses avec le pied gauche », commentait un enquêté. Dès qu'il décide de prendre la route, le migrant entend le mot système sans en connaître le sens. Un Camerounais affirme que depuis son départ, son petit frère, qui a pu entrer en

Mbeng (Europe), l'a encouragé à s'adapter au système. Quand il s'est expliqué sur le sens de ce mot, son frère a refusé de répondre. Ce Camerounais n'a compris le sens de « tu dois t'adapter au système » qu'en voyant ses « frères » manœuvrer entre les voitures et tendre leur main aux passants. C'est un choc qui a marqué et marquera tout le reste de sa vie.

« Je suis choqué. Comment, moi qui avais deux voitures au Cameroun, puis-je zigzaguer entre les voitures et demander de la charité aux passants ? C'était insupportable pour moi. Là-bas je vivais bien, je n'ai pas quitté le Cameroun pour des raisons économiques, j'ai quitté parce que j'ai eu des problèmes familiaux. »

Pour travailler au feu, le migrant oublie le « beau gosse qu'il était au pays » et s'habille de manière à ce que sa condition misérable soit visible. Au feu, certains migrants se présentent comme des musulmans ou des Sénégalais. Les migrants camerounais affirment que les Marocains sont gentils à l'égard des Sénégalais. Un Marocain peut être généreux avec un Sénégalais et lui donner de l'argent, l'aider à trouver un travail, etc. Pour expliquer ce traitement de faveur dont bénéficient les Sénégalais, les Camerounais fournissent deux types d'explication : la première, c'est que la majorité des Sénégalais sont des musulmans ; la deuxième, c'est qu'ils ont une affinité avec les Marocains. Celle-ci se traduit par « le mariage du roi Mohammed VI avec une femme sénégalaise ». Le patronage royal les recouvre donc. Certains Camerounais refusent de se présenter comme un Sénégalais. Un migrant exprime son refus ainsi :

« Je ne peux pas me présenter comme un Sénégalais, je me présente comme un Camerounais, combien je vais gagner en me présentant comme un Sénégalais, deux dirhams, trois, quatre, cinquante, cent ? Je préfère ne gagner rien que de se présenter comme un Sénégalais. Je ne vais pas me sentir à l'aise, j'essaie de faire comprendre et convaincre mes amis de ne pas se comporter ainsi, mais ils font quoi ? Ils cherchent à gagner leur vie. »

Au feu, les migrants peuvent demander de la charité côte à côte, mais on trouve certains qui se séparent des frères pour éviter les conflits. Le partage de l'argent en est le principal déclencheur. Pour travailler au feu, il faut être un guerrier ou un lion. Parfois, les scènes de violence se produisent spectaculairement. Les bouteilles cassées, les couteaux et les cailloux sont les moyens utilisés lors des bagarres. Au feu, la pire des choses qu'un migrant puisse entendre c'est qu'un passant lui demande d'aller travailler. Ainsi, « les Marocains croient que la demande de la charité est un choix et que nous refusons de travailler. Or, la charité nous détruit de l'intérieur », disait un migrant. Comme ils sont déjà stigmatisés parce qu'ils sont des *azzi*, la

mendicité renforce encore cette stigmatisation en y ajoutant d'autres étiquettes dévalorisantes. Des gestes précis renforcent et réactualisent le sentiment chez le migrant d'être disqualifié : donner plus d'argent à un Syrien qui est à côté, donner 20 centimes alors qu'il voit d'autres pièces dans la main du passant, jeter les pièces par terre, relever la vitre de la voiture, etc.

Au feu, la représentation de soi est façonnée par trois temporalités : le passé, le présent et le futur. Quand le migrant pense son expérience au feu par rapport à la représentation de la mendicité au Cameroun, il se forme une image négative ; quand il se considère comme un étranger, il se forme une image relativement acceptable ; quand il se représente comme quelqu'un qui va réussir son projet migratoire, il se forme une image positive.

Pour échapper relativement au sentiment de honte et d'infériorité sociale lié au travail au feu, certains choisissent de vendre des kleenex. Ce choix est justifié par ce proverbe africain : « avant de chercher quelqu'un qui te lave le dos, il faut que tu te laves le ventre ». Autrement dit, il faut s'aider avant de demander l'aide des autres.

• Place de Lhdim/Médina

Certains migrants camerounais ont mis en place un groupe de danse qui exerce à la place de Lhdim. La découverte de ce territoire stratégique a été le résultat de la mobilité de certains migrants. Au début, les premiers membres du groupe ont improvisé la danse. Les instruments utilisés étaient des vieux sceaux qui ne produisaient que des cacophonies. Quand le groupe a constaté que la danse est rentable, il a sollicité l'aide de l'Eglise (15). Le contact avec celle-ci a été facilité par un Camerounais membre de l'association Accueil Migrants à Meknès. Après avoir obtenu la liste des instruments qui manquent au groupe, ledit migrant en a parlé aux étudiants subsahariens qui se rendent à l'Eglise. Il a sollicité leur aide pour aider le groupe à mettre en route son projet. Une fois que le groupe a eu de l'argent, il a acheté les tams-tams, l'uniforme et un objet de fer. Parce que ces instruments ne sont pas professionnels, le batteur du groupe a encore sollicité l'aide des étudiants subsahariens. Le 16 octobre 2016, il a remis une liste des instruments manquants au même migrant intermédiaire. Encore une fois, le groupe a pu changer son matériel.

La danse principale du groupe s'appelle *Makuné*. Un migrant nous a expliqué qu'elle était pratiquée à

(15) L'Eglise fournit des services à tous les migrants subsahariens qui y sont inscrits, 800 migrants environ selon la déclaration dudit intermédiaire, dont 30 mineurs, 20 femmes et 7 enfants. Les aides fournies concernent la santé, le logement, la nourriture, l'habillement. Pour toucher un effectif plus nombreux de migrants, l'Eglise a conclu un partenariat avec Caritas en 2015.

l'ère de l'esclavage. Non seulement la danse permet au groupe de gagner de l'argent, mais elle constitue également un moment social de distraction et d'oubli de la dureté de la journée. Lors de l'enquête, le spectacle commençait souvent à 20 heures. La somme d'argent gagnée par chacun durant la semaine est de 600 dirhams environ.

Le groupe se compose de trois danseurs, deux batteurs, un qui tape sur un objet en fer, deux ramasseurs d'argent (16). Le spectacle ne consiste pas seulement à danser, mais à chanter et à faire rire les gens. Par la danse et la chanson, le groupe évoque la situation des migrants, les problèmes de l'Afrique (17), les rêves d'entrer en *Mbeng*, etc. Pour les membres du groupe, la danse est une expérience sociale positive. Elle est pratiquée avec fierté. Si la demande de la charité est associée à la honte et à l'infériorité sociale et perçue comme un sacrifice d'orgueil et de dignité, la danse valorise l'image de ces migrants et les présente comme des talentueux et des stars. Durant le déroulement du spectacle, la distance avec le public se réduit au point qu'elle disparaît. Les filles et les garçons dansent avec les danseurs et leur donnent des accolades et les enfants les touchent. Ainsi, la danse donne naissance à une forme particulière de socialisation.

L'espace occupé par le groupe est qualifié de territoire, de podium ou de place. Pendant la danse, il appartient aux migrants, bien que de façon éphémère. Quand un Marocain y pénètre pour danser, un danseur doit nécessairement le vaincre. Pour cela, il balance son corps, accélère les mouvements de ses reins et de ses épaules, de sorte que le Marocain est incapable de le concurrencer. Ainsi, « mon territoire » est défendu par le corps.

Chaque danseur danse à sa manière la *Makuné* et met en scène son corps de manière à se distinguer des autres. Ainsi, il y a une danse de gorille, une autre de téléguidé ou de robot et une autre de lion. Généralement, la danse permet à ceux qui vivent une identité et une expérience sociale négatives (18) au feu de vivre une identité et une expérience sociale positives et valorisées. Si au feu les migrants prennent sans rien donner, la danse leur permet d'avoir de l'argent mais en dansant. Elle leur permet d'établir un échange social et économique avec les Marocains.

(16) Cette composition n'est pas toujours stable, parce que parfois certains s'absentent et d'autres se trouvent refoulés dans d'autres villes après des frappes inabouties. C'est le cas d'un danseur, la star du groupe comme les autres le qualifient, qui est actuellement à Tanger. A ceci s'ajoute d'autres malentendus survenus parmi les membres du groupe, ce qui fait que parfois ce dernier ne fonctionne pas.

(17) La chanson la plus significative dans ce cadre est intitulée « Afrique ».

(18) S. Paugam, *La Disqualification sociale*, Paris, Quadrige/Puf, 1991.

• Rue de Skakin/Médina

La mobilité des Sénégalais se limite à l'espace de résidence et à l'espace du travail. Chaque jour, à l'exception du vendredi, vers 9 heures du matin, ils étalent leurs marchandises, composées de montres et de bijoux, dans la rue de Skakin et ne rentrent chez eux que vers 22 ou 23 heures. Pendant la matinée, beaucoup de fois, ils fuient le Makhzen, étant donné que l'exposition de la marchandise est interdite avant 16 heures. Quand le Makhzen vient, ils ramassent leurs marchandises et quittent la rue de Skakin, et quand il est parti, ils reviennent. A l'échelle de la rue de Skakin, l'interaction avec les Marocains se limite à l'échange d'argent et du salut et parfois des plaisanteries. Ainsi, on entend des expressions comme mon frère, mon ami, *khoya*, *azzi*, Sénégalais. Pour vendre sa marchandise, le Sénégalais s'entretient avec la clientèle en dialecte marocain.

Dans la rue de Skakin, les Sénégalais n'occupent pas un espace fixe. L'espace occupé est toujours mouvant. Ils ont le droit d'étaler leurs marchandises et non pas d'avoir une place. Les places sur lesquelles ils étalent leurs marchandises appartiennent aux Marocains. En cas d'absence de ces derniers, ils peuvent installer leurs tables, et dès qu'ils reviennent, ils s'installent ailleurs. De ce fait, leur inscription spatiale à l'échelle de la rue de Skakin demeure fragile. Certains déclarent rentrer chez eux parfois très tôt faute de trouver une place. S'ils éprouvent des difficultés à s'inscrire dans l'espace de la rue durant la semaine, les Sénégalais s'y inscrivent facilement le vendredi. Durant ce jour l'offre en espace dépasse la demande sociale. Ils changent leurs places plusieurs fois et cherchent des endroits stratégiques pour exposer leurs marchandises.

Parce que l'offre en espace est stratégique au niveau de la rue de Skakin, certains Sénégalais se retrouvent obligés de payer une somme d'argent aux Marocains pour réserver une place. En 2015, un Sénégalais a loué deux places, dont la superficie ne dépassait pas trois mètres, durant trois mois pour 5 000 dirhams. Ainsi, le statut de l'étranger rend très difficile l'inscription spatiale des Sénégalais à l'échelle de cet espace.

D'autres territoires sont fréquentés par les Sénégalais : le souk hebdomadaire qui se tient à Sidi Bouzekri, celui qui se tient à Agourai et celui qui se tient à Moulay Idriss Zerhoun. Ce qui caractérise l'expérience sociale des Sénégalais dans ces territoires, c'est qu'ils se sentent toujours discriminés.

L'expérience de mobilité chez les Sénégalais renforce leur sentiment communautaire. La volonté de se différencier de la communauté des blacks est plus remarquable chez eux. Ils se sentent différents des autres par plusieurs aspects. Le premier, c'est que « eux » sont des musulmans, le deuxième, c'est

que « eux » sont bien éduqués, le troisième, c'est que « eux » se mettent à travailler et ne demandent jamais la charité. Bref, ils ont un ethos à eux très distinct de l'ethos des autres. Pour un Sénégalais, il est inconcevable qu'un homme en bonne santé tende la main aux gens. « J'ai mes mains, j'ai mes pieds, je suis en bonne santé, alors comment je me permets de demander à un autre comme moi de la charité, je préfère retourner dans mon pays ou mourir au lieu de faire ça », disait un Sénégalais. Les Camerounais, selon les Sénégalais, sont des paresseux et des fainéants.

Si une volonté de se distinguer des camarades marque l'attitude des Camerounais, les Sénégalais prouvent le contraire. En plus que les anciens aident les nouveaux à apprendre à exercer le commerce et cotisent pour aider certains à mettre en place leur petit projet, ils ont créé une association informelle, dont le rôle est la gestion de leur quotidien et des difficultés liées à leur travail. Cette association est baptisée « association des travailleurs sénégalais à Meknès ».

Expériences sociales territorialisées

La mobilité spatiale des migrants subsahariens donne naissance à des expériences sociales plurielles et territorialisées. Les territoires de mobilité, étapes aussi de transit (19), façonnent l'expérience sociale et l'identité des migrants, comme ils sont aussi construits via les pratiques de ces migrants et leurs représentations sociales. Conséquemment, des territoires subjectifs viennent se greffer sur des territoires objectifs dédiés à d'autres fonctions (20). Par leurs pratiques, les migrants subsahariens marquent les territoires de la ville et entament le processus social de leur reconfiguration. Ces territoires engendrent des moments sociaux de vie qui laissent des traces indélébiles dans la mémoire individuelle et collective des migrants. En se forgeant des territorialités propres dans une société qui leur est étrange, les migrants créent de nouveaux territoires de sociabilité et de nouvelles formes de socialisation (21). Si certains territoires de mobilité – le campement, le ghetto, le feu – se caractérisent par la pénibilité de l'existence, celle-ci est atténuée par un aller-retour permanent effectué entre trois temporalités qui configurent l'expérience sociale des migrants: le passé, le présent et le futur. La mobilité spatiale, considérée depuis le début de l'aventure, leur permet d'affronter les aléas de la vie et de se construire comme de « vrais hommes » en

reprenant leur expression. Cette façon de s'approprier l'aventure fait dire à certains migrants qu'ils sont mille fois supérieurs à ceux qui sont restés au pays. Dans sa totalité, la mobilité spatiale est une expérience sociale qui leur ouvre l'esprit et leur permet de réinterroger ce qu'ils ont acquis dans leur société (22). Comme elle leur donne la possibilité de se forger la voie de l'autonomie, « l'aventure c'est une place (23) ». Parce qu'elle s'inscrit dans un projet individuel et collectif, la mobilité reconfigure l'expérience sociale des migrants en leur permettant d'interpréter la vie autrement. La mobilité spatiale pour les migrants est une expérience et un processus de production de sens (24). Bloqués aux portes de l'Europe, ces migrants prolongent leur installation au Maroc, se déplacent dans et entre les villes, cherchent à identifier les moments adéquats pour faire la frappe et entrer en *Mbeng* et mobilisent des stratégies sociales diversifiées pour s'adapter à une situation qu'ils n'ont pas prévue. Les compétences sociales qui se forment au fur et à mesure de l'aventure prouvent que les migrants sont portés par plusieurs logiques d'action et ne vivent pas leur expérience sociale de mobilité sur un seul registre. Ces compétences migratoires permettent aux migrants de gérer les contraintes objectives que leur imposent des territoires construits politiquement.

Pour contourner les souffrances et les étiquettes dévalorisantes liées à leur expérience de mobilité, les migrants construisent des systèmes de rationalisation et de justification (25). Ces derniers leur permettent de penser positivement leurs expériences et de rester attachés à l'espoir d'entrer en *Mbeng*.

Si le caractère communautaire marque l'expérience de mobilité des Sénégalais, la mobilité des Camerounais est au fond une expérience individuelle où le migrant ne peut compter que sur lui-même. Le proverbe de « l'aventure c'est une place » est significatif dans ce cadre. Cette différence pourrait être renvoyée aux différences liées à leur statut dans la société marocaine ainsi qu'à leur parcours migratoires. Même si la mobilité comme expérience sociale permet aux migrants camerounais et sénégalais de vivre pleinement l'expérience de l'altérité, le statut de noir et d'étranger et parfois de clandestin les recouvre tous.

(19) M. Alioua, « Nouveaux et anciens espaces de circulation internationale au Maroc », *op. cit.*

(20) A. Bourdin, dir., *Mobilité et écologie urbaine*, Descartes et Cie, 2007.

(21) N. Khrouz, N. Lanza, dir., *Migrants au Maroc...*, *op. cit.*

(22) Parce que les migrants ont passé des nuits et travaillé dans des cimetières, surtout à Tanger, le cadavre est désenchanté alors qu'auparavant il était enchanté.

(23) Ce proverbe est connu dans le milieu des migrants et désigne que l'aventurier ne compte que sur lui-même. Même si le trajet se fait en groupe, chaque migrant doit se débrouiller seul. Il est homme.

(24) D. Jodelet, « Place de l'expérience vécue dans le processus de formation des représentations sociales ».

(25) S. Paugam, *La Disqualification sociale*, *op. cit.*

Conclusion

Par l'articulation des territoires de mobilité des migrants et des expériences sociales qu'ils produisent, nous avons montré que les territoires de mobilité produisent chez eux des expériences sociales territorialisées et multiples. Chaque territoire de mobilité façonne et reconfigure leur identité et leur expérience sociale.

La représentation et l'interprétation de l'expérience de mobilité, en général, et celle vécue dans les territoires que nous avons soulignés, en particulier, s'inscrivent dans

trois temporalités de l'expérience des migrants : le passé, le présent et le futur. La mobilité spatiale comme expérience sociale ne peut pas se comprendre sans tenir compte de ces trois temporalités, puisque les migrants eux-mêmes y puisent pour parler de leurs expériences. Ils évoquent leur situation passée, actuelle et celle à venir (souhaitée) et finissent par construire des systèmes de rationalisation et de justification qui leur permettent de donner du sens et de légitimer leurs pratiques. La mobilité est aussi un processus de redressement et d'éducation individuelle. La mobilité leur permet de grandir, dans le sens de la maturité, et de devenir des « vrais hommes ».

Conclusion

Pour une gouvernance de l'immigration centrée sur l'intégration

Khalid MOUNA, Noureddine HARRAMI et Driss MAGHRAOUI

Introduction

Depuis quelques années, le Maroc est devenu un pays de fixation de migrant(e)s en provenance, essentiellement et par ordre d'importance, d'Europe, d'Afrique subsaharienne et du Moyen-Orient (Syrie notamment). Si l'installation des migrant(e)s venant des pays du Nord correspond à un libre choix, beaucoup de migrant(e)s en provenance des pays du Sud se fixent au Maroc par obligation, devant l'impossibilité de continuer leur voyage vers une Europe à frontières fermées.

Les enquêtes effectuées dans le cadre de ce programme (ou dans d'autres) montrent que la condition sociale de ces différents migrant(e)s diffère considérablement. Les migrant(e)s européen(ne)s sont de manière générale socialement accepté(e)s et jouissent de conditions satisfaisantes d'existence. Les migrant(e)s, notamment subsaharien(ne)s, en revanche font l'objet de représentations négatives et vivent dans la précarité économique et sociale.

1. La gestion publique de l'immigration

La situation des composantes vulnérables de l'immigration étrangère au Maroc a ouvert une nouvelle dynamique au niveau de la société civile qui a pris en charge la défense et la protection des droits des migrant(e)s. Cette prise de conscience de la part de la société civile s'est accompagnée, à partir de 2011, d'un changement dans le traitement de la migration par les pouvoirs publics. L'attitude de ceux-ci a connu deux grandes étapes dans son évolution récente. Lors d'une première phase, leur action obéissait à une logique sécuritaire de contrôle face à la migration en provenance d'Afrique subsaharienne (loi relative à l'entrée et au séjour des étrangers de 2003). En revanche, une politique incitative était dirigée vers les migrant(e)s en provenance du Nord. A partir de 2011, la perspective des droits humains est mise en

avant dans la gestion de la migration. Une nouvelle politique est née, où l'intégration des migrant(e)s occupe une place capitale. Des dispositions sont mises en place s'agissant de certains droits fondamentaux comme le séjour, la scolarisation, la justice et la santé. La Constitution de 2011 consacre ces nouvelles orientations en accordant le droit de vote aux résident(e)s étranger(e)s lors des élections locales. Le département ministériel créé au départ pour gérer les affaires des migrant(e)s marocain(e)s à l'étranger se voit attribuer une nouvelle compétence, celle de la gestion de la migration entrante. Deux opérations de régularisation des migrant(e)s irrégulier(e)s ont été organisées à partir de 2014. Cependant, ces deux campagnes de régularisation n'ont pas modifié significativement la situation des migrants en termes d'accès à leurs droits fondamentaux.

Loin d'amorcer un processus de réformes juridiques visant à favoriser et soutenir l'intégration des migrant(e)s, les régularisations comme les mesures qui les ont accompagnées en matière de scolarisation et de santé, par exemple, apparaissent comme un acte exceptionnel de charité accordé aux migrant(e)s

En dépit des intentions affichées, la politique migratoire marocaine n'assure pas la protection des migrant(e)s. Elle ne favorise leur accès ni à l'emploi, ni au logement. La valorisation du capital humain, culturel, économique et social des migrant(e)s est quasi absente. Pourtant, les migrant(e)s au Maroc doivent être perçus comme des acteurs/actrices à part entière, et leur contribution à la dynamique économique, culturelle et sociale doit être reconnue et valorisée. Les nouvelles options de la politique migratoire marocaine restent cependant peu efficaces pour garantir une véritable intégration des migrant(e)s. Les objectifs de la nouvelle politique ne sont pas suffisamment clarifiés et appropriés tant au niveau de la filière administrative que pour les migrant(e)s eux mêmes.

Au niveau de l'accès au travail, les migrant(e)s régulier(e)s (à l'exception des Sénégalais, Tunisiens et Algériens), étaient obligé(e)s de présenter un certificat de non-disponibilité d'un candidat marocain délivré par l'agence pour l'emploi (ANAPEC) pour occuper un poste. Cette condition favorisait le recours des migrant(e)s subsaharien(ne)s qualifié(e)s à l'emploi informel et irrégulier. Certains employeurs, comme les centres d'appels qui ciblent spécifiquement les migrant(e)s subsaharien(ne)s en raison de leurs compétences en langue française, contournent la loi en émettant des contrats internes non reconnus par elle. Certes, la vague de régularisation a permis à certains migrant(e)s qualifié(e)s d'améliorer leur position sur le marché du travail, car ils ont été dispensés de fournir l'attestation ANAPEC. Néanmoins, cette régularisation n'a pas réussi à stimuler la transition vers des activités professionnelles compatibles avec leurs compétences et leur niveau d'études.

2. Les défis à l'intégration socio-économique des migrants(es)

La migration demeure une question transversale qui implique plusieurs acteurs ayant des positionnements, intérêts et appréciations divers du phénomène. C'est ce qui explique l'existence quelquefois d'actions redondantes qui interfèrent les unes avec les autres et deviennent une source de conflits. Le caractère géopolitique complexe de la migration exige une coopération et une synergie en termes d'efforts déployés par tous les acteurs. L'élaboration d'une politique publique efficiente en matière de migration nécessite l'intervention de plusieurs acteurs étatiques (jeunesse, santé, éducation, justice, etc.) et de la société civile. Mais la construction d'un cadre stratégique exige aussi une cohérence et une synergie en termes d'actions, s'accompagnant d'une décentralisation et d'une déconcentration de cette politique afin de couvrir le territoire national. En fait, la majorité des organisations, comme l'association des Sénégalais résidant au Maroc et le Collectif des travailleurs migrants au Maroc, opèrent principalement à Casablanca et à Rabat. Les migrant(e)s dans les autres régions possèdent une connaissance très insuffisante et parfois même erronée de leurs droits.

Les compétences et les qualifications, peu connues par ailleurs par les intervenants publics et privés, pourraient aider le pays à répondre aux besoins de son développement et appuieraient ses efforts pour devenir un pays leader dans l'intégration économique de l'Afrique de l'Ouest. De la même manière, les jeunes diplômé(e)s subsaharien(ne)s formé(e)s au Maroc pourraient agir en tant qu'intermédiaires dans la coopération pour le développement de leurs pays

d'origine, en renforçant les liens socio-économiques dans cette zone géographique.

La difficulté d'accéder au travail et au logement reflète la place qu'occupent les migrant(e)s au Maroc. Le campement de Fès, par exemple, abrite plus de 800 personnes en permanence. Sans ce campement, ces personnes se trouveraient en situation d'errance dans les rues de la ville. Les maisons et les chambres louées par les immigré(e)s subsaharien(ne)s sont destinées aux locataires provisoires et passagers (étudiant(e)s, militaires, jeunes). L'immigré(e) est perçu(e) comme n'ayant qu'un droit provisoire à l'accès au logement : il/elle vit avec des voisins provisoires, dans un logement provisoire. Toute intégration recherchée dans un cadre provisoire ne peut être que provisoire.

Au niveau de l'accès à l'école, on constate certes la volonté étatique de l'encourager, mais le vrai travail à mener réside au niveau local auprès des écoles. L'intégration des enfants des migrant(e)s ne peut passer que par l'école ; ce qui va certainement avoir un impact sur le processus d'adaptation de leurs parents/famille, en leur donnant les moyens de gérer leur rapport à leur nouvelle situation. L'école peut être un facteur d'intégration des membres de la famille. Certaines pratiques administratives freinent encore cet effet bénéfique de l'école sur les familles et les enfants. Certains directeurs demandent aux parents des actes de naissances originaux, ce qui va à l'encontre des dispositions de la circulaire du ministère de l'Éducation. L'éducation par l'école permet une meilleure connaissance de la société marocaine.

3. Des recommandations pour une meilleure intégration

C'est dans le cadre d'une politique publique globale et intégrée mobilisant tous les intervenants, comme le stipule d'ailleurs la Stratégie nationale d'immigration et d'asile, que nous pouvons envisager l'intégration des migrant(e)s au Maroc. Cette politique doit capitaliser les efforts de l'Etat et des associations de la société civile. Il est important dans le cadre de la construction de cette politique de :

- procéder à la réalisation d'une cartographie de la migration au Maroc, dans le but d'identifier les ressources et les besoins ;
- définir un positionnement stratégique en lien avec la migration à travers la vision Sud-Sud ;
- renforcer les compétences et l'implication du personnel de l'administration locale (services extérieurs de l'Etat et collectivités territoriales) en matière de gouvernance de la migration ;
- mettre en place un appui-conseil à la mise en œuvre des projets portés par les migrant(e)s ;

- mettre à la disposition des personnel de santé des formations spécifiques pour la prise en charge des migrant(e)s ;
- sensibiliser les acteurs scolaires locaux sur la migration et la nécessité de la scolarisation des enfants ;
- impliquer les autorités religieuses du pays : ministère des Habous et des Affaires islamiques, Conseil des ouléma et d'autres, au moins pour deux objectifs :
 - la création des institutions *waqf* pour l'accompagnement des migrant(e)s (le '*abir a-ssabil*, voyageur en détresse) ou pour répondre à certains de leurs besoins urgents en matière de logement, de santé ou autres,
 - la mobilisation des imams des mosquées dans le travail de sensibilisation en vue de l'acceptation de l'autre, dans la lutte contre le racisme et pour la bonne cohabitation ;
- former et sensibiliser les journalistes pour accompagner le phénomène migratoire de manière efficiente, conformément aux valeurs des droits humains et aux principes d'intégration ;
- renforcer les capacités techniques, financières et juridiques de la société civile en matière de migration et de mobilité transnationale.
- encourager l'organisation associative des migrant(e)s.

Pré-presse : *Babel com*
Impression : *Bidaoui*

Dépôt légal : 2017MO3722
ISBN : 978-9954-99-379-8

L'immigration au Maroc : les défis de l'intégration

Cet ouvrage s'intéresse aux modalités d'intégration des immigrants originaires de pays d'Afrique subsaharienne et des réfugiés syriens. L'intégration est envisagée selon trois entrées : l'accès à l'éducation, la question de l'emploi et l'épineuse problématique du logement. L'ouvrage est organisé en trois parties. Chaque partie porte sur l'une de ces trois entrées.